

**RESTER ENGAGÉ ENVERS SON ENFANT
APRÈS LA RUPTURE DU COUPLE :**

***POINT DE VUE DE PÈRES VIVANT
EN CONTEXTE DE PAUVRETÉ***

Francine L. Allard¹, Amélie Bourret¹, Gilles Tremblay²

*Avec la collaboration de
Marc Bergeron³ et Isabelle Roy¹*

Septembre 2004

-
1. Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale.
 2. École de service social, Université Laval.
 3. Centre de santé et de services sociaux de Québec-Sud.

Vous pouvez vous procurer ce document au coût de 12 \$ plus TPS (0,84 \$). Faites votre chèque de 12,84 \$ à l'ordre du CHUQ-CHUL et faites-le parvenir à :

Sylvie Bélanger
Centre de documentation
Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale
2400, d'Estimauville
Beauport (Québec)
G1E 7G9
Tél : (418) 666-7000, poste 217
Courriel : sylvie.belanger@ssss.gouv.qc.ca

Ce document a été versé dans la banque SANTÉCOM

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2004
Bibliothèque nationale du Canada, 2004
ISBN : 2-89496-268-1

Citation proposée :

Allard, Francine L., Amélie Bourret, Gilles Tremblay et coll., *Rester engagé envers son enfant après la rupture du couple: Point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté*, Beauport, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale, Direction régionale de santé publique, 2004, 83p.

Table des matières

Résumé	v
Introduction	1
1. Problématique	3
1.1 Ce que l'on entend par engagement paternel	3
1.2 Que savons-nous sur l'engagement paternel après une rupture conjugale ?	5
1.3 Pourquoi une étude sur l'engagement paternel après une rupture conjugale en contexte de pauvreté ?.....	9
2. Présentation de la recherche	11
2.1 Le contexte de l'étude, la question et les objectifs	11
2.2 Les notions théoriques et le cadre d'analyse	11
2.3 La méthodologie	13
2.4 Les limites méthodologiques	17
3. Profil des pères rencontrés en entrevue	19
3.1 Les participants et leurs enfants	19
3.2 Les ex-conjointes	19
3.3 La période précédant la rupture	19
4. Résultats et discussion	21
4.1 Les stratégies déployées par ces pères pour rester engagés après la rupture.....	21
4.1.1 Après l'effondrement, reprendre la maîtrise de sa vie	21
Somber dans un « trou noir ».....	21
S'éveiller et rebondir.....	23
Trouver un toit pour recevoir ses enfants.....	26
Discussion des résultats	27
4.1.2 Regagner sa place auprès de l'enfant dans les espaces public et privé	28
Affirmer dans l'espace public la légitimité de son rôle paternel.....	28
Redéfinir son rôle parental.....	31
Vivre une nouvelle relation à l'enfant dans l'espace privé.....	34
Discussion des résultats	40
4.1.3 Exercer son nouveau rôle de père en affrontant la pauvreté	43
Affronter la pauvreté économique.....	43
Lutter contre la pauvreté sociale.....	48
Discussion des résultats	50

4.2 Les facteurs qui semblent avoir favorisé le maintien de leur engagement paternel.....	53
4.2.1 La valeur centrale accordée à l'enfant et au rôle de père	53
4.2.2 La perception que les rôles parentaux ne sont pas liés au sexe	53
4.2.3 Le sentiment d'être un père compétent	54
4.2.4 La capacité de compter sur soi-même, d'accepter et de demander de l'aide	54
4.2.5 La présence constante d'un réseau de soutien et l'accès à des ressources dans la communauté	55
5. Conclusion	57
6. Pistes suggérées par les résultats	59
6.1 Pour la recherche	59
6.2 Pour la pratique	59
Bibliographie.....	61
Annexes	
1. Liste des organismes du territoire du CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier ayant participé au recrutement des participants.....	67
2. Quelques caractéristiques sociodémographiques des participants, de leurs enfants et de leurs ex conjointes	68

Remerciements

Plusieurs personnes et organismes ont contribué à la réalisation de la présente étude et nous tenons à les remercier très sincèrement.

Nos remerciements vont d'abord aux quinze pères qui ont accepté de nous parler de leur engagement envers leur enfant après la rupture conjugale ainsi qu'aux nombreux organismes partenaires du territoire du CLSC Basse-Ville - Limoilou - Vanier qui ont cru au projet et qui ont participé à la sélection des participants. Ces organismes sont présentés à l'annexe 1.

Nous voulons aussi exprimer toute notre reconnaissance à M. Marc-André Groleau, directeur des services enfance, jeunesse, adulte et santé mentale au CLSC-CHSLD Basse-Ville - Limoilou - Vanier, grâce à qui les participants à la recherche qui en auraient eu besoin ont pu avoir accès à un service d'aide ; à M^{me} Odile Bergeron, pour la transcription impeccable des entrevues ; à M^{me} Valérie Desbiens, pour sa recension d'écrits sur la notion de résilience ; à M^{me} Francine Bordeleau qui a révisé le texte avec intérêt et attention; à M^{mes} Catherine Bourrassa, de la Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale, et Danielle Aubert, du Conseil de la famille et de l'enfance, qui ont généreusement accepté de lire et de commenter une version préliminaire du rapport.

Nous remercions enfin le Fonds Richelieu de recherche sur l'enfance, qui a fourni le soutien financier nécessaire à la réalisation de l'étude, ainsi que le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CERUL) et le Comité de la recherche clinique du Centre hospitalier de l'Université Laval, qui ont accepté le devis de recherche.

RÉSUMÉ

Les hommes rencontrés dans le cadre de la présente étude sont tous pères d'un enfant d'âge préscolaire. Pour continuer d'exercer leur paternité, ils ont lutté contre deux facteurs susceptibles de provoquer leur désengagement, soit : la rupture conjugale et la pauvreté. À partir de leurs propos, l'étude décrit comment résiste l'engagement paternel dans ce contexte adverse : les stratégies qu'ils ont élaborées pour le maintenir, les éléments les ayant influencé et les manifestations de leur engagement au sein d'une nouvelle structure familiale.

Après avoir traversé, dans les premiers temps suivant la rupture, ce que Dulac (1995) a appelé le « trou noir », ces pères s'éveillent et reprennent la maîtrise de leur vie. Pour regagner leur place auprès de leur enfant, ils livrent un combat autant dans l'espace public que privé. Avant d'amorcer les démarches officielles, souvent juridiques, en vue du partage des responsabilités parentales, certains ont dû entreprendre des requêtes pour faire reconnaître légalement leur paternité. Affirmer la légitimité de leur rôle dans l'espace public et obtenir leur autonomie parentale a représenté un défi tel que quelques pères ont failli « décrocher. » Néanmoins, la majorité des participants ont réussi à maintenir leur engagement avec le soutien de leurs proches sans se laisser obnubiler ni par la rage, ni par l'amertume, ni, encore, par les conflits avec l'ex-conjointe.

Ces pères rapportent avoir redéfini, dans l'espace privé, leur nouveau rôle parental. Ils se sentent, pour la majorité, capables de s'occuper de leur enfant; ils se distinguent de la mère et retrouvent leur façon d'être parent. La majorité des participants constatent que la qualité de la relation qu'ils ont développée avec leur enfant après la rupture conjugale compense les effets néfastes de la discontinuité qu'ils avaient appréhendés. Ils décrivent en effet une relation de qualité avec l'enfant qui présente plusieurs des caractéristiques reconnues comme étant bénéfiques à son développement et susceptibles de favoriser son adaptation à la rupture. Le fait d'avoir à assumer seul le rôle de parent à part entière, quel que soit le mode de garde, force en quelque sorte ces pères à élargir les dimensions de leur engagement. Engagement qui, en fait, correspond au concept défini par Lamb (1986) et regroupe l'ensemble des dimensions proposées par ProSPère (2004).

Les résultats témoignent en outre des efforts consentis par ces pères pour exercer leur rôle parental après la rupture en affrontant la pauvreté économique et sociale. Malgré leurs faibles revenus, ils font tout pour assurer le bien-être et la sécurité de leur enfant afin que celui-ci ne manque de rien, quitte à demander de l'aide de leur famille ou à avoir recours à des ressources dans la communauté. La pauvreté économique ne semble toutefois pas entraîner chez ces pères un stress tel qu'il risque de compromettre leur engagement envers l'enfant, contrairement à ce que remarquent Elder *et al.* (1985) et Fagan (2000). Pour expliquer cette différence, nous proposons l'hypothèse selon laquelle les participants à l'étude y seraient moins affectés dès lors qu'ils ne considèrent plus la dimension de pourvoyeur économique comme la composante centrale et unique de leur rôle parental. Ces pères adoptent en effet à l'égard de leur rôle paternel une vision plus large et moins traditionnelle. Ils demeurent néanmoins très soucieux du contexte de pauvreté dans lequel ils vivent et tentent de concilier les exigences de l'engagement envers leur enfant, qui apparaît prioritaire, et la précarité de l'emploi auquel ils peuvent aspirer étant donné leur faible niveau de scolarité : une tâche qui peut s'avérer complexe et ardue. Enfin, le fait de rester engagés après la rupture et de s'occuper seul de leur enfant semble exposer ces pères à la surveillance et au jugement de l'entourage. Certains témoignent avec amertume de la méfiance et du discrédit

dont ils sont l'objet dans l'exercice de leur rôle parental, et tout particulièrement pour les éléments qui ont trait à la relation avec l'enfant, comme les soins corporels et la discipline.

L'analyse révèle que le maintien de l'engagement de ces pères, après la rupture et en contexte de pauvreté, loin de s'appuyer sur des qualités extraordinaires, semble plutôt reposer sur des éléments « ordinaires », mais non moins fondamentaux dont certains rappellent des facteurs de protection de la résilience, soit : a) des valeurs : plus particulièrement celle, centrale, accordée à l'enfant et au rôle de père ; b) des perceptions : que les rôles parentaux ne sont pas liés au sexe, d'être un père compétent, sentiment qui évolue au cours du processus suivant la rupture et s'accroît au contact de l'enfant; c) des traits de personnalité : la capacité de compter sur soi-même pour changer les choses, doublée de la capacité d'accepter de l'aide et d'en demander ; d) des mécanismes de soutien ambiants : la présence constante d'un réseau de soutien et l'accès à des ressources dans la communauté.

Les stratégies déployées par ces pères vivant en contexte de pauvreté pour maintenir leur engagement après la rupture et les éléments qui semblent les avoir aidé, peuvent inspirer la pratique auprès des familles. Ainsi, pour le bénéfice des enfants qui, après la rupture, ont besoin de pouvoir compter sur un père, il importe de mettre en œuvre les interventions nécessaires et appropriées pour reconnaître le rôle parental des hommes, prévenir leur démission et soutenir activement leur engagement paternel.

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, les ruptures d'unions conjugales se sont multipliées au Canada et au Québec. L'Enquête longitudinale nationale des enfants et des jeunes (1995) montre en effet que 50 % des ménages canadiens ont connu une séparation ou un divorce. En outre, les ruptures conjugales affectent les enfants de plus en plus tôt dans la vie (Marcil-Gratton, 1998).

En dépit de changements législatifs et normatifs orientés vers un partage des responsabilités parentales, la garde des enfants, après un divorce, est encore, règle générale, confiée à la mère. La majorité des mères doivent alors ajuster leur rôle parental car elles deviennent la principale, et souvent l'unique, responsable des besoins quotidiens des enfants (Furstenberg et Nord, 1985). Les pères, quant à eux, doivent le plus souvent faire le deuil de la vie commune avec leurs enfants qui eux, vivront de façon transitoire ou permanente dans une famille dite « monoparentale » (Quéniart, 2001 : 85). Au Canada, près de la moitié des pères qui, après la séparation, n'ont pas la garde de leurs enfants, perdent rapidement tout contact significatif avec eux (Quéniart et Fournier, 1996 ; Marcil-Gratton, 1998). Plusieurs études tendent par surcroît à démontrer que la pauvreté peut contribuer à fragiliser l'engagement paternel ; toutefois, malgré l'ampleur du problème du désengagement paternel après une séparation conjugale et la menace que constitue la pauvreté, peu de chercheurs se sont intéressés à ce sujet, et plus rarement encore à partir du point de vue des hommes eux-mêmes. Pourtant les retombées positives de l'engagement du père sur le développement et l'adaptation sociale de l'enfant sont bien connues, tant en milieu défavorisé (Dubowitz *et al.*, 2000 ; Harris et Marmer, 1996) qu'après une rupture conjugale (Amato et Gilbreth, 1999 ; Lamb, 2001). Ainsi, reconnaissant l'importance pour l'enfant de pouvoir compter sur un père engagé, la santé publique québécoise, à l'instar des auteurs d'*Un Québec fou de ses enfants* (1991), recommandait d'encourager et de soutenir le rôle et l'engagement du père (Priorités nationales de santé publique, 1997-2002).

Comment l'engagement paternel peut-il résister à une rupture conjugale dans un contexte de pauvreté ? Cette question fonde la présente étude qui se propose, à partir du discours de pères restés engagés après la rupture conjugale tout en vivant dans un contexte de pauvreté : a) de décrire les stratégies qu'ils ont utilisées ; b) de comprendre comment se manifeste, dans un nouveau contexte familial, leur relation à l'enfant ; c) de dégager les éléments qui ont contribué au maintien de leur engagement. Le but poursuivi est de mieux comprendre la résilience de ces pères pour inspirer la pratique.

Le rapport se divise en six chapitres. Le premier chapitre expose les raisons qui ont motivé la recherche. Le deuxième présente la question de recherche, les notions théoriques et la méthodologie. Un regard critique est jeté sur certains aspects de la méthodologie qui ont pu influencer sur les résultats. Le troisième trace le portrait, en fonction de certaines caractéristiques socioéconomiques et familiales, des pères sélectionnés comme informateurs clés du phénomène à l'étude. Les résultats sont présentés au chapitre suivant en deux volets. D'abord les stratégies déployées par ces hommes pour maintenir leur engagement paternel après la rupture conjugale et malgré le contexte de pauvreté. Puis, le second volet propose une analyse transversale des éléments qui semblent avoir contribué à son maintien. Pour chaque volet, la présentation des résultats alterne avec la discussion. Enfin après la conclusion, le dernier chapitre aborde les pistes suggérées par les résultats autant pour la pratique que pour la recherche.

1. PROBLÉMATIQUE

1.1 Ce que l'on entend par engagement paternel

Quelques définitions

Le concept d'engagement paternel, encore utilisé aujourd'hui par de nombreux chercheurs, est celui proposé par Lamb en 1986. Ce concept regroupe trois composantes, soit a) la quantité des interactions directes entre le père et son enfant, b) la disponibilité du père à l'enfant et c) la responsabilité du bien-être, des soins et de l'éducation des enfants assumée par le père. La notion de temps consacré aux interactions directes et indirectes entre le père et l'enfant, plutôt que leur stabilité et leur qualité, a été l'élément le plus contesté de cette définition (Amato et Gilbreth, 1999 ; Furstenberg *et al.*, 1987 ; Hetherington et Stanley-Hagan, 1997 ; Kelly, 2000 ; Pruett et Pruett, 1998). Depuis, Lamb y a apporté des modifications, où il précise que la quantité de temps alloué par les pères à leurs enfants ne reflète cependant pas la profondeur de leur engagement ou de leur motivation (Marsiglio *et al.*, 2000b).

Par ailleurs, des chercheurs de l'équipe québécoise ProsPère proposent une définition non normative de l'engagement paternel. Selon eux, « l'engagement paternel s'exprime par une préoccupation et une participation continues du père biologique ou substitut à l'égard du bien-être physique, psychologique et social de son enfant » (Ouellet, Turcotte et Desjardins, 2000 : 16). L'engagement paternel peut se manifester par l'une ou l'autre des dimensions suivantes¹ : un père *responsable* : une prise en charge des tâches indirectes et des responsabilités relatives à l'enfant ; un père *affectueux* : une disponibilité ainsi qu'un soutien affectif et cognitif ; un père *qui prend soin* : une participation active aux différents soins physiques de l'enfant ; un père *en interaction* : des interactions père/enfant significatives ; un père *pourvoyeur* : une contribution aux soutiens financier et matériel ; un père *évocateur* : des évocations spontanées qui révèlent l'importance de la relation avec son enfant ou le plaisir qu'elle suscite chez lui².

Les déterminants de l'engagement paternel

La recension de littérature effectuée par Turcotte (1994) permet de dresser un tableau des déterminants de l'engagement paternel. On retient tout particulièrement les facteurs suivants :

- les perceptions du père sur la valeur du rôle paternel et sur sa compétence à l'exercer ;
- la qualité de la relation conjugale ;
- le fait que le père attribue une valeur importante à son rôle parental et qu'il puisse concilier le travail et la famille ;
- le fait que la conjointe valorise le rôle de père et le soutienne ;
- le fait que la conjointe ait des aspirations professionnelles ou un emploi.

La plupart de ces déterminants ont été établis avec, comme base de référence, des études réalisées auprès de pères appartenant à la classe moyenne, et dont la majorité étaient sur le marché du travail. En fait, peu d'informations sont disponibles sur les manières dont s'exerce la paternité et

1. Site : <http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/vision.htm> (consulté le 6 janvier 2004).

2. Une septième dimension de l'engagement paternel est à l'étude : un père *politique*.

se manifeste l'engagement paternel en milieu défavorisé (Lacharité, 1998). Le tableau ci-dessous regroupe les principales dimensions de l'engagement paternel selon les définitions de la littérature.

Tableau 1. Résumé des dimensions de l'engagement paternel, selon les définitions proposées

Lamb (1986 ; 2000)	Équipe ProsPère (2004)
Interactions directes avec l'enfant (quantité et qualité)	Un père en interaction significative avec l'enfant Un père qui participe activement aux soins physiques de l'enfant
Disponibilité à l'enfant	Un père disponible à l'enfant et qui lui apporte un soutien affectif et cognitif
Responsabilité du bien-être, des soins et de l'éducation de l'enfant	Un père responsable qui prend en charge des tâches indirectes et des responsabilités relatives à l'enfant Un père pourvoyeur qui contribue au soutien financier et matériel
	Un père dont les évocations spontanées de l'enfant révèlent l'importance de la relation avec lui ou le plaisir qu'elle suscite chez lui

Dans quelle mesure l'engagement du père est-il si important pour l'enfant ?

Les effets positifs de l'engagement du père sur le développement social, cognitif et émotif de l'enfant sont bien connus. De plus en plus de recherches mettent en évidence la spécificité et l'importance de l'engagement précoce, régulier et intense du père envers son enfant. Le père apporte à l'enfant un bagage différencié, notamment par des jeux plus physiques, de même que par une façon particulière d'encourager l'apprentissage, la socialisation, l'ouverture au monde et l'autonomie. Avec un père engagé envers lui, l'enfant, indépendamment de son statut socioéconomique, a de meilleures chances de développer des habilités cognitives et langagières, une curiosité et une autonomie, de réussir à l'école et d'avoir de bonnes relations avec ses pairs (Arama et Bouchard, 1996 ; Dubowitz *et al.*, 2000 ; Lamb, 1997 ; Lamb *et al.*, 1987 ; Marsiglio et Cohan, 2000 ; McBride, 1989 ; Turcotte, 1994).

A contrario, le désengagement du père a sur le développement de l'enfant, tout particulièrement dans le cas des garçons et lorsqu'il se produit avant l'âge de 5 ans, des effets néfastes également bien décrits dans la littérature. Comparativement aux garçons dont le père est présent, ceux dont le père est absent ont des relations interpersonnelles plus difficiles, un développement moral plus faible, et souffrent d'une moins grande confiance en soi ou, au contraire, manifestent davantage de comportements d'*hypermasculinité* (Crockenberg *et al.*, 1993 ; Lanoue et Cloutier, 1996).

Par ailleurs, des études démontrent que le soutien du père à la mère renforce son maternage, augmente la sécurité de son lien d'attachement avec l'enfant. Des effets positifs du soutien du conjoint ont été constatés, en particulier chez des mères très vulnérables (Crockenberg *et al.*, 1993). Par son soutien sur les plans affectif, instrumental et informatif de même que par sa

contribution aux tâches et aux responsabilités parentales, le père ainsi engagé réduit le fardeau qui trop souvent accable inégalement les mères (Levine, 1993 ; Lanoue et Cloutier, 1996). En revanche, jusqu'à maintenant, peu de recherches ont fourni des données sur les retombées que procure au père son propre engagement parental.

1.2 Que savons-nous de l'engagement paternel après une rupture conjugale ?

Si la rupture des parents est, sans l'ombre d'un doute, un processus entraînant de multiples perturbations auxquelles, apparemment, les personnes s'ajustent en deux ou trois ans (Hetherington et Stanley-Hagan, 1986), les dommages au bien-être des enfants seraient moins attribuables à la rupture comme telle qu'à tout ce qui s'y rattache, par exemple : les conflits précédant le divorce, les modifications des rôles parentaux, les changements psychologiques et économiques dans la famille, les altérations dans la relation parents-enfant (Kelly, 2000 ; Pruett et Pruett, 1998).

L'environnement juridique des ruptures conjugales

Auparavant, les modalités de garde à la suite d'un divorce étaient régies par ce qu'il est convenu d'appeler la *doctrine de la tendre enfance* (ou encore *doctrine de l'âge de la mère*). En vertu de ce principe, l'enfant de 6 ans ou moins était systématiquement confié à la mère, qui était considérée comme le seul parent capable de pourvoir aux besoins physiques d'un enfant d'âge préscolaire et de répondre adéquatement à son développement (Pruett et Pruett, 1998). La garde des enfants d'âge scolaire pouvait cependant être confiée au père. Depuis les années 70, cette doctrine a progressivement été remplacée par le *standard du meilleur intérêt de l'enfant*, consacré par les Nations unies. Toutefois, l'application de ce concept demeure floue et risque de continuer d'écarter le père car elle se fonde en bonne partie sur l'engagement parental antérieur auprès de l'enfant. Devant la justice, les pères doivent encore prouver la légitimité de leur place auprès de l'enfant, leur compétence, leur engagement (Leduc, 2000) et leur attitude responsable (Hetherington et Stanley-Hagan, 1986). D'ailleurs, il est encore fréquent que les « avocats déconseillent aux pères d'aller en cour pour obtenir la garde de leurs enfants parce que leurs chances de gagner sont minimes et que les coûts associés à cette démarche sont trop élevés pour la plupart des pères » (Leduc, 2000 : 152). Pourtant, des pères se voient couramment confier la garde de leurs enfants de tous âges, *par défaut*, soit parce que la mère la refuse, soit parce qu'elle se révèle négligente ou absente (Hetherington et Stanley-Hagan, 1986 ; Roy, 1999).

L'ampleur du problème du désengagement paternel après une rupture d'union

Selon Dudley (1996), le deuil de la vie commune avec leurs enfants représente, pour plusieurs pères, la perte la plus significative du processus de rupture. Lorsque leurs responsabilités s'en trouvent réduites, souvent sur ordre du tribunal, à un horaire de visites, nombreux sont les pères qui se sentent dépossédés de leur rôle parental (Dulac, 1995 ; Kruk, 1993). D'un rapport continu, régulier et intense avec leurs enfants, la majorité passent, après la rupture, à une relation discontinuée souvent imposée par la cour (Quéniart et Fournier, 1996). Le rôle de père non gardien ou de père visiteur demeure ambigu ; souvent, les seuls éléments retenus pour décrire son engagement sont les questions matérielles, comme le paiement de la pension alimentaire ainsi que le nombre et la fréquence de contacts avec ses enfants (Dulac, 1998a : 182). Au Canada, près de la moitié des pères non gardiens perdent rapidement tout contact significatif avec leurs enfants (Marcil-Gratton, 1998 ; Quéniart et Fournier, 1996). À cet égard, la première année suivant le

divorce semble particulièrement critique ; c'est surtout durant cette période, en effet, que les pères feraient le choix de se retirer et de cesser d'agir à titre de parent (Hetherington et Stanley-Hagan, 1986 ; Kruk, 1993 ; Madden–Derdich et Leonard, 2000).

L'analyse des données de l'Enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) montre sans équivoque que la propension des pères à maintenir des liens étroits avec leurs enfants est intimement liée au temps écoulé depuis la rupture (Marcil-Gratton et LeBourdais, 1999). Si les trois quarts des enfants maintenaient des contacts réguliers avec leur père à moins de deux ans après la rupture, les résultats indiquent par ailleurs, que « cinq ans ou plus après, 44 % voyaient régulièrement leur père, 32 % de façon sporadique et 24 % jamais » (Marcil-Gratton *et al.*, 2003 : 168).

Les séparations conjugales croissantes contribuent largement à l'augmentation du nombre de familles monoparentales et à la pauvreté des mères et des enfants. Pour une majorité de femmes, et en particulier pour celles peu scolarisées et sans emploi, devenir chef d'une famille monoparentale après une rupture conjugale peut signifier vivre dans des conditions socioéconomiques précaires. Les données de l'Institut de la statistique du Québec (2001) révèlent qu'en 1997, parmi les familles québécoises à faible revenu, la proportion des familles monoparentales était supérieure de quatre fois (43,3 %) à celle des familles biparentales (10,2 %). Plus de 60 % des enfants pauvres vivent dans une famille monoparentale dont le chef est une femme, alors que 13 % des enfants pauvres vivent dans une famille où cohabitent les deux parents (Bouchard, 2001 : 8). Marsiglio *et al.* (2000a) soutiennent que le statut économique de l'enfant est fortement déterminé par son père. Ainsi, selon ces chercheurs, la plupart des enfants qui deviennent pauvres après la séparation des parents le sont soit parce que leur père gagne peu d'argent, soit parce qu'il ne verse pas de pension alimentaire.

L'augmentation du nombre de ruptures d'unions conjugales et l'ampleur du phénomène du désengagement paternel ont conduit la majorité des gouvernements à légiférer afin de contrer la principale conséquence de ce désengagement : la pauvreté des familles monoparentales dirigées par une femme. Ainsi, au Québec, les pensions alimentaires sont perçues automatiquement auprès des pères non gardiens. Sans nier la nécessité d'un soutien financier aux familles dirigées par des femmes seules, il convient toutefois de préciser que ces dispositions législatives sont critiquées. C'est qu'elles semblent surtout profiter aux femmes dont l'ex-conjoint a les moyens de payer la pension alimentaire, alors que les autres vivent toujours avec un revenu nettement inférieur au seuil de la pauvreté³. L'insistance à faire payer les pères renforce le stéréotype du père pourvoyeur et fait oublier que les enfants ont aussi besoin d'un père qui prenne soin d'eux (Baker, 1997 ; Roy, 1999).

Les parcours menant au désengagement paternel après une séparation conjugale

Plusieurs recherches traitent du processus de désengagement des pères après une séparation conjugale. Nous ne retiendrons que les recherches qualitatives réalisées auprès de pères canadiens (Kruk, 1993) et québécois (Dulac, 1993 ; Quéniart et Fournier, 1996). De leurs résultats se dégagent deux principaux parcours de pères démissionnaires, qui paradoxalement illustrent la valeur que ces pères accordent à l'enfant et à la famille.

3. Revenu correspondant au revenu d'assistance-emploi auquel s'ajoutent les allocations familiales et, dans certains cas, la prestation fiscale canadienne pour enfant.

L'un est celui du père *déserteur* qui, n'ayant pas le désir ou la capacité de s'assumer comme parent, s'estime libéré de ses responsabilités par la séparation (Quéniart, 2001 :88). L'autre parcours est celui du père *décrocheur* pour qui la rupture familiale, vécue sous le mode de la catastrophe et de l'échec, est ressentie comme *un effondrement* (Quéniart, 2001 : 90). Ce second parcours mène à deux trajectoires différentes, selon que les pères valorisent le couple et la famille ou la relation à l'enfant. Pour les premiers, c'est la destruction du couple qui est difficile à supporter. Dès l'annonce de la séparation, ces hommes sont incapables de penser vivre une paternité hors de la famille stable et soudée. Pour soulager les souffrances liées à cette perte et à ce deuil, ils usent de stratégies, toutes *masculines* selon Dulac (1993 ; 1995), qui loin de renforcer le lien avec l'enfant, le fragilisent, voire le déconstruisent. Alors que les autres pères décrocheurs souffrent davantage, à la suite du divorce, d'être privés d'une relation d'affection quotidienne avec leur enfant, fondée sur des contacts réguliers et intenses avec ce dernier (Quéniart et Fournier, 1996). Selon Kruk (1993), les pères qui souffrent le plus d'être séparés de leurs enfants avaient souvent développé avec eux, avant la rupture, une relation forte.

Le rôle du père pour l'enfant après une rupture conjugale

Après une rupture conjugale, le rôle du père demeure important pour le bien-être et le développement des enfants. Des chercheurs insistent tout particulièrement sur la nécessaire continuité des liens affectifs entre le père et son enfant. Certains, par ailleurs, abordent plus précisément la question de la fréquence des contacts avec le père non gardien. Après une méta-analyse, Amato et Gilbreth (1999) précisent que si ces contacts sont nécessaires pour l'enfant, la régularité des visites du père ne garantit pas pour autant la qualité de la relation. Ils soulignent que l'intimité partagée avec le père non gardien et l'exercice de l'autorité parentale par ce dernier sont associés, chez l'enfant, à la réussite scolaire et à la réduction de problèmes extériorisés de santé mentale. Selon Furstenberg *et al.* (1987), le soutien économique du père à l'enfant et l'appui moral qu'il fournit à la mère, ex-conjointe, distinguent les enfants ayant ou non des troubles de comportement. Lamb (2001) conclut que parmi les enfants de familles monoparentales, ceux qui vont mieux, au sens large, peuvent compter sur un père engagé auprès d'eux sur une base régulière.

Les éléments favorisant le maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale

Kruk (1993) remarque que pour certains hommes moins intensément attachés à leur enfant ou dont l'engagement était plus périphérique ou plus traditionnel, devenir père non gardien après une rupture d'union peut s'avérer l'occasion de nouer une relation nouvelle, satisfaisante et plus personnelle avec l'enfant. D'autres chercheurs constatent qu'une proportion croissante de parents séparés trouvent ensemble des solutions pour éviter que l'enfant ne souffre encore davantage du divorce et pour que celui-ci conserve des liens avec ses deux parents.(Quéniart et Fournier, 1996). Toutefois, la plupart des études traitant de la paternité après une séparation conjugale ont jusqu'à maintenant porté davantage sur la démission des pères que sur le maintien de leur engagement. Font cependant exception les travaux d'Ihinger-Tallman *et al.* (1995) ainsi que ceux de Madden-Derdich et Leonard (2000).

Sur l'engagement paternel après le divorce, Ihinger-Tallman *et al.* proposent ainsi une théorie intermédiaire (« middle-range ») qui met en relation le degré d'identification du père au rôle de parent, l'engagement paternel et le bien-être de l'enfant. Selon ces auteurs, le degré d'engagement du père après la rupture dépend d'un certain nombre de facteurs, soit :

- l'importance qu'il accorde à l'identité de père par rapport à ses autres identités (amant, travailleur, ami, nouveau conjoint, etc.) ;
- la valeur qu'il confère au rôle de parent dans la hiérarchie des rôles possibles ;
- ses perceptions quant aux obligations parentales, influencées par les attentes de l'entourage relativement à son comportement parental.

Toujours selon Ihinger-Tallman et son équipe, les hommes divorcés renforcent ou modifient leur identité de père en choisissant, parmi la variété des comportements possibles, ceux qui seront encouragés par leurs proches, en premier lieu par la mère de leurs enfants, puis par leurs parents, leurs collègues, leurs amis, leur nouvelle conjointe et leurs enfants eux-mêmes.

Madden-Derdich et Leonard ont, quant à eux, élaboré un modèle théorique de l'engagement paternel après le divorce en interaction coparentale. Après l'avoir testé, les chercheurs retiennent trois éléments susceptibles de prédire le maintien de l'engagement paternel après une rupture, sans égard à l'âge et au sexe de l'enfant ni à la proximité géographique des ex-conjoints, soit :

- le degré d'identification du père au rôle de parent. Les pères qui valorisent leur rôle parental, qui placent l'exercice de la paternité au premier plan dans leur vie et qui font de leurs responsabilités parentales une priorité seraient plus portés à rester engagés envers leurs enfants après la séparation ;
- la qualité de la relation avec l'ex-conjointe, la mère des enfants. Ce facteur demeure un déterminant constant de l'engagement paternel, avant ou après la rupture. Il est du reste confirmé notamment par l'ELDEQ (2000 : 53), qui précise que la relation entre les ex-conjoints « ressort comme un indicateur important dont il faut tenir compte si l'on espère mieux comprendre l'impact de l'éclatement des familles sur le bien-être des enfants » ;
- le sentiment du père d'avoir un pouvoir sur les décisions relatives aux activités et au bien-être des enfants. Ce facteur est intéressant car il apporte une dimension particulière à la dynamique des couples séparés. Selon d'autres chercheurs, lorsque des pères se retrouvent à l'inverse dans une situation où ils craignent de perdre un certain pouvoir sur les décisions qui se rapportent à leurs enfants⁴, ils auraient plus fréquemment tendance à être insatisfaits dans leur rôle de parent et par la suite, à se désengager (Hetherington et Stanley-Hagan, 2002).

En guise de synthèse, le tableau ci-dessous regroupe, en les mettant en rapport, les déterminants de l'engagement paternel déjà décrits (section 1.1) et les facteurs susceptibles de contribuer à son maintien après une rupture conjugale.

4. Par exemple, lorsque les conflits interpersonnels qui se rapportent tout particulièrement aux enfants perdurent, lorsque les pères ne sont pas assurés de la garde partagée, ou lorsqu'ils ont l'impression de n'avoir rien à dire sur la façon d'élever leurs enfants.

Tableau 2. Facteurs susceptibles de contribuer à l'engagement paternel et à son maintien après une rupture conjugale

Déterminants de l'engagement paternel	Facteurs contribuant au maintien de l'engagement après la rupture	
	Turcotte, 1994	lhinger-Tallman <i>et al.</i> , 1995
Les perceptions du père sur la valeur du rôle paternel et sur sa compétence à l'exercer Le fait que le père confère une valeur importante à son rôle parental.	L'importance accordée à l'identité de père par rapport à ses autres identités (amant, travailleur, ami, nouveau conjoint, etc.). La valeur allouée au rôle de parent dans la hiérarchie des rôles possibles Les perceptions du père quant aux obligations parentales, influencées par les attentes de l'entourage quant à son comportement parental.	Le degré d'identification du père au rôle de parent.
La qualité de la relation conjugale. La conjointe qui valorise le rôle de père et qui le soutient.		La qualité de la relation du père avec son ex-conjointe, la mère de ses enfants.
La conjointe qui a des aspirations professionnelles ou un emploi.		
La possibilité, pour le père, de concilier le travail et la famille.		
		La perception du père d'avoir un pouvoir sur les décisions relatives aux activités et au bien-être de ses enfants.

1.3 Pourquoi une étude sur l'engagement paternel après une rupture conjugale en contexte de pauvreté ?

La plupart des lois régissant les séparations conjugales ont tendance à encourager le rôle économique des pères en raison de leur participation présumée au marché du travail (Roy, 1999). Pourtant, l'insistance à « faire payer les pères » peut accroître la fragilité de certains d'entre eux qui ont du mal à maintenir leur statut économique (Johnson, 2000), et créer ainsi des conditions propices à leur désengagement. Or, les enfants défavorisés bénéficient aussi de l'engagement de leur père. Il joue en effet, à leur égard, un rôle de protecteur contre les adversités liées à la pauvreté (Harris et Marmer, 1996) et les mauvais traitements (Black *et al.*, 1997 ; Dubowitz *et al.*, 2000).

Fragilité de l'engagement paternel post-rupture en contexte de pauvreté

Plusieurs études tendent à démontrer que la précarité économique constitue en soi un facteur contribuant à fragiliser l'engagement paternel, voire à mener au désengagement. Selon Elder *et al.* (1985), une situation économique précaire provoquerait chez les pères une réaction de stress plus intense que chez les mères, et cette réaction pourrait miner la relation avec l'enfant. D'autres

chercheurs ajoutent, dans le même ordre d'idée, que le fait d'être sans emploi a sur les pères des répercussions négatives plus grandes que sur les mères (Fagan, 2000). Certains expliquent ces constats par l'hypothèse que la pauvreté économique touche à la composante centrale du rôle paternel traditionnel, celle de pourvoyeur (Mosley et Thomson, 1995). Dans une étude qualitative notoire, Liebow (1967) a dépeint le processus de mise à l'écart progressive du père pauvre, incapable d'assumer adéquatement le rôle traditionnel qui lui est dévolu. Il décrit le parcours de certains hommes vivant dans la pauvreté qui, en partie parce qu'ils ne peuvent plus affronter le rappel quotidien de leur incapacité à pourvoir aux besoins de leurs enfants, en viennent progressivement à se dissocier eux-mêmes de leur famille, ce qui les conduit à un désengagement ultime.

Certaines études montrent que lorsque les pères sont incapables de contribuer financièrement aux besoins de l'enfant, les mères vivant elles-mêmes en contexte de pauvreté leur bloquent l'accès à l'enfant (Coley et Morris, 2002). Les enfants risquent alors d'être doublement pauvres : pauvres économiquement et « pauvres » (privés) de père (Allard et Binet, 2002 ; Marsiglio et Cohan, 2000). En outre, après une rupture conjugale, le caractère périphérique du rôle des pères risque de s'accroître, en particulier pour les hommes vivant dans un contexte de précarité économique.

En l'absence de tels renforcements de la paternité dans notre système de parenté flexible et souple, le caractère périphérique du rôle des pères s'accroît à la suite d'un divorce, en particulier dans la culture de classe moyenne inférieure où les hommes ont du mal à maintenir leur statut économique. (Johnson, 2000 : 108)

De plus, étant donné l'importance accordée au rôle de pourvoyeur, la précarité économique du père peut être considérée par les tribunaux comme un élément négatif, et en fait comme un des obstacles à l'octroi de la garde partagée, à la différence de la mère pour qui ce motif n'est jamais invoqué (Joyal *et al.*, 2003).

L'engagement paternel après la rupture en contexte de pauvreté : rarement étudié

Si le désengagement paternel après la rupture a été largement étudié, le processus conduisant au maintien de l'engagement paternel a fait moins souvent l'objet de recherches (Madden-Derdich et Leonard, 2000), et ce, encore plus rarement en contexte de pauvreté.

Pourtant, les résultats d'études sur ce phénomène pourraient alimenter la réflexion des intervenants dans leurs pratiques auprès des familles en contexte de pauvreté. Déjà, certains d'entre eux s'interrogent sur le soutien à apporter au père biologique dans sa relation avec ses enfants après une rupture conjugale. Alors que d'autres, constatant le glissement qui s'effectue, après une rupture conjugale, de la notion de père biologique à celle de « figure paternelle », s'interrogent sur la valeur accordée à l'engagement du père dans cette situation (Allard, 2001). Une meilleure connaissance de l'engagement paternel après rupture en contexte de précarité pourra contribuer, nous l'espérons, à réduire le nombre d'enfants de familles séparées qui se retrouvent économiquement pauvres, et pauvres de père.

2. PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

2.1 Le contexte de l'étude, la question et les objectifs

La présente étude s'inscrit en continuité avec une recherche qualitative précédente qui explorait l'engagement paternel en contexte de pauvreté⁵. Cette étude publiée en 2002 révèle que les hommes interrogés pauvres, sans emploi et vivant en famille nucléaire ne sont pas pour autant des pères « toxiques », ni démissionnaires de leurs responsabilités parentales. Si la majorité d'entre eux se débrouillent assez bien, plusieurs, coincés entre leurs aspirations et leur réalité, expriment les angoisses et les difficultés qu'entraîne l'exercice de leur rôle paternel. Les uns entretiennent la peur de reproduire les modèles qu'ils ont connus, les autres se voient découragés par rapport au marché du travail. Enfin, tous soulignent que la précarité économique s'avère très lourde à porter. En revanche, ils ont des forces sur lesquelles s'appuyer. Ils ont du plaisir à bercer leur enfant, à jouer avec lui, à lui apprendre des choses. Ils partagent les tâches domestiques avec leur conjointe, font le ménage ou la vaisselle. Plusieurs considèrent leur paternité comme un projet. À cet égard, l'attitude de la conjointe constitue un facteur susceptible autant de renforcer l'engagement du père que de faire basculer ce dernier vers le désengagement.

Comment l'engagement paternel dans un contexte de pauvreté peut-il résister à une rupture conjugale ? Telle est la question, inspirée par l'étude précédente, qui oriente la présente recherche, le but étant de cerner les processus par lesquels des pères pauvres maintiennent leur engagement paternel après une rupture conjugale. Plus précisément, l'étude propose, à partir du discours de pères vivant dans un contexte de pauvreté :

- de comprendre la trajectoire de leur engagement paternel après la rupture conjugale;
- de décrire les stratégies qu'ils ont utilisées pour le maintenir en contexte de pauvreté;
- de comprendre comment se manifeste, dans un nouveau contexte familial, leur relation à l'enfant;
- de dégager les éléments qui semblent avoir contribué à préserver leur engagement paternel après une rupture conjugale dans ce contexte.

2.2 Les notions théoriques et le cadre d'analyse

Le concept d'engagement paternel post-rupture

L'étude repose sur le concept d'engagement paternel décrit par Lamb *et al.* (1986) et enrichi par les constats de l'équipe de ProsPère⁶, présentés au chapitre précédent. Cependant, il est possible que la notion d'engagement paternel post-rupture se distingue de ces définitions, élaborées à partir d'un contexte de famille unie. Pour éviter d'enfermer les discours des pères dans des *a priori* normatifs, souvent issus de la classe moyenne, la notion d'engagement paternel après une rupture conjugale en contexte de pauvreté a été construite à partir de pères séparés qui se

5. F. ALLARD, L. BINET *et al.*, *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leurs jeunes enfants ? Étude exploratoire qualitative*, Beauport, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, Direction régionale de santé publique, 2002, 55 p.

6. Source : <http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/vision.htm>.

percevaient eux-mêmes, ou qui étaient perçus par d'autres, comme étant restés engagés envers leur jeune enfant, quel que soit le mode de garde.

La notion de pauvreté

Le lien entre le niveau socioéconomique et la santé est une des plus profondes et des plus constantes observations jamais faites en santé publique. La pauvreté constitue le facteur de risque à la santé le mieux établi et sans doute le plus étudié (Haan, 1987). Elle prend plusieurs visages : qualifiée tantôt d'« extrême » (Colin *et al.*, 1992) ou de « chronique », tantôt de « sournoise », « dynamique » ou « mobile » (Frappier, 1994). La pauvreté, par le stress et l'insécurité qu'elle engendre, peut miner grandement la santé des parents et affecter également leur dignité et leurs conduites parentales. Mobilisant quotidiennement toute leur énergie, la précarité des conditions de vie met à rude épreuve la disponibilité des parents, leurs ressources et leur patience. Le cumul de stress est propice au développement de situations de négligence et d'abus et de nombreuses études ont démontré le lien significatif entre le statut économique des familles et le taux de plaintes fondées pour abus ou négligence envers les enfants (Bouchard, 1989).

Bien que la précarité économique pèse lourdement sur les familles, la pauvreté ne s'y réduit pas. Selon Castel (1994), elle serait le résultat d'un processus qui conduit à une *désaffiliation*, définie comme l'ensemble des ruptures d'appartenances et des échecs à constituer des liens dans le tissu des relations familiales et sociales ou au travail. Alors que pour Massé (1995), la pauvreté est un espace qui doit se lire tant dans l'histoire de vie des gens que dans les conditions concrètes d'existence qu'elle provoque.

La notion de résilience

La présente recherche vise à comprendre, du point de vue de pères que l'on pourrait qualifier de « résilients », comment ceux-ci ont réussi à construire des modalités favorisant la continuité de l'engagement paternel après une rupture d'union et en contexte de pauvreté. À cet égard, Brousseau (2002 : 111) déplore que les familles soient « plus souvent étudiées lorsque des problèmes apparaissent » et que l'on « s'intéresse trop peu à leurs ressources et à leurs forces ».

Le terme résilience tire ses origines de la théorie du développement psychologique et humain. De manière générale, il renvoie à la capacité de l'individu de faire face à une difficulté ou à un stress importants, de façon non seulement efficace, mais susceptible d'engendrer une meilleure capacité de réagir à une difficulté future. Plus précisément, la résilience se définit comme la capacité d'affronter avec succès les risques, les déboires sérieux et les traumatismes de l'existence ; la capacité de rebondir et de surmonter des épreuves difficiles (Turner, 2001). Chez d'autres auteurs, la résilience décrit les phénomènes permettant de se construire une vie épanouie et réussie en dépit d'expériences adverses majeures (Luthar *et al.*, 2000) ainsi que la capacité de réussir, de manière acceptable pour la société, en dépit d'un stress ou d'une adversité qui comportent normalement le risque grave d'une issue négative (Meschke et Patterson, 2003 ; Stein *et al.*, 2000 ; Barnes, 1999).

Des facteurs de protection peuvent contribuer à la résilience, soit les compétences de l'individu, ses traits de personnalité et les mécanismes de soutien ambiants. Ces facteurs agiraient comme un tampon en procurant un réservoir de ressources pour affronter le stress de façon plus efficace. Selon Meschke et Patterson (2003) ainsi que Stein *et al.* (2000), la combinaison de plusieurs facteurs augmente leur effet protecteur. En outre, des études auprès de personnes résilientes ont

permis de dégager certaines caractéristiques qui leur sont propres, soit : un sentiment de compétence personnelle, des compétences cognitives, de l'optimisme, un locus de contrôle interne (capacité de compter sur soi-même pour faire changer les choses), et différentes aptitudes pour planifier, résoudre les problèmes, faire face au stress, donner une signification aux événements et chercher un soutien. Lewis (1999) mentionne par ailleurs que les principaux facteurs de résilience chez l'individu sont le locus de contrôle interne ainsi que le sentiment de compétence.

Dans cette étude, l'engagement paternel, exploré par l'entremise du discours de pères, est analysé sous deux angles.

- *Analyse descriptive dynamique du maintien de l'engagement paternel après la rupture.* Il s'agit de restituer le chemin que les pères disent avoir parcouru pour rester engagés, depuis la décision de la rupture conjugale jusqu'à la situation actuelle, pour ensuite le comparer aux trajectoires de désengagement paternel. Des propos des pères sont dégagées les stratégies qu'ils ont utilisées afin de poursuivre un engagement doublement menacé par la rupture conjugale et la pauvreté économique, puis confrontées aux résultats d'autres recherches qualitatives et quantitatives portant sur le sujet étudié.
- *Analyse des éléments susceptibles de favoriser le maintien de l'engagement paternel après la rupture en contexte de pauvreté.* Ces résultats sont ensuite discutés à la lumière des connaissances sur les facteurs contribuant à l'engagement paternel et à son maintien après la rupture conjugale en contexte de pauvreté.

2.3 La méthodologie

La présente étude, qualitative, vise à décrire, pour mieux le comprendre, le phénomène de l'engagement paternel en contexte de pauvreté après une rupture conjugale. En donnant la parole aux pères, l'étude s'inspire des théories centrées sur la notion de *sujet*, selon lesquelles l'individu peut, en se distanciant, rechercher les conditions qui lui permettront de devenir l'acteur de sa propre histoire. La démarche s'inspire également de l'approche *interprétativiste* qui s'intéresse à la signification collective qu'un groupe donné d'individus attribuent à une réalité dont ils deviennent les informateurs. Dans le cas présent, le groupe est formé de pères invités à décrire librement leur manière de percevoir et de vivre l'engagement paternel après une rupture, et à interpréter le monde qui les entoure, les actions qu'ils y font, les interactions qui s'y produisent.

La population étudiée

La population étudiée est constituée de pères biologiques d'un enfant âgé de moins de 6 ans, tous séparés ou divorcés de la mère de leur enfant depuis au moins six mois, et qui vivent dans un contexte de pauvreté. L'élément clé qui les unit est sans aucun doute le fait qu'ils se considèrent comme engagés envers leur enfant, malgré la rupture conjugale et en dépit de la pauvreté qui les afflige. Voici les raisons qui ont motivé le choix d'étudier le phénomène de l'engagement paternel post-rupture dans cette population.

- *Père biologique*

Plusieurs chercheurs s'accordent sur le fait qu'être père d'un enfant ne se réduit pas à en être le géniteur ou le père biologique (Marsiglio et Cohan, 2000). Certains vont jusqu'à émettre l'hypothèse qu'en chaque père biologique s'expriment aussi des rôles parentaux socialement

déterminés (Zonabend, 1986). Cette idée confirme l'existence d'une paternité sociale en dehors de la paternité biologique. Toutefois, bien que les effets possibles des pères substitués (pères sociaux et non biologiques) sur le développement des enfants soient encore méconnus, plusieurs chercheurs estiment que leur présence n'est pas forcément bénéfique à l'enfant, et qu'elle pourrait même représenter pour celui-ci un risque accru d'être victime de mauvais traitements (Lamb, 2001 ; Radharishna *et al.*, 2001). En fait, démontrent un certain nombre d'études, les enfants seraient en plus grande sécurité dans les bras de leur père biologique que dans ceux d'un père social (Marsiglio *et al.*, 2000b), les hommes auraient tendance à s'engager davantage auprès de leurs enfants biologiques qu'auprès de ceux avec qui ils n'ont pas de liens de sang (Marsiglio, 1991), et ils valoriseraient l'existence de liens biologiques avec leur enfant (Skinner et Kohler, 2002).

- *Être engagé envers son enfant après la rupture conjugale*

Dans le cadre de l'étude, nous adhérons à *a priori* voulant que toutes les modalités de garde ou de cohabitation avec l'enfant contribuent à l'évolution de l'engagement paternel. Retenir exclusivement des pères qui s'inscrivent dans les modèles de droits de visite, garde partagée ou garde légale signifie nier l'unique et irremplaçable rôle qu'ils jouent, peu importe la forme de leur engagement. D'autres chercheurs ont auparavant insisté sur l'importance de considérer tous ces pères (Bronstein *et al.*, 1994). Ainsi, la notion d'engagement paternel prend la forme d'un continuum. Les responsabilités qui incombent aux pères sont diverses ; elles peuvent varier et être redéfinies pour mieux répondre aux besoins des membres de la famille.

- *Être séparé ou divorcé de la mère de son enfant, depuis au moins six mois*

La rupture conjugale est un processus. Cet élément doit être pris en compte lorsque l'on interroge des personnes qui la vivent. Les résultats sont étroitement liés à la période post-rupture au cours de laquelle les informateurs sont interviewés (Madden-Derdich, 2000). Durant les deux premières années suivant la rupture, les risques de conflits et de difficultés sont fréquents. Mais ce critère de deux ans depuis la rupture nous a semblé trop restrictif car nos informateurs, étant donné le cadre de notre étude, devaient être pères d'un enfant d'âge préscolaire. Nous avons donc convenu de fixer à un minimum de six mois le temps écoulé depuis la rupture.

- *Vivre dans un contexte de pauvreté*

Dans une perspective de recherche appliquée, les caractéristiques socioéconomiques retenues pour définir la condition de pauvreté des informateurs clés sont celles des programmes de santé publique destinés aux parents vulnérables d'enfants d'âge préscolaire (INSPQ, 2000), soit vivre de prestations de l'assistance-emploi et avoir une scolarité équivalente ou inférieure à la cinquième secondaire.

L'étude s'est déroulée sur le territoire du CLSC-CHSLD Basse-Ville - Limoilou - Vanier, qui couvre les quartiers centraux de la ville de Québec où la proportion de personnes sous le seuil de faible revenu et la concentration de familles monoparentales économiquement pauvres sont les plus importantes. Le choix de ce territoire a également été motivé par le réseau conséquent d'organismes, dont plusieurs partenaires de l'étude, susceptibles de participer à la sélection des informateurs, et par l'entente conclue avec le CLSC pour offrir un service de soutien aux participants qui en auraient besoin, comme le veut l'éthique de la recherche.

Pour les besoins de l'étude, il fallait cependant éviter d'avoir, comme informateurs, des pères se trouvant dans une situation – difficile, différente ou marginale – susceptible de particulariser leur engagement paternel. Des critères d'exclusion ont donc été définis : a) parent d'un enfant ayant un handicap physique ou mental ; b) parent aux prises avec de graves problèmes de santé mentale, une déficience mentale, une dépendance à l'alcool et aux drogues ou de graves difficultés parentales. L'application de ces critères d'exclusion ne reposait pas sur une évaluation systématique, mais plutôt sur l'avis des recruteurs qui côtoient les pères.

Tableau 3. Synthèse des critères d'inclusion et d'exclusion des participants

<p>Sont inclus les pères :</p> <ul style="list-style-type: none">- qui s'engagent auprès de leur enfant biologique (0-5 ans) ;- qui résident sur le territoire du CLSC-CHSLD Basse-Ville - Limoilou - Vanier ;- qui sont séparés ou divorcés de la mère de leur enfant depuis au moins six mois ;- qui vivent de prestations de l'assistance-emploi ;- qui ont une scolarité équivalente ou inférieure à la cinquième secondaire.-
<p>Sont exclus les pères :</p> <ul style="list-style-type: none">- dont les enfants ont un handicap physique ou mental ;- aux études à temps plein ou à temps partiel (sauf dans les programmes de réinsertion) ;- qui, à la connaissance des recruteurs, sont aux prises avec de graves problèmes de santé mentale, une déficience mentale, une dépendance à l'alcool et aux drogues ou de graves difficultés parentales clairement établies.

La sélection des participants

Les quinze participants à l'étude ont été sélectionnés au moyen de diverses stratégies :

- par l'intermédiaire de « recruteurs » rattachés à différents organismes des quartiers centraux de la ville de Québec (comptoirs alimentaires, centres de la petite enfance, organismes communautaires dédiés aux familles, organismes d'insertion sociale, CLSC, etc. ; la liste des organismes qui ont participé à la sélection, sans avoir pour autant tous sélectionné des participants, est présentée à l'annexe 1) ;
- par l'utilisation d'affiches, placardées dans ces organismes, annonçant les objectifs de la recherche et les critères de sélection ;
- par la technique *boule de neige*, soit la sélection de participants à la suggestion d'autres participants.

Les recruteurs ont reçu une fiche explicative qui mentionnait les objectifs du projet et les critères de sélection des participants, ainsi qu'une affiche à disposer dans leurs locaux. Des explications additionnelles leur ont été données pour préciser que la notion d'engagement paternel, dans le cadre de l'étude, ne se limitait pas aux catégories prédéfinies, telles que les droits de visite, la garde partagée ou la garde légale, mais qu'elle englobait toutes les modalités de partage des responsabilités parentales après la rupture conjugale.

L'entretien individuel semi-dirigé

Dans le cadre de la recherche, la technique d'entretien individuelle semi-directive a été retenue comme étant la plus appropriée, car elle permet d'amener le sujet interviewé à raconter son expérience. Les entretiens individuels, d'une durée approximative d'une heure et demie, ont eu lieu dans un endroit accueillant, calme, qui convenait aux deux parties – le plus souvent au domicile du participant –, et qui permettait d'assurer l'entière confidentialité des propos. Au moment de la rencontre, les participants ont été informés des aspects de leur expérience que l'on souhaitait aborder. Ils ont signé un formulaire de consentement; celui-ci leur assurait la confidentialité de leurs propos, précisait que les chercheurs étaient soumis à la Loi sur la protection de la jeunesse, et les informait de la disponibilité de services professionnels d'aide et de soutien gratuits s'ils en ressentaient le besoin à la suite de l'entretien. Ils ont reçu une compensation financière de 20 \$ pour leur participation. Les entretiens se sont déroulés d'une manière flexible, mais contrôlée par des questions ouvertes et par une écoute attentive. Des informations de nature sociodémographique sur le père, son ex-conjointe et ses enfants ont aussi été recueillies à l'occasion de l'entretien. Le canevas de l'entretien s'articulait autour des éléments suivants :

- la dimension chronologique du processus de rupture : elle permet de saisir ce qui se transforme dans l'engagement des pères au cours de la rupture d'union, mais aussi d'en comprendre la trajectoire à travers les différentes étapes de la réorganisation personnelle et familiale ;
- le récit par les pères de leur quotidien après la rupture : il donne des exemples concrets des différentes façons dont les pères ont réaménagé leur engagement parental, et des façons dont ils manifestent et définissent cet engagement ;
- la réflexion des pères en cours d'entretien : elle permet de dégager les conditions qui facilitent ou qui entravent leur engagement parental, et de mettre au jour les diverses stratégies qu'ils ont utilisées pour le préserver. Cette réflexion offre aux pères la possibilité de prendre une distance quant à leurs choix d'actions et de comportements à l'égard de leurs enfants ou de leurs responsabilités parentales, et au bout du compte d'interpréter leur engagement paternel.

L'analyse de contenu

Une première lecture globale et annotée de la version retranscrite de trois entretiens enregistrés (choisies au hasard) a été effectuée par deux membres de l'équipe de recherche. Elle visait à repérer des unités sémantiques et à les relier entre elles, à évaluer une première interprétation et analyse des entretiens, et à en assurer la validité interjuge. Une grille d'analyse sommaire du contenu des entretiens a ensuite été définie en équipe; elle a été enrichie à la lumière de l'ensemble des retranscriptions. Le logiciel NVivo 2.0 a facilité cet exercice analytique qui a mené à la constitution d'une arborescence regroupant tous les thèmes de l'étude abordés par les participants.

L'analyse progressive et itérative des résultats a été réalisée en équipe. Elle visait notamment à faire ressortir les éléments divergents et convergents des catégories issues du canevas d'entretien ainsi que d'autres thèmes émergents (Huberman et Miles, 1991). Ce type d'analyse a exigé une réduction du contenu des entretiens qui a eu pour effet d'empêcher de rendre compte de la

cohérence singulière et de la totalité de chacune des expériences de paternité. Comme le souligne Kaufmann (1996 : 18) : « Tout entretien est d'une richesse sans fond et d'une complexité infinie, dont il est impossible de pouvoir rendre compte totalement. » Afin de dépasser la simple juxtaposition d'histoires individuelles et de cohérences singulières, la réduction du contenu a été privilégiée au profit de la cohérence thématique entre les entretiens.

2.4 Les limites méthodologiques

Les critères et le mode de sélection

Les critères de sélection des informateurs clés de l'étude ont certes influencé les résultats. Ainsi le fait de choisir, parmi les pères séparés, pauvres et exclus du marché du travail, ceux qui sont engagés envers leur enfant, orientait vers des hommes susceptibles d'être encore insérés dans un tissu de relations familiales et sociales, malgré leur marginalité (Castel, 1994). Ces critères de sélection impliquaient par surcroît d'exclure les pères engagés et pauvres intégrés au marché du travail. Seuls les pères sans emploi ou inscrits dans un programme d'insertion scolaire ou professionnelle pouvaient participer à la recherche. Une sélection établie sur de tels critères de pauvreté a pu amener certains pères, tant par dignité que par désir d'approbation sociale, à surestimer leurs bons coups.

En outre, la sélection par l'intermédiaire de nombreux organismes du milieu a pu conduire à une représentation plus élevée de clients de ressources communautaires, et ainsi influencer à la hausse les résultats se rapportant à la capacité des participants de demander de l'aide. Assez homogène en raison des critères de sélection, l'échantillon de participants présente des différences quant aux modalités de garde des enfants. Pourtant, le contenu des entrevues, malgré ces quelques différences, n'a pas révélé de cas contrastants, extrêmes ou contradictoires, ce qui aurait permis de tester et de renforcer le résultat principal et partant, d'assurer une certaine protection contre les biais d'échantillonnage (Huberman et Miles, 1991 : 432).

Les conditions liées à l'entretien

Les conditions liées à l'entretien ont pu également interférer avec les participants. Le fait d'avoir accepté de participer à l'étude peut attester, sinon d'une volonté, à tout le moins d'un intérêt de la part des pères à aborder cette question. Par ailleurs, l'offre d'une compensation financière de 20 \$, annoncée au moment de la sélection, a pu être un biais ; certains auraient pu être tentés de participer à l'étude pour en retirer des avantages économiques plutôt que pour l'intérêt de faire part de leur expérience. Cependant, peu d'indices laissent croire que la compensation financière ait eu cet effet.

Les participants ont été informés que les chercheurs étaient liés par la Loi sur la protection de la jeunesse. Ont-ils pu craindre, dès lors, d'être considérés comme des pères dangereux ou indignes, ce qui les aurait amenés à taire certains événements ou sentiments ? Nous l'ignorons. Nous constatons toutefois qu'ils ont abordé avec confiance des sujets délicats. De plus, ils étaient informés qu'ils pouvaient en tout temps refuser de répondre à une question et d'aborder un sujet, et décider d'interrompre l'entrevue. Cela ne s'est produit qu'en de rares occasions. Les conditions liées aux entrevues, loin d'avoir eu comme effet d'en restreindre le contenu, semblent au contraire l'avoir alimenté.

3. PROFIL DES PÈRES RENCONTRÉS

3.1 Les participants et leurs enfants

En raison des critères de sélection, l'échantillon est très homogène. Les quinze hommes rencontrés sont tous pères biologiques d'enfants d'âge préscolaire. Ils ont au total 23 enfants (12 filles et 11 garçons) âgés, pour la plupart (69 %), de 5 ans ou moins. Si tous les pères sont séparés depuis au moins six mois, la rupture conjugale a eu lieu, pour la majorité, depuis deux ans ou plus.

La moitié des participants n'ont pas terminé leurs études secondaires. Certains ont obtenu un diplôme d'études secondaires ou terminé des études professionnelles. Ils sont tous dans une situation économique précaire. Plus de la moitié des participants vivent de l'assistance-emploi, tandis que les autres touchent des prestations d'assurance-emploi ou des indemnités d'accident du travail ou de la route. Au moment de l'entrevue, quelques pères disent n'avoir aucune source de revenus. Les participants se distinguent entre eux par l'âge, la durée de l'union conjugale antérieure et le mode de garde des enfants après la rupture d'union. Leur âge varie de 24 à 48 ans ; cependant, ils sont plus nombreux à être âgés de 35 à 42 ans. La durée de l'union conjugale antérieure varie entre deux ans et plus de dix-neuf ans, pour une médiane entre trois et huit ans. Quant aux modalités de garde des enfants au moment de l'entretien, elles divisent les pères interrogés en quatre groupes : ceux qui partagent la garde avec leur ex-conjointe (six) ; ceux qui ont la garde complète de leurs enfants (quatre) ; ceux qui n'ont pas la garde, celle-ci étant assumée par la mère (trois) ; ceux pour qui les modalités de garde des enfants ne sont pas encore définies ou attribuées (deux)⁷.

3.2 Les ex-conjointes

Les ex-conjointes des pères interrogés, âgées de 23 à 45 ans, sont plus jeunes qu'eux ; la plupart se situent dans la vingtaine ou la jeune trentaine. Alors que les participants présentent un profil plutôt homogène en ce qui a trait aux sources de revenus et aux niveaux de scolarité, leurs ex-conjointes se distribuent en deux groupes égaux. Près de la moitié d'entre elles ont un revenu d'emploi alors que les autres vivent de prestations d'assistance-emploi. Près de la moitié détiennent un diplôme d'études secondaires, d'études professionnelles ou plus rarement d'études universitaires, alors que les autres n'ont pas terminé leurs études secondaires (voir l'annexe 2).

3.3 La période précédant la rupture conjugale

Malgré le fait que les participants étaient interrogés sur la période suivant la rupture conjugale, ils ont néanmoins abordé celle qui la précédait. Ces quelques éléments sont présentés ici car ils éclairent certains des résultats de l'étude. Les pères se décrivent, avant la rupture, comme de gros travailleurs ; la plupart occupent des emplois manuels, souvent atypiques, et précaires (ex. :

7. Dans un cas, le père n'est pas inscrit à l'état civil comme parent de l'enfant et n'a pas défini de modalité de partage des responsabilités parentales avec l'ex-conjointe. Il dit cependant « avoir la garde » au rythme des humeurs de son ex-conjointe qui souffre d'une maladie mentale, et veiller à la sécurité de l'enfant « à distance ». Dans l'autre cas, les parents se sont vus retirer temporairement leurs responsabilités parentales par la Direction de la protection de la jeunesse ; les enfants sont donc en famille d'accueil.

déménagement, rénovation intérieure et extérieure, lavage de vitres, employé de dépanneur, peintre en bâtiment, imprimeur, vendeur, ou petits boulots). Rétrospectivement, certains constatent avec regret que la dimension de pourvoyeur économique prenait une place importante dans leur rôle de père, que leur vie se résumait alors au travail, et jugent aujourd'hui que leur présence auprès de l'enfant était trop rare.

Et je travaillais beaucoup à travers ça. [...] Bien je travaillais, mais elle, elle était sur l'aide sociale. [...] Moi, je me suis toujours tout le temps arrangé pour travailler. [...] Quand je travaillais, j'arrivais tard le soir, j'étais fatigué mais j'étais là. [...] J'ai été un boutte que ma vie se résumait à travail, travail, travail. **CARL**⁸

J'ai fait des quarts de jours, des quarts de nuit. [...]. Encore là [hésitation], ça ne m'a pas permis d'être aussi présent que j'aurais voulu l'être auprès de l'enfant. **ALEXANDRE**

Par contre, plusieurs rapportent qu'ils s'appliquaient déjà, dans le cadre de leur famille unie, à participer aux soins de l'enfant, à être affectueux avec lui et à partager les tâches ménagères. Quelques pères racontent s'être organisés à l'époque pour prendre un congé parental ou apporter des changements dans leur travail afin d'être plus présents aux enfants.

Puis j'avais déjà toute pilé mes congés. J'avais pas pris de congé, presque pas, à Noël d'avant pour arriver. [...] Quand Léa arriverait, pour y aider. J'avais cinq semaines d'accumulées. **FRANÇOIS**

Je travaillais dans le déménagement. [...] Six jours par semaine. [...] Puis là moi je voulais la voir. Faqu'on a eu une relâche dans le travail, ça fait que c'est moi qui s'est occupé de Carole-Anne. Faque je n'ai plus voulu la relâcher après. **FRED**

8. Les noms des participants, de leur ex-conjointe et de leurs enfants sont fictifs

4. RÉSULTATS ET DISCUSSION

Les résultats portent sur la période suivant la rupture. La plupart des pères rencontrés sont séparés depuis deux ans ou plus. Aussi relatent-ils leur expérience de rupture conjugale et leurs démarches d'engagement paternel comme un épisode appartenant au passé. Les résultats de l'étude proviennent du regard rétrospectif que des hommes portent sur leur processus de rupture et la décision de rompre, environ deux ou trois ans après l'officialisation de la séparation, ce qui correspond à la période *de transition* selon plusieurs auteurs (Hetherington et Stanley-Hagan, 1986 ; Arendell, 1995 ; Dulac, 1998a).

La présentation des résultats comprend deux parties : la description des stratégies déployées par les participants pour rester engagé après la rupture conjugale en contexte de pauvreté et l'analyse des éléments qui semblent avoir contribué au maintien de leur engagement dans l'adversité.

4.1 Les stratégies déployées par ces pères pour rester engagés après la rupture

Les stratégies déployées par les participants à l'étude sont présentées en trois sections : la première traite des premières réactions de ces pères après la décision du couple de rompre et met en évidence le processus de rebond. À la seconde section, sont décrites les actions mises en œuvre par ces pères dans l'espace public comme dans la sphère privée, pour regagner leur place auprès de l'enfant après la rupture. Enfin la dernière section présente les efforts qu'ils consentent pour maintenir leur engagement après la séparation en luttant contre la pauvreté. La présentation des résultats de chaque section est suivie de la discussion.

4.1.1 Après l'effondrement, reprendre la maîtrise de sa vie

➤ Sombrier dans un « trou noir »

De façon générale, les pères réagissent promptement à la décision de rompre. La plupart quittent le domicile familial en laissant tout derrière eux. Dans les jours, les semaines qui suivent, ils souffrent de l'effondrement de leur rêve d'une famille unie et de la discontinuité de la relation avec leur enfant. Plusieurs expriment leur détresse par des comportements de fuite et de retrait.

Partir et tout laisser derrière soi

Après la décision de rompre vient la décohabitation. À cette étape, il est fréquent de voir les pères quitter le domicile familial en laissant mobilier, biens matériels, toit et allocations familiales à l'ex-conjointe et aux enfants. Les pères partent, munis de leurs seuls effets personnels, habiter dans le logement d'un parent ou d'un ami, ou en chambre. Le lieu où ils se réfugient est souvent inadéquat pour recevoir leurs enfants. La perte de la maison familiale signifie souvent la complexification des moments de rencontre avec l'enfant en plus de retarder le moment de reprise en charge des responsabilités parentales.

J'ai dit : "... Je te laisse tout ce qu'il y a dans la maison. ... C'est tout. Je ne te demande rien d'autre, je te laisse toute. Tu vas en avoir besoin pour la petite de toute manière. » **JASON**

Presque tout laissé. Tout ce que j'avais à moi, je lui ai laissé. Puis j'avais plus rien. Faque là je suis retourné chez ma mère peut-être trois-quatre mois, le temps que je me trouve un logement. [...] Le temps que ça revienne [...]. Le temps de me replacer puis toute, là. **JEAN**

Parce que moi, je suis re-déménagé chez ma mère. Puis, je voyais à ce qu'elle ne manque de rien, je lui donnais de l'argent. Je m'occupais quand même bien d'eux-autres. **CARL**

Toutefois, en partant, les pères voient à ce que l'enfant ne manque de rien. Quelque temps après la rupture, le modèle qui prédomine est celui du père visiteur (une fin de semaine sur deux), combiné dans certains cas au paiement d'une pension alimentaire.

Comme elle était sur la sécurité du revenu, ils ont insisté. Bien... ils l'ont obligée à aller en médiation. Donc elle m'a demandé une pension alimentaire. [...] Donc j'ai tâché de payer du mieux que j'ai pu. [...] Je le donnais comptant à Caroline. **ALEXANDRE**

Bien à partir du moment où je suis parti le mardi matin, j'ai eu la garde une fin de semaine sur deux. [...] Elle, elle est sur l'aide sociale et ils ont exigé qu'elle fasse une demande de pension alimentaire [...] par rapport à ce que je gagnais, un petit peu plus que le salaire qu'il faut sans en payer, là⁹. Faque là j'ai une pension à lui payer par mois. **YVAN**

Souffrir de l'éclatement de la famille

À la suite de la rupture, plusieurs pères souffrent, déchirés par l'éclatement de leur famille. Quand leurs espoirs de famille unie volent en éclats, ils se disent profondément brimés et trahis, dépassés par ce qui leur arrive. Ce n'est pas du tout ce qu'ils avaient envisagé pour eux, pour la famille, mais surtout pour les enfants.

T'sé, ce n'est pas normal. En tout cas, moi je trouve c'est juste pas normal de ne plus être en famille, faque t'sé bing bang du jour au lendemain tu vas voir ton père rien que lundi prochain [...]. **BENOÎT**

Avant, au début, ça me faisait mal au cœur parce que quand j'allais chercher ma fille je m'attendais que maman soit là ; une vie de famille c'est ça, t'sé. Qu'on se suive, t'sé. [...] Mais moi je sais bien que quand j'étais jeune [silence], c'était bien important de [...] mon père, ma mère, t'sé. Puis, je les ai toujours vus ensemble. J'aurais voulu que ce soit comme ça pour Laurence. **BERNARD**

9. Au Québec, la contribution parentale de base pour fixer les pensions alimentaires aux enfants est fondée sur les revenus des deux parents selon le type de garde auquel seront assujettis les enfants. Dans le calcul du revenu annuel des parents en vue de fixer la pension alimentaire, la déduction de base qui était de 9 000 \$ par année en 2003 est maintenant passée à 10 000 \$ (site : <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/generale/table04.htm>).

Les pères qui voient moins fréquemment leurs enfants précisent cependant que ceux-ci occupent constamment leurs pensées. Lorsque les enfants sont chez leur mère, souvent les pères s'ennuient. Pour certains, cet ennui révèle l'importance qu'a l'enfant dans leur vie, importance qui semble nourrir leur engagement. Pour d'autres, l'absence de l'enfant est souffrante, voire handicapante.

Je me sens un vide puis je me ramasse tout seul. Je suis habitué qu'elle soit là. Quand bien même c'est trois jours, pour moi c'est beaucoup là. **JASON**

Quand elle s'en va les fins de semaine là, excuse-moi là, mais [...]. La première soirée ce n'est pas si pire, parce que c'est comme si elle était couchée. [...] Mais là le lendemain matin je me réveille pareil à l'heure qu'elle se réveillerait puis [...]. Tu cherches un peu, ça ne bouge plus... Ah ! C'est plate, tu t'ennuies. [...] Ah oui, j'ai de la peine des fois moi quand elle s'en va, ça me fait de quoi. **FRED**

Se retirer socialement

Peu de temps après la rupture, les participants traversent une période de crise qui déstabilise la relation avec leur enfant. Le père a tout perdu : son logis, ses meubles... son enfant, peut-être ? L'espace disponible pour recevoir le petit est trop... petit ! C'est une chambre, c'est le logement du frère, la maison des parents où il est plus compliqué de le recevoir. Aucune issue ne semble possible. Chez plusieurs pères, les souffrances éprouvées se traduisent par la dépression, les idées suicidaires, la consommation de médicaments, d'alcool ou de drogues, la tristesse ou la rage.

Ah ! là, c'était *fall ball*. Là, je m'étais mis à prendre de la bière. C'est bien de valeur ! Puis là, j'avais des pilules, hein ! [...] Là, c'était la dépression puis je pensais quasiment au suicide. [...] Ça fait que là je me suis remis à consommer de la boisson. Consommer de la boisson parce que [...]. T'sé, je souffrais intérieurement, hein. Puis c'était la façon d'oublier mon mal. Faque là j'étais parti là-dedans, là, dans la boisson puis les pilules. Là je me suis dit : « Je vais attendre un bout de temps. » **BERNARD**

➤ **S'éveiller et rebondir**

Après être restés pendant des jours, des semaines, voire des mois dans un état de souffrance et de torpeur, les pères semblent s'éveiller. Plusieurs racontent que s'est produit un déclic qui leur a permis de passer à l'action pour changer la situation. Des événements ont favorisé ce rebond. Quelques-uns ont rêvé de reconstruire une famille unie, d'autres se sont fait rappeler par les proches que le temps était venu pour eux de faire face à leurs responsabilités parentales. Plusieurs ont réfléchi à leur condition parentale, estimant qu'elle était trop limitée. Enfin, certains se sont inquiétés du bien-être de leur enfant.

Reconstruire la famille ?

Lorsque l'ennui s'est mis à prendre plus de place dans leur vie que n'en occupait leur relation directe à l'enfant, des participants ont ressenti le besoin d'agir. Certains ont alors cru que la meilleure façon de reconstruire une famille unie était la reconquête de l'ex-conjointe. Le refus de la mère de reprendre la vie commune a un effet à la fois dévastateur et motivant. Si le père veut reconstruire l'unité familiale, ce ne sera pas en revenant en arrière, mais plutôt en allant de l'avant.

Dans les débuts, ce que je voulais, c'était de reprendre avec Annie : « Regarde, on va aller rechercher les enfants ensemble. » **CARL**

Recevoir un coup de pied du parent qui les héberge !

Certains s'éveillent sous l'impulsion du parent qui les héberge. Les parents leur donnent en quelque sorte *un coup de pied* signifiant qu'ils doivent repartir, coup de pied qui s'avère souvent, en fait, un coup de pouce les amenant à chercher à recouvrer une autonomie résidentielle ou encore à exercer de façon plus complète son rôle paternel.

J'ai resté deux semaines dans une maison de chambres après être parti de chez ma mère après deux mois là. J'étais tanné d'être chez ma mère. Mon père aussi y'était tanné de me voir ! Son gars à 35 ans retourné chez eux, là [...]. Il était tanné de me voir brailler, faque... Il a dit : « Trouve-toi une chambre ! » Faque je me suis trouvé une chambre. Puis deux semaines après j'ai pogné cette luck-là ici, t'sé. Faque je me suis installé. Je n'avais pas de meubles, je n'avais rien. Là mon père m'a redonné mon divan, j'avais ci, j'avais des affaires. [...] Puis tout le monde m'a donné un petit quelque chose. **JOSEPH**

Je pense que c'est ma mère ou je ne sais pas, on s'en est parlé : « T'sé Benoît, ça ne marche pas. Pense à la petite là-dedans. Parce qu'un moment donné elle peut s'empirer. Là tu n'as pas de papiers, tu n'as rien, là. T'sé t'es séparé, là. Elle peut partir. Peu importe. » [...] Bien elle ne me conseillait pas d'avoir des papiers, mais t'sé elle me disait... Elle me prévenait, comme. **BENOÎT**

Refuser des conditions parentales limitées ou régulées par l'ex-conjointe

Les pères disent s'être éveillés à un moment où ils ne pouvaient plus accepter une condition parentale aussi limitée. Ils veulent manifester plus globalement leur engagement paternel envers leurs enfants. Ils reconnaissent leurs devoirs, mais aussi affirment leurs droits, dont celui d'exercer leur part de l'autorité parentale.

Bien j'avais de la peine. [...] Je me disais : « Je ne peux avoir les enfants rien qu'une fin de semaine sur deux. » Puis je me cognais sur mon sort, puis [...]. Je me rabaissais au lieu de me remonter, puis je me cognais dessus. J'étais rendu pas mal en dernier, mais [...]. Ça a déclenché comme ça. Je me suis dit : « Aie *man*, ça va faire ! » [...] J'avais plus rien. J'attendais là, je restais chez ma mère, puis je recevais mes enfants chez ma mère une fin de semaine sur deux jusqu'à temps que je me prenne un avocat, que je me réveille. **JOSEPH**

T'sé, je lui ai dit : « Ne me fais jamais chier avec la petite là. Ça c'est ma fille puis ça va toujours rester ma fille. » Parce que t'sé, c'est quelque chose, là [...]. Ton enfant, c'est ton enfant. [...] « Ce n'est pas toi qui décides tout sur la petite, là, t'sé je suis là pareil là. » Bien pas pareil, je suis là calvaire, c'est moi le père. **BENOÎT**

Certains pères qui voient leur enfant une fin de semaine sur deux ou qui ont une garde partagée regrettent que la mère ne leur fasse pas *garder* l'enfant plutôt que de le confier à des étrangers. Ils se sentent à la fois disqualifiés et privés d'une occasion de contact avec lui.

Des fois elle a des réunions, des réunions pour l'école. Surtout la garderie où elle travaille, les places où elle travaille. Elle a souvent des réunions dans la semaine. Puis là elle m'appelle : « Jason, peux-tu la prendre ? » Au lieu de payer une gardienne elle, là, de toute manière. [...] Puis moi ça fait mon affaire. Il y a ça aussi qu'il faut voir. Moi ça fait mon affaire. Quand je l'ai, je suis bien correct.

JASON

Pour d'autres, le rebond a lieu lorsqu'ils perçoivent que leur relation à l'enfant est dirigée par l'ex-conjointe. Les pères veulent ainsi se soustraire aux exigences, à l'horaire et aux besoins de l'ex-conjointe qui semble réglementer leurs contacts à l'enfant. En voulant regagner une place auprès de l'enfant, ils prennent néanmoins le risque d'envenimer la relation avec l'ex-conjointe, mère des enfants.

Mais je ne peux pas, on ne peut pas, je ne peux pas vivre la [...]. Faire un horaire selon l'horaire de mon ex. **BENOÎT**

Je veux qu'ils ne manquent de rien. C'est pour ça que j'essaie de rester disponible, mais en même temps des fois j'ai l'impression d'être manipulé. [Silence.] Parce que justement elle savait que j'aime mes enfants et que je ferais n'importe quoi pour eux. [...] Elle se sentait quand même toujours à l'aise pour me dire : « Bon là il faut que tu ailles chercher Émile puis Antoine à l'école ce soir parce que j'ai quelque chose et je ne peux pas y aller. » Moi je lui réponds : « Bien là, tu changes mon horaire pas mal. » Au début j'ai accepté, puis après je me suis dit : « Ben regarde là... » **ALEXANDRE**

D'autres entrent en conflit avec l'ex-conjointe pour des raisons financières. N'ayant pas la garde de l'enfant, ils se sentent piégés par l'obligation de payer une pension alimentaire alors qu'ils vivent eux-mêmes en précarité.

Donc je vais me sentir redevable financièrement à Caroline et j'ai peur d'être manipulé parce que [hésitation]. Ça aurait été encore me mettre en situation de [hésitation], je dois quelque chose à Caroline au niveau financier pour les enfants. **ALEXANDRE**

Lorsque tu tombes dans la pauvreté, tu tombes dans l'aide sociale, tu te ramasses dans les déchirements familiaux épouvantables qui sont causés par la pension alimentaire. [...] Astheure, ta pension alimentaire est coupée sur l'aide sociale. [...] Ça fait que... Ça fait que tu te ramasses dans des problématiques... des problématiques dans la pauvreté. [...] « Payer une pension alimentaire ? Il ne prendra pas le bébé. C'est des choses de même qu'il fait » **PIERRE**

Certains pères s'inquiètent pour la sécurité de leur enfant lorsqu'il est chez sa mère. Ils doutent des capacités de leur ex-conjointe à s'occuper de l'enfant. C'est donc l'inquiétude quant au bien-être et à la sécurité de l'enfant qui les incite à vouloir prendre leur part de responsabilités parentales. D'autres pères, se considérant comme plus disponibles que leur ex-conjointe, révisent à la hausse leur engagement.

Je m'ennuyais beaucoup, elle me manquait. Puis même des fois, je me suis aperçu quelques fois, France elle sortait beaucoup, puis tout ça. [...] Puis la petite, elle se faisait garder à gauche et à droite. Faqu'un moment donné je me

suis assis devant France puis je lui ai dit, je lui ai dit : « Regarde là, t'as le goût de foirer, foire, mais amène-moi la petite. Moi je vais m'en occuper. » **JIMMY**

La manière que c'est là, parce que moi vu que je suis un accidenté de la route, pour moi c'est plus facile parce que je ne travaille pas. [...] Mais elle, elle travaille. [...] J'aime autant que ce soit moi qui s'en occupe, que ce soit elle qui s'en occupe, mais que ce soit quelqu'un d'autre qui s'en occupe. **JEAN**

Pour les pères *par défaut*, en raison de la démission parentale de leur ex-conjointe ou de son incapacité à assumer sa part de responsabilités, l'éveil est brutal et oblige à précipiter l'engagement paternel, en quelque sorte. Ces pères, qu'ils se sentent prêts ou non, deviennent entièrement responsables de leurs enfants après la rupture.

Quand on s'est laissés, dans le mois de décembre, le premier mois de décembre, je pense qu'elle les a eus deux-trois fois dans le mois. Elle était vraiment partie en grande. [...] Mais là, elle oubliait les enfants là-dedans, là. Elle était vraiment partie : elle voulait aller en bateau, elle voulait faire des voyages... **FRANÇOIS**

Parce que madame a... je ne dirai pas ses problèmes personnels à elle [hésitation]. Elle n'avait pas le temps, il fallait qu'elle s'occupe de sa vie. Puis Carole-Anne elle, elle la faisait toujours garder. Quant à la faire toujours garder, moi j'aime mieux la garder avec moi. **FRED**

➤ **Trouver un toit pour recevoir ses enfants**

Dans le cas de ceux qui ont quitté le domicile au moment de la rupture, la première action qui leur permettra de réaffirmer leur engagement paternel est la quête d'un nouveau toit pour recevoir les enfants. Les pères mettent en place les conditions concrètes pour accueillir, de nouveau, leurs enfants chez eux. Plusieurs font alors appel à divers organismes pouvant leur fournir des meubles et autres biens, ou acceptent les dons offerts, notamment par la famille. Après avoir travaillé à se réinstaller, certains pères envisagent la possibilité d'un nouveau partage des responsabilités parentales. Une reprise de pouvoir des pères sur leur propre vie semble correspondre alors à une plus grande maîtrise de leur rôle parental.

Mon frigidaire puis mon poêle, c'est l'Armée du Salut qui me l'ont donné, parce que je commençais ; je n'avais rien. [...] Les matelas des enfants ils me les ont donnés puis [...]. Parce qu'ils savaient que je repartais. J'avais laissé mes affaires à Sophie. Puis là je restais chez ma mère. Puis je commençais à me rebâtir. Mon chômage m'aidait aussi à m'acheter de la vaisselle, différentes affaires. **FRANÇOIS**

C'était partagé au début [...]. Je l'avais une semaine..., une fin de semaine aux quinze jours c'est-à-dire. [...] Je l'amenais quand même pareil chez nous, chez ma grand-mère, heu chez ma mère [sourire]. Mais il venait pareil. Ma mère ça ne la dérangeait pas, c'est son petit-fils puis toute. Après ça, c'est quand que je suis venu vivre en logement que j'ai demandé la garde partagée. **JEAN**

Le tableau ci-dessous regroupe les étapes d'un parcours après la rupture. Les premières étapes ne sont pas sans rappeler celles franchies par les pères qui démissionnent de leurs responsabilités

parentales. En revanche, après un premier moment de découragement et de retrait, les pères interrogés s'éveillent et rebondissent pour s'engager de nouveau.

Tableau 4 – Après l'effondrement, reprendre la maîtrise de sa vie

Sombrier dans « un trou noir »
Partir et tout laisser derrière soi
Souffrir de la rupture et de ses conséquences
Se retirer socialement
S'éveiller et rebondir
Reconstruire sa famille ?
Recevoir un coup de pied du parent qui les héberge !
Refuser les conditions parentales limitées et régulées après la rupture
S'inquiéter du bien-être et de la sécurité de l'enfant chez l'ex-conjointe
Trouver un toit pour recevoir ses enfants

Discussion des résultats – Après l'effondrement, reprendre la maîtrise de sa vie

Dans les premiers moments du processus de rupture, les participants rapportent avoir eu des réactions semblables à celles décrites chez les pères désengagés, soit la décohabitation et la mise à distance (Dulac, 1996a ; Kruck, 1993). Au milieu d'une tourmente de déceptions, de doutes et d'espoirs, ils craignent de perdre l'univers familial qu'ils associaient à la stabilité et dans lequel ils exerçaient leur rôle parental avec aisance. Ils ont peur aussi d'être contraints à faire le deuil de la continuité de la relation avec leur enfant (Dulac, 1996a, 1998a ; Kruk, 1993 ; Quéniart et Fournier, 1996 ; Quéniart, 2001). Enfin, comme chez les pères démissionnaires, l'expression de la souffrance passe par des gestes d'agressivité envers soi-même, soit l'alcoolisme, la toxicomanie, les idées suicidaires, ou par la rage contre les proches (G. Tremblay, 2002). La plupart reconnaissent avoir fait le plongeon dans ce que Dulac (1998) appelle le « trou noir ».

Lorsque les pères quittent le domicile en laissant biens et meubles à la famille et que seul leur rôle de pourvoyeur perdure, d'aucuns pourraient croire à une passivité de leur part, voire à une démission à l'égard des responsabilités parentales. Or, ce répit semble leur permettre de mieux rebondir. Ils émergent ensuite pour reprendre progressivement contact avec eux-mêmes, avec leur famille, avec leur enfant. Un peu étrangement toutefois, peu d'études mentionnent cette trêve dans la trajectoire de l'engagement paternel après une rupture d'union. Selon les constats qui se dégagent d'un certain nombre d'études, le rôle parental limité après la rupture à celui de père visiteur, la précarité des contacts avec les enfants, le manque de ressources pour les recevoir et les conflits avec l'ex-conjointe sont autant d'éléments qui poussent les hommes à abandonner leurs responsabilités parentales plutôt qu'à continuer de les assumer (Dulac, 1998 ; Kruck, 1993 ; Quéniart et Fournier, 1996, Quéniart, 2001).

Contrairement à ces résultats, chez plusieurs participants à la présente étude, la réduction de leur rôle parental après la rupture semble plutôt agir comme un aiguillon les incitant à revendiquer un partage plus équitable des responsabilités parentales. Enfin, les parents chez qui plusieurs se sont réfugiés les aident à sortir de ce repli et à recommencer à assumer leur parentalité. Quant à la quête, autant nécessaire que symbolique, d'un toit pour recevoir les enfants, elle semble correspondre à un moment charnière indiquant l'établissement pour eux d'un nouveau mode de vie familiale après la rupture.

4.1.2 Regagner sa place auprès de l'enfant dans les espaces public et privé

Parmi les pères participant à l'étude, nombreux rapportent qu'ils ont dû par la suite défendre simultanément sur plusieurs fronts l'importance de leur place auprès de l'enfant autant que leurs compétences parentales.

➤ ***Affirmer dans l'espace public la légitimité de son rôle paternel***

Plusieurs luttent contre l'idée préconçue voulant que la mère soit le parent principal. D'autres, non inscrits sur le registre de naissance de leur enfant, veulent affirmer leur paternité et la légaliser devant l'État. D'autres, encore, entreprennent les démarches nécessaires en vue d'officialiser un nouveau partage des responsabilités parentales avec l'ex-conjointe, la mère des enfants. Durant ce parcours, certains ont été obligés de prouver leur droiture comme père afin de se disculper d'allégations mensongères formulées par leur ex-conjointe.

Lutter contre des préjugés qui font de la mère le parent principal

Plusieurs pères constatent que l'importance de leur engagement parental n'est pas socialement reconnue. Ils doivent donc lutter contre des préjugés voulant que l'enfant appartienne à la mère ou encore, que la place des pères soit secondaire dont ils se révèlent être eux-mêmes imprégnés. Ils perçoivent que l'État, les institutions (systèmes judiciaire et scolaires, services sociaux, etc.) et les individus sont nourris de ces préjugés.

Au début, comme qu'on dirait, c'est que c'est plate à dire là, c'est que les papas n'ont aucune autorité quand le bébé sort au monde. [...] Moi je vois ça. T'sé, c'est que le bébé sorte au monde, là, que la mère soit la pire qu'il n'y a pas sur la terre, que le père soit l'ange, mais la justice va dire : « Passe par ici si tu veux ouvrir quelque chose sur la mère. Regarde, c'est elle qui a la garde en attendant. » [...] T'sé, il faut qu'il se débâte pour pouvoir avoir ses droits. Ça c'est vraiment de la discrimination comme qu'on dirait. D'habitude c'est les filles qui vont s'en faire, sur les sports puis toutes sortes d'affaires, mais je ne comprends pas qu'un papa ne serait pas capable autant de s'occuper de son enfant à la naissance que la mère. **FRED**

Ce n'est pas égal. T'sé, je veux dire, ce n'est pas... Ce ne sera jamais accepté. Comment je pourrais vous dire [hésitation.] Qu'un père monoparental est aussi bon qu'une mère monoparentale. Ce ne sera jamais accepté. **PIERRE**

Les pères eux-mêmes sont fortement conditionnés par l'idée que la mère est le parent principal. Entreprenant des démarches afin de réclamer le droit d'exercer leur part de l'autorité parentale, ils en ressentent de la culpabilité ; ils ont l'impression de participer à un vol ou à un enlèvement. Ils évoquent la nécessité de constamment se prouver à eux-mêmes, ainsi qu'à leur ex-conjointe, leur droiture, leurs compétences parentales et le fait qu'ils agissent pour le bien de l'enfant.

Puis là un moment donné j'ai dit : « Regarde, je ne fais rien de mal, là. Tout ce que je veux, c'est le bonheur de la petite. Je veux que la petite soit en santé, puis que tout aille bien, puis qu'elle soit en sécurité. C'est rien que ça que je te

demande, c'est rien que ça que je demande. Pas plus que ça. Je ne veux pas te l'enlever. » **JIMMY**

Faire reconnaître sa paternité par l'État

Chez certains hommes, l'idée que l'enfant appartient à la mère est tellement bien ancrée qu'ils n'avaient pas vu, au moment de la naissance, l'importance d'être légalement reconnu comme père. La place secondaire qui leur est accordée dans la vie de leur enfant est donc d'autant plus précaire que le nom de certains pères ne figure même pas dans les registres de l'état civil, et ce, notamment pour des raisons d'ordre économique. Par la suite, en cas de rupture, avant de faire valoir leur place dans la vie de l'enfant et de demander qu'il leur soit partiellement confié, ils doivent d'abord exister aux yeux de l'État comme les *vrais* pères et faire figurer leur nom auprès de celui de l'enfant dans les registres de l'état civil.

Je suis son père biologique. [...] On ne l'a pas déclaré. On ne l'a pas déclaré ; ça ferait un peu trop de problèmes puis tout ça. [...] Bien là c'est ça, elle, elle ne voulait pas le déclarer parce qu'elle ne voulait pas que je lui enlève la garde puis tout ça. [...] Elle a la garde légale. C'est marqué « père inconnu ». On va laisser ça de même. Avec la pauvreté, puis l'aide sociale, puis tout ce que ça peut créer, tous les changements que ça peut faire. [...] Oui, mais Jérôme il a fallu que j'aille chercher la paternité, il a fallu que j'aille chercher la garde légale après. [...] Ça a pris trois ans de ce taponnage-là. [...] Francis j'avais la paternité, j'ai eu la garde légale à 2 ans. **PIERRE**

Tout ce que je leur demande, c'est que je veux avoir mon enfant dans ma vie ! Par où qu'on commence ? [...] Bien là j'ai réussi ; mon nom il l'est sur le baptistère. [...] Bien mon nom est tombé sur le baptistère depuis le 17 décembre 2002. [...] J'ai un jugement qui confirme. [...] Là je suis tombé vrai papa là, en 2002. Laurence a l'a 5 ans. **BERNARD**

Prouver sa droiture et se disculper

Certains pères doivent non seulement défendre l'importance de leur place auprès de l'enfant devant l'État, mais aussi prouver leur droiture et se disculper aux yeux de leur conjointe.

Au début de mon divorce, elle ne voulait pas me les laisser pantoute. Elle disait que j'étais un voleur, que j'étais un crosseur, puis que j'étais un ci, que j'étais un voleur. Elle appelait la police [...]. Elle a essayé de me faire arrêter par la police. Elle faisait des fausses accusations. **JOSEPH**

Quand on s'est laissés, soit j'étais un homosexuel, soit j'étais un « taponneux » d'enfants, soit j'étais un ci. Aille, ça avait parti en fou. [...] Comme je vous dis, j'étais rendu le démon. **FRANÇOIS**

Plusieurs croient que les mères profitent des préjugés favorables dont elles jouissent pour dénigrer l'ex-conjoint et salir injustement sa réputation, ce qu'elles feraient dans le but de conserver leurs privilèges auprès des enfants, tout en étant indirectement appuyées en cela par le système judiciaire.

Officialiser un nouveau partage des responsabilités parentales

Le modèle le plus courant au début du processus de rupture est celui de père visiteur, à une fréquence d'une fin de semaine sur deux. Par la suite, à mesure que s'améliore la relation des ex-conjoints, le partage des responsabilités parentales devient plus équitable. Les arrangements, bien qu'ils puissent toujours être redéfinis, semblent déterminer en partie la place qu'auront les pères auprès de leur enfant pour les prochains temps. L'officialisation des modalités de partage des responsabilités parentales touche de plus près encore les parents vivant de l'assistance-emploi. En effet, après une séparation, ils ont l'obligation de fournir la preuve écrite qu'ils ont pris des ententes à l'égard des enfants¹⁰.

Pour en arriver à un nouveau partage des responsabilités parentales, la majorité des pères interrogés ont eu recours, à un moment ou un autre, à un avocat, et ce, parfois à la suggestion de leur ex-conjointe. La démarche juridique se conclut souvent par la simple signature de documents, mais certains doivent se présenter devant les tribunaux afin de prouver de nouveau leur droiture et leur compétence et régler des différends plus graves.

C'est elle qui a trouvé l'avocat, elle avait pris de l'avance sur moi. [...] C'était un avocat, en cour, mais on n'a même pas été obligés de passer là. [...] Regarde, on s'est rendus juste pour signer des papiers. **JASON**

Les procédures se font pour la cour là, etc. [...] Puis là, elle, elle s'est opposée à ce que j'aie la petite. Elle disait que je n'étais pas plus apte qu'elle, puis que je prenais de la drogue moi aussi, puis je prenais de la boisson, etc. [inspiration forte]. Faque moi j'ai dit au juge, j'ai dit : « Il n'y a pas de problème monsieur le juge, je suis prêt à passer immédiatement un examen médical pour prouver que je ne prends pas de drogue. » **JIMMY**

D'autres déboursent des sommes considérables en frais judiciaires. Ceux-ci ont alors l'impression d'*acheter* leur place auprès de l'enfant ou tout au moins moins, de dépenser inutilement de l'argent qui pourrait servir au bien-être de l'enfant.

Pour ravoir l'enfant. Disons que quand tu payes ton enfant alors que tu es déjà père, là [...]. Je suis en train d'acheter mon enfant ; par la justice, j'achète mon enfant. C'est comme ça que ... C'est pas comme ça qu'il faut que je le voie, mais c'est ça qui se passe. [...] Quand même que j'irais travailler : plus que je vais aller travailler, plus que les avocats vont m'en demander. **BERNARD**

Ah, elle ne voulait pas. Hum, hum. Elle a décidé à la dernière seconde. Je lui ai fait comprendre, je lui ai dit : « Regarde, je suis déjà rendu à 2 000 \$ d'avocat, là. Comment ça va me coûter, là ? C'est les enfants qui n'en profitent pas de cet argent-là. » T'sé, je lui ai fait comprendre. **JOSEPH**

La médiation, moins onéreuse que les démarches juridiques¹¹, ne semble pourtant pas être le choix privilégié. Parce que la médiation repose sur la volonté des deux ex-conjoints d'en arriver à une entente commune pour le bien de l'enfant, quelques pères ont néanmoins entrepris une telle démarche.

10. Le montant de la pension alimentaire, l'attribution de l'allocation familiale et de la prestation canadienne pour enfant et les revenus d'assistance-emploi sont déterminés en fonction de cette entente prise entre les ex-conjoints à l'égard des enfants.

11. Au Québec, six séances gratuites sont offertes aux couples en instance de séparation.

Si nous autres on s'aime pas, on n'est pas obligés qu'eux autres [les enfants] le ressentent, hein ? [...] C'est pour ça qu'on a été en médiation. **STÉPHANE**

Une autre minorité ont par ailleurs opté pour la formule d'entente à l'amiable qui demande également une dose importante de respect mutuel, d'acceptation des différences de l'autre et de capacité à faire des concessions.

Tout à l'amiable. C'est ça. Moi je ne suis pas marié non plus [sourire], il n'y a rien de légal moi. [...] La seule affaire qu'on a fait, c'est que les enfants sont enregistrés parce que tu es obligé. [...] À l'état civil. C'est tout, c'est tout. C'est la seule chose, là. Le reste, là... On n'a jamais [...]. On a des testaments. **MARC**

Le tableau ci-dessous résume les stratégies des pères pour faire reconnaître la légitimité de leur rôle dans l'espace public et officialiser leur autorité parentale.

Tableau 5. Affirmer dans l'espace public la légitimité de son rôle paternel

Lutter contre certains préjugés faisant de la mère le parent principal
Faire reconnaître sa paternité par l'État
Prouver sa droiture et se disculper aux yeux de la justice
Officialiser un nouveau partage des responsabilités parentales

➤ **Redéfinir son rôle parental**

La rupture les ayant propulsés en dehors du cadre de référence de la famille unie, les pères s'interrogent sur les façons d'assumer leur rôle parental au sein de cette nouvelle structure familiale éclatée. Pour plusieurs, être père après la séparation ne va pas de soi. Les relations triangulaires « père/mère/enfant », qui expliquaient plus facilement les rôles de chacun, se sont effritées. Ainsi, les pères sont amenés à redéfinir leur rôle dans un cadre différent. Ils cherchent à se soustraire au contrôle de la mère des enfants, à s'appuyer sur leurs propres compétences parentales dans l'espace domestique non sans accepter, par ailleurs, l'aide de leur réseau de soutien, et non sans établir par la suite une nouvelle alliance positive avec leur ex-conjointe.

Chercher à se distinguer de l'ex-conjointe

Nombre de participants à l'étude ont eu l'impression que leur façon d'être père avec leur enfant était filtrée, voire contrôlée par l'ex-conjointe. Plusieurs veulent s'en distinguer, affirmer leur compétence en s'appropriant un style parental qui leur soit propre et qui leur ressemble. Certains s'empressent de constater les différences dans leur façon à eux d'être parent, alors que d'autres s'inspirent de ce qu'ils observent de la relation de leur ex-conjointe à l'enfant.

Quand je l'ai, je m'en occupe autant que si elle était avec sa mère. [...] Au début, sa mère me disait que c'est comme ça qu'elle voulait que ça marche, que quand elle venait chez nous il fallait que je fasse les mêmes affaires que chez eux. Mais j'ai dit : « Pardon ? Regarde, quand elle est avec moi, elle est avec moi. Puis... Inquiète-toi pas, je ne lui ferai pas faire de mauvais coups. Sauf que je ne ferai pas les mêmes affaires que toi tu fais. » **YVAN**

Croire en sa compétence parentale

Si, au début du processus de rupture, certains ont douté de leur capacité à s'occuper seul de leur enfant, la plupart affichent aujourd'hui une forte assurance quant à leur compétence parentale. Plusieurs se qualifient de « père poule ». D'autres se reconnaissent des capacités personnelles qui leur ont permis de s'adapter et de surmonter les épreuves. Plusieurs disent accorder une place centrale à l'enfant dans leur vie. En retour, l'importance qu'ils sentent avoir acquise aux yeux de leur enfant les comble de fierté et nourrit leur engagement.

J'ai dit : « Aie, qu'est-ce que je vais faire avec ? Est-ce qu'il faut que j'aille voir une intervenante ? Faut-tu que j'aille voir un travailleur social ou de quoi pour me dire l'évolution de notre enfant de cet âge-là ? Si je suis correct ou pas correct. » Un moment donné je me demandais : « C'est-tu correct ce que je fais ou ce n'est pas correct ? » Mais là un moment donné, je ne suis pas obligé d'aller voir du monde pour me le faire dire ; regarde, je le voyais par moi-même puis je me le faisais dire. **JASON**

Moi je veux, je sais que je suis capable de l'élever la petite. Je sais que je suis capable de bien l'élever. **BENOÎT**

Au contraire, pour l'instant, je crois que ça va bien là-dessus dans le sens où ils sont toujours super contents de venir me voir. Même qu'ils font des pressions à leur mère pour qu'elle m'appelle, que je les prenne plus. **ALEXANDRE**

Certains des hommes rencontrés ont l'impression de remplir les rôles parentaux qui pourraient être associés autant au père qu'à la mère. Ils partagent l'idée que les parents, peu importe leur sexe, doivent tendre vers une interchangeabilité des rôles, et ce, plus encore après une rupture.

Ça m'a pris un petit bout de temps avant de réaliser ça, avant de jouer le rôle de père et de mère. [...] Là, c'est certain qu'il faut que je joue les deux rôles. **RICHARD**

Je fais tout qu'est-ce qu'une mère peut faire avec sa fille. [...] Peut-être plus [...]. Mais moi, je suis à peu près comme une môman [sourire], une mère poule genre. Je suis un pôpa, un père poule [sourire]. **FRED**

Recréer une relation positive avec la mère des enfants

Malgré la période tumultueuse qui marque la relation entre ex-conjoints après la rupture, nombre de pères interrogés considèrent comme essentiel, pour le bien-être de l'enfant, de faire les efforts pour recréer une bonne entente avec la mère, voire une complicité. La majorité affirment avoir maintenu ou développé une relation positive avec l'ex-conjointe, laquelle se manifeste pour plusieurs par un appui moral, de l'aide matérielle ou instrumentale, un soutien réciproque dans l'organisation de la vie familiale ou encore par une communication sur les questions ou les événements se rapportant aux enfants.

Pour la petite, elle est prête à me donner du support. [...] Admettons t'sé je manque de couches ou n'importe quoi, t'sé, elle m'en donne. [...] Pour la petite elle m'aide, puis moi je lui aide aussi quand je peux, là. C'est sûr, on reste à trois quarts d'heure de différence, là. **STÉPHANE**

Ça été comme... cet été, son *frigidaire* et son poêle ont lâché. [...] Donc c'était des trucs comme ça. Des fois elle m'appelle pour me dire : « J'ai besoin de telle, telle affaire à l'épicerie, la pharmacie » ou « Il faut que j'habille Émile ou Antoine ». J'y allais. **ALEXANDRE**

Moi puis Sophie [l'ex-conjointe], on se parle beaucoup, mais elle va chercher les bonnes personnes puis on parle à ces personnes-ressources-là. [Plus loin...] « Ma mère m'aide beaucoup. Financièrement, là. [...] Puis à ce moment-là, vu qu'elle m'aide, bien à ce moment-là ça me permet d'aider Sophie aussi, présentement, jusqu'à ce qu'on se stabilise beaucoup plus financièrement. **FRANÇOIS**

Être soutenu dans son rôle parental et demander de l'aide au besoin

Tout au long du processus de rupture, les pères soulignent la présence d'un réseau de soutien. Des membres de la famille et des personnes de l'entourage les aident à cheminer, tant sur le plan psychologique que matériel. Certains participants puisent du réconfort auprès de pères qui sont dans une situation similaire à la leur. En revanche ils ont mis leur vie amoureuse en veilleuse, à tout le moins temporairement, pour se consacrer aux enfants. Ainsi ils n'ont pas, jusqu'à présent, cherché une nouvelle compagne qui aurait pu les aider à s'occuper de leur enfant, mais n'ont pas pour autant refusé de s'entourer d'amis ni d'avoir une vie sociale agréable.

Ma mère [...]. Ma sœur. [...] Du soutien puis... Du soutien beaucoup, surtout. [...] Je ne dis pas financièrement, parce qu'ils ne sont pas plus riches que moi, mais [...]. C'est ça, moral. C'est surtout ça. **JEAN**

C'est sûr que je discute avec les gens qui ont le même âge que moi et qui vivent sensiblement les mêmes choses que moi. Autant les chums de gars. J'en ai un qui a vécu plus dur encore. [...] C'est drôle parce que ce gars-là n'a pas eu une enfance facile avec son père, mais là pas du tout. Bien au contraire. Donc, de le voir aussi impliqué avec ses enfants... **ALEXANDRE**

Je vois du monde, j'ai une vie sociale pareil, j'ai beaucoup d'amies de filles. [...] Mais t'sé, on ne se voit pas tout le temps, il n'y a pas tout le temps du monde chez nous ou de quoi. Ils viennent me voir, une visite. Ça fait du monde. Puis tu ne déprimes pas dans ton coin puis eux-autres non plus. **JASON**

Pour les pères, demander de l'aide demeure difficile, car cela équivaut à admettre une faille dans leur prise en charge des responsabilités parentales. Ils semblent encore tributaires de l'idée qu'un homme n'a pas besoin d'aide. Ils estiment en somme que leurs réussites comme leurs échecs ne doivent pas être imputables à autrui, mais à eux seuls. Et sans doute pour cacher leur gêne et démontrer leur autonomie et leur indépendance, certains sont critiques à l'égard des ressources, fréquentées le plus souvent par des mères.

Non, je suis seul avec moi-même. C'est moi personnellement. Ce sont mes enfants. Je ne veux rien demander à personne. Je vais prendre ce qu'ils m'offrent comme *help*, mais [hésitation] pas bien bien plus que ça. Je ne sais pas, je suis de même. C'est mon problème et je vais le régler. **CARL**

Si j'ai besoin d'aide, je peux demander à mon père. Mais moi, je ne veux pas demander rien à personne. **JASON**

Non, je ne vais pas à la ressource famille vraiment. Caroline y a été un bout, puis moi je trouvais ça trop petit là-dedans. Ressource famille pour moi... Non ce n'était pas moi. Peut-être que j'étais gêné aussi. [...] Puis, c'étaient toutes des femmes aussi. **JASON**

Pourtant, certains reconnaissent que lorsqu'ils étaient en difficulté, ils ont eu recours à l'aide extérieure ou s'en sont remis à Dieu.

Moi j'étais un homme en besoin. C'est rare, mais j'en suis un. T'sé, j'en étais un. **JIMMY**

Je ne sais pas, ça doit être lui en haut qui m'a donné un coup de pied dans le cul, je ne le sais pas là t'sé, ça. [...] Bien ça me motive, t'sé je veux dire, t'es pas tout seul, là. **JOSEPH**

En fait, les pères savent à qui, et où demander de l'aide. Ils connaissent ce dont ils ont besoin pour s'en sortir et font tout pour aller le chercher. Ils décrivent clairement leurs démarches pour obtenir le soutien, avant tout moral et psychologique, dont ils ont besoin. Ils aiment recevoir de l'écoute, des conseils, une validation de leurs comportements paternels, et aussi des services qui leur sont spécialement dédiés.

Quand ça t'arrive là, il n'y a personne qui veut entendre ça, là. Il y a personne qui veut rien savoir de ton histoire toi-là, là. [...] Bien il faut que tu en parles de ça, là, tu ne peux pas garder ça tout le temps dans toi puis te cogner sur la tête. Moi je me suis extériorisé, j'en ai parlé puis ça s'est passé. **JOSEPH**

Le tableau 6 résume les stratégies utilisées par les pères pour redéfinir leur rôle parental..

Tableau 6. Redéfinir son rôle parental

Chercher à se distinguer de l'ex-conjointe
Croire en sa compétence parentale
Recréer une relation positive avec la mère des enfants
Être soutenu dans son rôle parental et demander de l'aide au besoin

➤ ***Vivre une nouvelle relation à l'enfant dans l'espace privé***

La famille unie procurait une constance dans les contacts entre le père et l'enfant. La rupture conjugale occasionne habituellement une diminution de la fréquence de ces contacts. Une telle discontinuité donne à certains pères l'impression de perdre une partie de leurs enfants, alors qu'elle en ébranle d'autres au point de les amener à douter de leurs compétences parentales.

C'est ça, c'est plate la garde partagée parce qu'à cet âge-là [hésitation], elle avait 1 an et quelque, là, tu perds les... vraiment des beaux moments. Des premiers mots, des premiers gestes [hésitation]. Il y a beaucoup d'affaires que tu perds. [...] Tu perds la moitié de ton enfant je trouve [silence]. **STÉPHANE**

T'sé, un moment donné je pensais que je n'étais pas un bon père, je ne l'avais pas assez souvent. Bien je me dis : « Je ne peux pas vivre tout ce qu'elle vit. Je ne peux pas tout savoir ce qui se passe. » **JASON**

Toutefois, pour la plupart des pères rencontrés, la qualité de la relation qui s'est établie après la rupture semble compenser le sentiment de perte d'accès quotidien à l'enfant.

Compenser la discontinuité de la relation à l'enfant par la qualité

En fait, les pères veulent donner du bon temps à l'enfant et lui assurer une présence. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui, lorsque l'enfant est sous leur responsabilité, ont l'impression de lui offrir plus qu'ils ne le faisaient avant la rupture.

Bien moi je trouve qu'il y a plus d'avantages, je m'en occupe encore bien plus que je m'en occupais avant. [...] Mais c'est sûr que je les vois moins qu'avant, mais quand je les ai, ils sont avec moi puis je suis content, j'en profite. **JOSEPH**

Quand j'ai commencé à me réinvestir dans notre relation [parent-enfants], c'était plus... le côté ludique. Puis la qualité c'était beaucoup plus important que ça l'était avant. Donc, c'est plate que ce soit la rupture qui ait amené ça. **ALEXANDRE**

S'occuper de l'enfant et interagir avec lui dans la vie quotidienne

Les pères évoquent aisément les relations directes et interactives qu'ils ont réussi à préserver avec leur enfant, au prix d'efforts et d'une affirmation de leur rôle parental. Ils décrivent ce qu'ils font avec l'enfant, mais aussi ce qu'ils font pour lui. Être père au quotidien exige notamment de planifier les tâches domestiques et de les effectuer, d'être disponible pour superviser les jeux et les autres activités, et de veiller à la sécurité de l'enfant même lorsque celui-ci est ailleurs.

- Être affectueux avec son enfant

La qualité de la relation est nourrie particulièrement par le dévouement des pères à l'égard de leurs enfants, par le don d'amour qu'ils prétendent faire. En fait, ils saisissent toutes les occasions pour manifester leur affection, pour envelopper l'enfant, en gestes et paroles, de leur amour.

Je pense que donner de l'amour à un enfant c'est juste ça que ça prend. T'as beau leur donner de l'argent, leur [donner] n'importe quoi ça ne marche pas, ce n'est pas ça. Leur donner de l'amour [...]. Ils ont confiance en nous-autres. **MARC**

Il y a un bon lien ; il y a un bon lien, il y a une bonne entente. Je m'entends voir mes enfants le soir puis leur dire : « Comme une puce à l'agonie, je t'aime à la folie mon petit cœur chéri, comme une puce à l'agonie. » [...] C'est à tous les soirs, je vais les border au lit. **PIERRE**

Moi c'est comme ça que [silence] C'est comme ça que je lui donne mon amour puis l'affection. [...] J'en prends soin, je [inspiration forte]. **JIMMY**

- Prendre soin de l'enfant

Les pères rapportent veiller à combler les besoins élémentaires de leur enfant, situations qui créent un échange père-enfant. Ainsi, le train-train quotidien des pères se constitue, avant tout,

des soins de base qu'ils donnent à l'enfant. Ils s'occupent de son alimentation, de son habillement, de son hygiène, de la qualité de son sommeil. Pour mieux satisfaire aux exigences d'une saine alimentation, plusieurs pères ont ajusté leurs menus en fonction du bien de l'enfant. S'ils acceptent de sacrifier leur propre diète en l'absence de l'enfant, pour rien au monde ils ne négligeraient l'alimentation de ce dernier. Ils soulignent aussi, avec une certaine fierté, savoir soigner leur enfant comme avant, et être encore aptes à le réconforter.

Elle m'a appris à bien manger [rire]. Pas le choix, c'est un enfant. Dans ce temps-là tu manges mieux. [...] Oui, essayer de... lui faire un régime normal, là. Des fruits puis des légumes. Je n'en mangeais pas, astheure j'en mange [rire]. **STÉPHANE**

Moi je lui peigne les cheveux, je vais lui brosser, sauf que c'est ma tante qui va lui faire plutôt les couettes puis [rire]. Ah ! non, je ne suis pas rendu là. **FRED**

J'ai tout le temps eu plus de facilité de réconforter mon enfant que maman. **RICHARD**

Moi j'étais plutôt papa poule qui s'occupais tout le temps quand Josiane était malade. C'est toujours moi qui s'en occupais. **YVAN**

- Instaurer une routine

Entre les différents soins à apporter à l'enfant, les tâches domestiques et les autres activités journalières, plusieurs pères ont instauré une routine : elle sert à planifier le temps, mais contribue aussi à sécuriser l'enfant et à l'encadrer.

Mais c'est une routine avec les enfants, il faut toujours suivre la même routine parce qu'ils aiment leur routine. [...] C'est d'établir un contexte puis une routine. T'sé, une bonne routine heureuse pour les enfants. **FRANÇOIS**

J'ai instauré une espèce de rythme de vie : les enfants aiment bien ça lutter avec moi. Jouer avec leur père [...], c'est un classique [rire]. Par contre ça ne me tente pas nécessairement tous les soirs. Puis je trouve ça important aussi qu'ils se cultivent, qu'ils lisent. Qu'ils apprennent à faire autre chose qu'écouter la télévision, jouer aux jeux vidéo. Donc... un soir on favorise les jeux du corps, les jeux physiques, puis l'autre soir on favorise les jeux de l'esprit. C'est les dessins, on lit, on écrit. [...] Antoine a compris. Il a compris la différence entre les jeux du corps et les jeux de l'esprit. Il sait que tel soir il... et quel soir il va dessiner. Émile en est moins conscient. **ALEXANDRE**

- Veiller au développement de l'enfant, lui apprendre des choses

La majorité des pères considèrent leur enfant comme un individu à part entière. Ils estiment savoir où celui-ci en est dans son développement et ce dont il a besoin. La connaissance de l'enfant apparaît comme une des prémisses sur laquelle ils peuvent construire leur relation.

Si ça n'a pas été fait au départ là, il va falloir avoir beaucoup de patience puis de passer du temps valorisant avec les enfants. [...] Non, de vraiment s'impliquer, là, à fond pour connaître, comprendre l'enfant. **FRANÇOIS**

Les pères semblent conscients des étapes du développement d'un enfant, ils choisissent des activités, des soins et des façons d'interagir adaptés à son âge. Ainsi, ils ne devancent pas l'évolution de leur enfant en le soumettant à des activités qui seraient inadéquates. Ce souci des étapes du développement leur permet aussi de projeter des activités futures, sans bousculer l'enfant ou lui imposer un rythme qui ne serait pas le sien. Mais de plus, soucieux de ce qu'ils peuvent et doivent transmettre à leur enfant, ils veulent lui donner tous les outils nécessaires pour qu'il se débrouille et qu'il réussisse dans la vie.

Moi, en tous cas, peut-être que je suis trop papa poule, là, mais je ne suis pas non plus en arrière d'elle pour tout faire pour elle, mais c'est des petits bébés qui apprennent puis qui sont plein de défauts, puis il faut les aider à comprendre. [*Un peu plus loin*] Ma petite, depuis l'âge de [...] très, très jeune, elle est capable de prendre un livre... de bébé, là. Puis de l'ouvrir puis [...] de tourner les pages, t'sé. Pourquoi ? Parce qu'on s'est assis avec elle puis on lui a montré. T'sé, si elle sait y'est où son nombril, c'est parce qu'on lui a montré, parce qu'on a passé du temps avec elle, t'sé. **RICHARD**

Mais qu'il soit à l'école, là, il va pouvoir continuer à apprendre, là, parce que moi je n'ai pas eu beaucoup de scolarité. J'ai un secondaire 3. [...] Bien je ne veux pas qu'il lâche, je veux qu'il apprenne. **JEAN**

La majorité des participants trouvent important d'éduquer leurs enfants et de les familiariser à une foule de sujets. Ils favorisent chez eux le développement de l'autonomie, l'acquisition de bonnes manières, ou l'apprentissage de diverses habiletés, notamment langagières, scolaires, musicales et sportives. Les succès de l'enfant suscitent la fierté des pères et les encouragent à poursuivre. Malgré le jeune âge des enfants, les pères ont su apprendre à communiquer avec eux et à mieux les connaître. Ils sont attentifs à leurs besoins, à leurs craintes et à leurs joies. Ils veulent aussi les amener à faire des découvertes, par des sorties et des activités. Ils souhaitent les faire profiter du plein air et privilégient les activités extérieures (ex. : aller au parc, se baigner, pratiquer des sports extérieurs).

Moi je placote surtout beaucoup avec eux autres pour savoir comment ça va. **CARL**

J'y apprends des affaires comme ça, t'sé, je passe beaucoup de temps avec elle, t'sé. [...] Je la gâte comme ça. [...] Lui apprendre ses alphabets, puis apprendre à compter. Je passe beaucoup de temps avec elle à faire ça, des affaires comme ça, là, puis... À jouer avec elle. [...] Moi c'est comme ça que [silence]. C'est comme ça que je lui donne mon amour puis l'affection. J'en prends soin... **JIMMY**

On va souvent au parc [...] l'hiver glisser. Là ils ont fait du patin cet hiver, la traîne sauvage, là. [...] Les sports d'hiver des enfants. On fait des cabanes de neige dehors. Des fois tu leur mets une pelle dans les mains, eux-autres sont bien contents, là. [...] Il faut sortir, hein, on ne peut pas passer une journée dans une maison avec des enfants, là. Il faut que ça bouge, là. On sort, on en profite. **JOSEPH**

- *Établir des règles de discipline*

Pour certains pères, l'obligation d'établir des règles de discipline comporte le risque de compromettre la relation à l'enfant, qu'ils sentent déjà fragile. En effet, les pères non gardiens (ceux pour qui la résidence habituelle de l'enfant est celle de la mère), et même d'autres qui partagent la garde avec la mère, désirent tant profiter des instants avec leur enfant qu'ils ne semblent pas vouloir prendre le risque d'exercer leur autorité.

T'sé, des fois il y en a qui disent : « Il faut que tu sois ferme ! » Mais quand que tu [hésitation] tu ne l'as plus à temps plein, là [...]. T'essayes, là, mais [...]. **STÉPHANE**

Disons que je commence, là, la discipline, là, rapport que je vois ma fille plus souvent. Puis regarde, j'ai un enfant à élever, là. [...] Bien elle m'a tellement manqué que je n'ai pas envie de lui dire non ! J'ai juste envie de lui dire oui tout le temps là dans ma vie, puis c'est tout ! **BERNARD**

En revanche, ceux qui habitent plus longuement avec l'enfant ont développé des trucs pour user d'autorité sans avoir le sentiment d'être méchants. Communiquer, se faire un devoir de ne pas crier (hausser le ton ou prendre une voix ferme, mais sans crier), parler et expliquer ce que l'on n'aime pas, prendre l'enfant à l'écart, tourner la situation en dérision, instaurer des règlements, ne pas frapper, donner une punition raisonnable, distraire l'enfant sont des stratégies qu'utilisent les pères pour assurer la discipline. Reste que la discipline apparaît comme un sujet sensible. Les pères semblent se sentir menacés, et semblent craindre d'être soupçonnés de violence envers leurs enfants dès qu'ils exercent l'autorité.

Carole-Anne, ça a beau être un ange, mais elle fait des conneries aussi, c'est un enfant. Faque quand vient le temps de la disputer, t'sé, on n'avait pas les mêmes méthodes. [...] Moi la mienne, c'est que je lui dis : « Va... Il faut que tu t'excuses avant à la personne à qui tu as fait quelque chose, puis tu vas t'asseoir dans ton lit cinq minutes puis tu réfléchis à la conséquence de ce que tu as fait. Puis après ça tu viens me le dire qu'est-ce que tu as fait. » **FRED**

T'sé, moi je pense que la meilleure discipline, c'est qu'il faut que tu parles à l'enfant, il ne faut pas que tu cries après. C'est sûr que des fois ça ne rentre pas là. Qu'est-ce que tu veux, un enfant [...]. Elle a 4 ans je veux dire, elle va comprendre un moment donné. [...] Si elle est me rit dans la face, c'est sûr qu'elle va aller en pénitence dans la chambre puis au pire elle va pleurer quinze minutes. [*Plus loin*]. Premièrement, je n'ai jamais tapé Josiane. C'est ça, elle peut même le dire, je ne l'ai jamais tapée. **YVAN**

T'sé, je ne suis pas fou, il ne faut pas que tu penses que je suis fou avec. T'sé, je ne la fouette pas ! **BENOÎT**

- *Jouer ou mettre du jeu dans la vie*

Dans l'interaction avec leur enfant, les pères semblent avoir conservé un brin de jeunesse. Ils font le choix d'activités ludiques parce que c'est une façon agréable d'apprendre des choses à l'enfant, mais aussi parce que le jeu est leur façon d'être avec lui.

L'autre jour je l'ai amenée aux Galeries de la Capitale dans les jeux, là t'sé. J'essaie de la désennuyer du mieux que je peux, là. [Silence.] On a embarqué

dans les montgolfières. Je pensais qu'elle aurait peur, elle était crampée de rire.
STÉPHANE

J'aime rire, j'aime m'amuser, j'aime faire des conneries avec les enfants. [...] J'aime ça. On loue des vidéos, on fait des *pop-corn*, on fait des niaiseries, des nounouneries. C'est le *fun*. J'aime ça, je suis comme ça. Je suis moqueur. Comme ça, on s'amuse. **PIERRE**

- *S'ennuyer de l'enfant et penser à lui*

La relation discontinue avec l'enfant provoque l'ennui. Être père, c'est aussi se laisser envahir par le rôle parental lorsque l'enfant est absent, lorsqu'il est chez sa mère. Des pères rapportent faire des gestes concrets pour maintenir le contact avec lui, alors que d'autres se placent en disponibilité ou se préparent à son retour. Certains souhaitent que l'ex-conjointe leur fasse « garder » leur enfant plutôt que de le confier à des étrangers. Sinon, ils se sentent à la fois privés d'une occasion de contact avec lui et disqualifiés.

Vendredi, bien je ne sais pas, d'habitude le vendredi j'ai assez hâte d'aller les chercher. Quand Élodie finit à 3 h 30, je suis déjà rendu à 3 h 30. Je m'ennuie d'eux-autres pareil. Puis depuis que je ne travaille pas, je peux en profiter pour aller les chercher de bonne heure. J'aime bien aller les chercher de bonne heure. **JOSEPH**

Bien oui je m'ennuie. Bien je m'ennuie... mais je sais qu'ils sont en sécurité. C'est moins pire. T'sé, quand tu sais qu'ils sont sécurité, puis s'il y a quelque chose dans la semaine, admettons Sophie a de quoi d'imprévu, elle a besoin de faire garder les enfants, au lieu de les faire garder, elle me le demande si je peux. **FRANÇOIS**

L'engagement des pères après la rupture se manifeste par les démarches entreprises en vue d'exercer leur part de l'autorité parentale et ainsi, d'assurer le bien-être et la sécurité de leur enfant. Mais leur engagement s'exprime aussi, plus directement, dans la relation qu'ils ont su sauvegarder malgré la séparation. Le tableau 7 résume les façons dont les pères recréent la relation avec leur enfant, dans l'espace domestique, après la rupture.

Tableau 7. Vivre une nouvelle relation à l'enfant dans l'espace privé

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Compenser la discontinuité de la relation à l'enfant par la qualité- S'occuper de l'enfant et interagir avec lui dans la vie quotidienne<ul style="list-style-type: none">- Prendre soin de son enfant- Instaurer une routine- Veiller au développement de l'enfant, lui apprendre des choses- Établir des règles de discipline- Jouer avec l'enfant, mettre du jeu dans la vie- S'ennuyer de l'enfant et penser à lui |
|--|

Discussion des résultats – Regagner sa place auprès de l’enfant dans les espaces public et privé

Force est de constater que dans les sociétés occidentales, la mère est considérée comme étant naturellement liée à l’enfant par la biologie alors qu’il n’en est rien pour le père, dont le rôle et la fonction seraient davantage socialement déterminés (Castelain-Meunier, 2002). En outre, les hommes demeurent actuellement ceux pour qui le flou et la complexité des trajectoires familiales sont le plus problématiques. Après la rupture d’union, les pères participant à l’étude disent devoir convaincre tout un chacun de la légitimité de leur rôle et de leurs droits avec d’autant plus de vigueur qu’elle peut être remise en cause à tout moment. Ils doivent prouver leur paternité et négocier leur place auprès de l’enfant ; leurs démarches dans l’environnement social et dans le système judiciaire prennent dès lors l’allure d’une course à obstacles.

Les femmes n’ont pas eu pour gagner leur autonomie à l’égard des hommes, à négocier la présomption de leur maternité ou de leur présence auprès de leurs enfants. Ce sont des défis auxquels un nombre grandissant de pères doivent aujourd’hui se mesurer. (Marcil-Gratton *et al.*, 2003 : 163)

La paternité de certains des hommes rencontrés n’avait pas été légalisée avant la rupture. À cet égard, Marcil-Gratton *et al.* (2003) précisent que la proportion des naissances dites « de père inconnu » est estimée à 5 % au Québec. Ces mêmes auteurs soulignent que dans le contexte d’une union libre, « l’autorité parentale comme la paternité ne sont dévolues à l’homme [...] que s’il a déclaré être le père de l’enfant sur le certificat de naissance faute de quoi, l’enfant est déclaré né de père inconnu, ce dernier perdant automatiquement toute prétention à l’autorité parentale » (2003 : 163). Depuis mai 2002, toujours dans un contexte d’union libre, l’homme a 30 jours pour déclarer sa paternité ; passé ce délai, les procédures sont beaucoup plus longues et compliquées.

Pour diverses raisons, des pères participant à l’étude n’ont pas fait figurer leur nom sur les registres de l’état civil au moment de la naissance de l’enfant. Cette situation peut découler de la perception des pères : ils estimaient que l’enfant appartenait à la mère et qu’ils occupaient ainsi une place secondaire pour ce dernier. Elle peut aussi obéir à des motifs d’ordre économique, particulièrement dans le cas des couples vivant de l’assistance-emploi. Ces hommes n’avaient cependant pas mesuré l’importance d’être légalement reconnu comme père, ni les conséquences de ne pas l’être en cas de rupture. Ainsi, ne serait-ce que pour demander une garde partielle de l’enfant, ils auront dû auparavant faire des démarches pour exister comme les *vrais* pères dans les registres de l’état civil. Or, la reconnaissance tardive de la paternité n’est pas sans conséquences pour les parents vivant de l’assistance-emploi. En effet, cette démarche implique du coup d’admettre avoir commis une *fraude conjugale* qui entraîne une dette envers l’État puisque les personnes doivent alors rembourser rétroactivement les prestations d’assistance-emploi touchées en trop.

Plusieurs pères évoquent en outre le stress, la tension et le désarroi, trop souvent présents à l’occasion d’une rupture (Rondeau, 2004), lesquels peuvent dégénérer en affrontements entre les parents et conduire à la démission des pères. Ainsi des participants à l’étude ont dû lutter et se défendre contre des allégations de leur ex-conjointe les accusant d’être des parents abjects, immoraux et indignes de confiance qui se sont par la suite révélées sans fondement. De telles accusations risquent non seulement d’aggraver les rancœurs et de décourager les pères, mais aussi d’envenimer les conflits relatifs au droit de visite et à la garde des enfants, et de complexifier la procédure judiciaire.

Une fois que la question de la violence est soulevée, un certain nombre d'organismes avec des mandats divers peuvent s'occuper de l'affaire. Il y a une possibilité d'enquête par les services de protection de l'enfance, d'un recours en application du droit de la famille pour l'obtention de la garde de l'enfant ou du droit de visite, des poursuites au criminel et au civil intentées auprès de différents tribunaux, ce qui complique les choses, augmente les frais et apporte des moments de grande tension. (Bala *et al.*, 2001 : 10)

Ainsi, devant la lourdeur de ces démarches, certains participants disent avoir réellement douté, à ce moment, d'eux-mêmes, et de leur droit d'être auprès de leur enfant. Épuisés de se battre, ils ont pensé abandonner. De fait, la littérature atteste qu'étant donné les coûts qu'entraînent de tels conflits, plusieurs pères, faute de moyens suffisants, renoncent à revendiquer ou à défendre leurs droits (S. Tremblay, 2002).

Néanmoins, le fait d'avoir réussi à officialiser un nouveau partage des responsabilités malgré ces difficultés a pu aider les pères à poursuivre leur engagement. Des chercheurs proposent à cet égard que l'établissement d'un partage des responsabilités parentales après la rupture puisse procurer au père le sentiment d'avoir acquis un certain pouvoir sur les décisions relatives aux activités et au bien-être des enfants; ce qui favoriserait le maintien de son engagement (Madden-Derdich et Leonard, 2000 ; Amato et Gilbreth, 1999 ; Hetherington et Stanley-Hagan, 2002).

Projetés par la rupture loin du cadre sécurisant de la famille unie où les rôles de chacun étaient clairement établis, les pères doivent redéfinir leur façon d'assumer leur rôle parental dans un nouveau contexte. Alors que nombreux sont les hommes qui doivent surmonter une socialisation inadéquate et construire leur paternité sans pouvoir s'appuyer sur un modèle clairement défini socialement (Daly, 1999), les participants ont réussi au contraire à se défaire des stéréotypes de rôles parentaux liés au sexe¹² et se reconnaissent des capacités parentales. Ce n'est pas ce à quoi on aurait pu s'attendre. De façon générale, en effet, les hommes de milieu défavorisé et ayant un faible niveau de scolarité sont décrits comme ayant des attitudes plus traditionnelles à l'égard des rôles parentaux (Seltzer et Brandreth, 1995). Mais depuis la rupture les participants, en s'occupant seul de leur enfant, ne serait-ce que de façon périodique, ont été amenés à s'approprier des qualités que l'on reconnaît généralement aux femmes, osant ainsi dévier les conduites parentales stéréotypées selon le sexe. Ils abordent donc leur nouveau rôle parental hors du cadre familial avec souplesse. En contrepartie, un tel écart au *code de la masculinité*¹³ les expose au jugement de leurs pairs, voire à une réaction d'exclusion (Rondeau *et al.*, 2004).

Si, au début, certains pères doutent de leur capacités à s'occuper seul d'un enfant, la majorité reconnaissent et affirment rapidement leur compétence, confortés en cela par leurs expériences réussies dans les soins aux enfants (Dulac, 1996), et tout particulièrement sur l'engagement envers leurs enfants qu'ils avaient su développé avant la rupture. Après la rupture, ils n'acceptent pas d'être soumis aux exigences et au contrôle de l'ex-conjointe, ils veulent s'y soustraire et trouver une façon bien à eux d'être père dans ce nouveau cadre familial (Seltzer et Brandreth, 1995). Comme le montrent d'autres recherches, les hommes qui se reconnaissent des capacités parentales auraient plus tendance à rester engagés après une rupture d'union que ceux qui se considèrent comme moins compétents (Dudley, 1996 ; Hetherington et Stanley-Hagan, 2002 ; Seltzer, 1991).

¹² Le terme *sexe* réfère à la notion de *genre* (masculin ou féminin) contenue dans le terme anglais *gender*.

¹³ Expression utilisée par Rondeau *et al.* (2004 : 23).

En dépit de relations difficiles avec l'ex-conjointe au cours du processus de rupture, plusieurs pères désirent recréer une bonne entente avec elle, l'estimant nécessaire au bien-être des enfants et à leur adaptation à la séparation conjugale. Certains en sont ainsi venus à des arrangements avec leur ex-conjointe, afin de se soutenir mutuellement en tant que parents et d'assurer un environnement plus stable aux enfants. Les formes varient : soutien instrumental, financier ou matériel à la mère des enfants, entraide mutuelle ou bonne communication au sujet des enfants, tout cela concrétisant la notion d'alliance parentale positive. Le climat entre les parents, ingrédient déterminant de l'engagement paternel quelle que soit la structure familiale, semble contribuer à un plus juste partage des responsabilités parentales après la rupture. En effet, à mesure que s'améliore la relation entre les ex-conjoints, le partage des responsabilités entre les parents devient de plus en plus équitable. Par ailleurs, si des recherches révèlent qu'une majorité des hommes tendent à se remarier dans les trois années suivant la rupture (Hetherington et Stanley-Hagan, 1986), ce n'est pas le cas de la plupart des pères rencontrés, dont la rupture date de deux ans ou plus. Ces hommes ne semblent pas miser sur une relation avec une nouvelle conjointe pour bâtir leur engagement paternel.

Selon Dulac (2000), les hommes seraient socialisés à ne voir que les succès et à ne compter que sur eux-mêmes. Or les pères rencontrés, loin de s'enfermer dans cette caractéristique masculine, font preuve d'ouverture et de souplesse en acceptant l'aide de leurs proches. Cependant, l'importance que semblent accorder les proches au maintien du rôle paternel après la rupture peut influencer favorablement les pères à cet égard (Ihinger-Tallman *et al.*, 1995). Enfin, malgré leur gêne, certains reconnaissent leurs difficultés et se dirigent vers les ressources de la communauté destinées aux parents, plus souvent fréquentées par des femmes. Ils y trouvent un réconfort, quant à leur rôle parental, tant sur les plans économique et matériel qu'éducatif et moral, ce qui corrobore les résultats d'autres études réalisées auprès de pères séparés vivant dans un contexte de pauvreté (Hamer et Marchioro, 2002).

Si la forme discontinue des liens père-enfant après la séparation inquiète certains des participants interrogés qui disent avoir l'impression d'avoir perdu la moitié de leur enfant, la majorité soulignent que la qualité de la relation pallie la discontinuité. Plusieurs s'occupent davantage de leur enfant depuis la rupture, se sentent plus proches de lui et ont l'impression de lui offrir davantage. Comme le soulignent certains auteurs, les pères semblent avoir redécouvert leur enfant et la paternité après le divorce (Hetherington et Stanley-Hagan, 1986). La majorité des pères investissent d'affection la relation à l'enfant (Hetherington et Stanley-Hagan, 1997). Peut-être qu'après la rupture, en fait, l'enfant devient d'autant plus important aux yeux du père qu'il lui fournit un capital affectif essentiel, qu'il lui permet de se voir comme quelqu'un d'aimable et que, par sa présence et son amour, il donne un sens à sa vie. À cet égard, Bouchard (2001 : 9) précise que « ça sert à ça aussi d'être père, à sauver sa propre vie, à la prolonger, à lui donner un sens, à connaître ses limites mais aussi les vertiges de l'amour inconditionnel ».

Être engagé, pour ces pères, c'est à la fois : être affectueux avec l'enfant, en prendre soin, le nourrir, lui parler, l'écouter, le vêtir, lui apprendre des choses, veiller sur lui, l'encadrer, établir des règles, jouer avec lui, le faire rire, rester accessible, être disponible et responsable de lui même lorsqu'il est ailleurs, ainsi que penser à lui et s'en ennuyer en son absence. S'ils ne sont pas sans rappeler le concept tripartite de Lamb (1986), soit *interaction* directe entre père et enfant, *responsabilité* et *disponibilité*, les résultats obtenus correspondent davantage, de façon générale, aux dimensions proposées par l'équipe ProsPère (2004). Plusieurs pères insistent sur le développement de leur enfant et misent considérablement sur ses apprentissages. Ces attitudes peuvent être mises en rapport avec l'importance accordée dans la littérature scientifique au père *éducateur* (Hawkins et Palkovitz, 1999), au père *agent de socialisation* dont la fonction semble

plus reconnue qu'auparavant (Dulac, 2000), et enfin au père *développeur* (Bouchard, 2001). Cette dernière dimension met en relief autant les compétences des pères que la spécificité de leur contribution au développement de leurs enfants, voire des générations futures (Hawkins *et al.*, 1995 ; Marsiglio, 1995).

En choisissant de vivre avec son enfant, en permanence ou en alternance, le père doit par ailleurs assumer seul le rôle de parent à part entière, ce qui le force à élargir les dimensions de son engagement et à approfondir sa relation à l'enfant. À cet égard, la plupart des hommes rencontrés dépeignent une relation empreinte autant de chaleur, de soutien, de réconfort et d'ouverture à la communication que de vigilance, de fermeté et d'autorité. Ces caractéristiques apparaissent favorables à une atténuation des effets négatifs de la rupture chez l'enfant. Certains auteurs estiment qu'une telle relation positive entre le père et l'enfant devrait être établie dès la première année post-divorce (Hetherington et Stanley-Hagan, 1997 ; 1986).

Plusieurs indiquent exercer la discipline de façon très adéquate. En revanche, les propos de certains révèlent une plus grande permissivité qui témoigne d'une difficulté à exercer l'autorité pour le bien de l'enfant. Cela s'applique surtout à des pères de fin de semaine, ce qui porte à croire que la diminution de la fréquence des contacts (ex. : une fin de semaine sur deux) pourrait nuire à l'établissement de règles disciplinaires. On peut en déduire, à l'instar d'Hetherington et Stanley-Hagan (1997), que cette permissivité est animée par le désir d'épargner la relation déjà tenue avec l'enfant et d'éviter de compromettre les courts moments partagés avec lui. Certains pères, il convient de le rappeler, ont le sentiment que l'ex-conjointe comme l'entourage surveillent leurs faits et gestes à l'égard de l'enfant. La crainte d'avoir l'air méchant, la crainte de contrarier l'enfant ou de le faire pleurer pourraient donc empêcher des parents moins convaincus de leurs compétences parentales ou dont la relation avec l'enfant est plus fragile d'exercer adéquatement, après la rupture, une autorité pourtant associée positivement au bien-être de l'enfant (Amato et Gilbreth, 1999).

4.1.3 Exercer son nouveau rôle de père en affrontant la pauvreté

Les participants à l'étude ont tous goûté au marché de l'emploi et évoquent aujourd'hui avec une grande réserve leur situation économique. Parallèlement aux démarches pour faire reconnaître la légitimité de leur rôle parental et pour regagner leur place auprès de l'enfant, ces pères déploient des efforts considérables pour lutter contre un contexte de pauvreté où trop souvent s'additionnent précarité économique, faible niveau de scolarité, histoire personnelle difficile et disqualification sociale.

➤ Affronter la pauvreté économique

Voir à ce que l'enfant ne manque de rien

Les hommes rencontrés sont donc réticents à aborder leur situation financière. Trop de préjugés accompagnent le fait d'être parent en contexte de pauvreté. Ces pères disent être pauvres, mais ils ne veulent pas pour autant être considérés comme des « assistés » ou des irresponsables. Ils gèrent leur budget avec prudence et font tout pour que leur enfant ne manque de rien.

Mais là, si je n'avais pas d'aide sociale, ça serait plus dur. Parce que présentement, c'est une ressource qui m'aide à ... surtout pour les enfants. Mais qu'ils soient un petit peu plus en âge, là, là je m'envisage vers le terrassement.

FRANÇOIS

Bien avec ma job, un petit peu d'aide sociale, plus les chèques d'allocation familiale [...], il faut que je *chècke* mon budget. Mais pour moi, je l'ai tout le temps fait pour moi-même, j'ai tout le temps été un gars assez ordonné, de ne pas dépenser au pif de même. **RICHARD**

Faque je fais ce que je peux avec ce que j'ai, puis je pense qu'elle manque de rien. **YVAN**

Les pères chercheront aussi, le cas échéant, une aide matérielle et économique auprès de leur famille. Lorsque celle-ci ne peut pas suffire, ou ne suffit plus, ils se tournent vers différents organismes pour combler leurs besoins matériels (nourriture, vêtements, transport, gardiennage, soins à l'enfant, logement, etc.).

Oui, mes parents. Mes parents m'ont aidé beaucoup dans le sens où ils m'ont fourni des transports. Des fois, quand j'arrive plus serré, de l'épicerie ou des sous. Toutes sortes d'affaires comme ça. J'avoue que... Ils se sont même occupés des enfants, ils les ont gardés. Du côté de mes parents, je me rends compte que j'ai un appui assez fort. **ALEXANDRE**

Comme là je ne travaille pas, je suis sur le chômage, je vais dans les friperies à toutes les semaines. J'ai ramassé deux paires de culottes à Marie-Jeanne, une paire de culottes à Jérôme. Elle me les a vendues 2 \$. Puis une paire de *shoe clacks* pour moi. C'était flambant neuf. [...] Faque vois-tu, j'ai sauvé [...]. **PIERRE**

J'ai demandé de l'aide alimentaire par le CLSC. [...] Des affaires comme du linge, j'ai été à Saint-Vincent-de-Paul. [...] Je me débrouillais comme ça, t'sé. [...] J'allais aux ressources, t'sé. Je me suis dit : « Bon bien c'est à mon tour, j'en ai de besoin. » **JIMMY**

Les pères reconnaissent, et apprécient l'utilité des services donnés aux familles vivant dans un contexte de pauvreté. Cependant ils s'inquiètent parfois de la qualité de certaines des denrées offertes gratuitement dans les comptoirs alimentaires. Se voir offrir des denrées susceptibles d'être périmées les blesse non seulement dans leur rôle parental, parce qu'ils veillent à la santé et au développement de leur enfant, mais aussi parce qu'ils y voient une disqualification sociale.

Quand ils en ont [de la viande], c'est gelé, dégelé, dégelé. Excuse, là, bien beau être pauvre là, mais [...]. **JASON**

Aller travailler ou s'occuper de l'enfant ?

Lorsque les pères rencontrés font le récit de leur entrée dans la paternité, le travail apparaît alors pour eux comme un point de repère. S'opère cependant pour plusieurs, après la rupture et dans un contexte de précarité, une remise en question de la place du travail, voire un « glissement » : ces hommes accordent désormais une place centrale à l'enfant dans leur vie. Ils jugent maintenant important, en effet, de bien connaître leur enfant, de suivre son développement, enfin d'être présent auprès de lui. Comment se produit ce glissement ? Les participants formulent différentes explications qui conjuguent notamment la précarité d'emploi et l'engagement paternel après la rupture conjugale.

- *Tenter de concilier la famille et le travail*

Certains décident de refuser un emploi trop éloigné de la demeure de l'ex-conjointe et de l'enfant : ils n'ont pas d'auto, le réseau de transport en commun est inexistant, et dans ces conditions, la garde partagée qu'ils veulent à tout prix conserver est impensable.

J'ai eu des possibilités d'emploi en dehors, j'ai craché là-dessus. Des beaux salaires de 1 000 \$ par semaine, j'ai craché là-dessus pour justement garder mes enfants proches de moi. [...] Oui. Je me dis que [sourire], j'aime mieux être sur le bien-être, moins en avoir dans les poches, mais avoir mes enfants avec moi. Ça c'est [silence]. C'est important ça. **JOSEPH**

J'aurais peut-être pu aller travailler à l'extérieur, à Sainte-Croix-de-Lotbinière. Ça m'aurait fait retomber [...] pour un salaire [...] entre 10 et 15 \$ [de l'heure]. Par contre, ça aurait été m'éloigner des enfants, ré-avoir la garde une fois aux quinze jours. **ALEXANDRE**

C'est l'ennui qui en a incité d'autres à rester auprès de leurs enfants plutôt que de s'exiler pour un emploi.

Je m'ennuyais beaucoup, elle me manquait. [...] C'est là que je m'en suis revenu, là. J'ai dit : « Ah ! non, il faut que je revienne à Québec. » Je me suis en revenu à Québec, t'sé, je me sentais loin de la petite puis je me sentais pas correct. **JIMMY**

D'aucuns font état d'une ouverture de l'employeur qui permet de concilier un travail saisonnier et les exigences de la garde partagée, alors que d'autres estiment qu'une telle conciliation est pour l'heure impossible.

Bien là, je suis en recherche d'emploi aussi. Je m'étais inscrit pour faire du déneigement [...] ça a tombé dans ma semaine. Je ne pouvais pas y aller. Là l'employeur m'a dit qu'il n'y avait pas de problème parce qu'ils ...veulent garder pour toute la saison de ... terrassement. **FRANÇOIS**

Puis, c'est là que j'ai décidé aussi que ... c'est un premier pas vers ma démission qui est venue en janvier. Parce que je voyais là encore qu'il n'y avait aucune volonté de l'employeur d'organiser le coup pour que je puisse prendre les enfants. **ALEXANDRE**

D'aucuns craignent que le fait de travailler, même dans le cadre de programmes d'Emploi-Québec, puisse nuire à un juste partage de la présence parentale auprès des enfants.

Puis moi ça me ferait chier qu'à la dernière minute elle viendrait me les piquer sous mon nez. Parce qu'elle, elle s'applique, mais elle n'a rien. Moi j'ai quand même une sécurité [...]. J'ai une sécurité financière, je travaille [Emploi-Québec]... c'est un contrat de six mois que le gouvernement m'a donné. Puis là, je prends juste un peu de recul parce que ça se peut qu'il y ait un autre emploi qui m'attend. **CARL**

- *Se questionner sur le désir de l'ex-conjointe de travailler*

Cependant chez certains, l'idée d'un retour sur le marché du travail ravive une zone de tension avec l'ex-conjointe. Ils ne veulent plus revivre leur paternité sous l'unique mode de pourvoyeur, ni être manipulés par leur ex-conjointe ou contraints de lui payer une pension alimentaire. Donc, ils s'interrogent : « Pourquoi je travaillerais, si elle ne travaille pas ? » Ou encore : « Pourquoi aller travailler, si je n'ai pas mon enfant en garde partagée ? »

Elle m'a toujours dit qu'elle irait travailler. [...] Elle est peut-être été un an, puis elle a tout arrêté, t'sé. Puis moi, je ne me voyais pas en train de m'occuper de madame. [...] Je me rends compte que dans sa vie, travailler ce n'est pas un objectif elle, pour elle. C'est ça qui est de valeur : il y a des gens que c'est de survivre, hein ? **BERNARD**

Puis là, je n'ai plus envie de travailler tant qu'elle n'aura pas un travail. [...] J'ai peur que Caroline se serve de ça pour que je la fasse vivre. [...] Peut-être que j'aurais pu travailler, mais j'hésite parce que justement, je vais encore avoir des horaires atypiques. Je vais encore [hésitation] culpabiliser parce que je n'ai pas encore les enfants une semaine/une semaine. Donc je vais me sentir redevable financièrement à Caroline et j'ai peur d'être manipulé parce que [hésitation]. Ça aurait été encore me mettre en situation de [hésitation]. Je dois quelque chose à Caroline au niveau financier pour les enfants. **ALEXANDRE**

Si je n'ai pas la garde partagée, je ne retourne plus jamais travailler de ma vie, je n'ai plus besoin de travailler ; j'en ai assez pour moi pour vivre. Pourquoi j'irais travailler ? Mon but c'était d'avoir mon enfant, puis on m'a démolé. **BERNARD**

- *Opter pour l'enfant, à défaut de pouvoir concilier famille et travail*

Compte tenu de leur faible niveau de scolarité, de leurs expériences de travail, le plus souvent dans des emplois non qualifiés et précaires, la majorité des participants savent qu'en retournant sur le marché du travail, ils devront se plier à des horaires flexibles, variables, irréguliers, atypiques, souvent sous-payés, et difficilement conciliables avec leur rôle de père. Ils ont donc choisi de s'occuper de leur enfant.

Là moi le chômage finissait, j'étais supposé de commencer à travailler, mais suite à tout ça bien j'ai [...], t'sé, je voulais me concentrer sur ma fille. Uniquement sur ma fille. C'est pour ça que je suis sur l'aide sociale présentement...C'est un choix que Oui. C'est un choix que j'ai pris. [...] Parce qu'elle a besoin d'un bon encadrement, t'sé, puis d'un bon suivi. Faque pour moi c'est important, t'sé, de bien l'encadrer. Être là à ses besoins puis toute. T'sé, mettons si je travaille, bien là je suis moins là, t'sé. [...] Moi je n'ai pas mes scolarités, je n'ai pas de... Je n'ai pas de cégep, rien là, t'sé, faque le travail c'est [...]. Des fois là-dedans quand tu n'as pas bien bien de scolarité... **JIMMY**

D'autres, encore, mesurent l'écart financier que constituerait le retour au travail. Certains se rendent compte que travailler engendre des coûts difficilement compensés par le revenu d'emploi. Un père décrit bien les obligations financières et le stress découlant du travail, lesquels ont motivé son choix de rester à la maison avec les enfants.

Parce que quand tu ne travailles pas, tu ne bouges pas. Ça ne coûte rien. [...] Parce que ça engendre trop de frais, ça engendre trop de frais. Quand tu ne bouges pas, ton camion est là puis tu le prends juste le vendredi pour aller à la bouffe, là. Ça coûte 5 \$ de gaz. Ça coûte 50 \$ par semaine. Les garderies ? C'est de l'argent. Puis là, la vie vient plus vite, plus vite, plus vite, plus vite, ça fait que tu payes, tu payes, tu payes, tu payes, tu payes. [...] C'est ça, c'est cher, c'est cher. Tu t'en rends comptes. Travailler ça coûte cher. Ça coûte cher travailler, surtout quand t'as des enfants. **PIERRE**

Pour des participants, et en particulier pour ceux qui ont la garde complète des enfants, l'exclusion du marché du travail représente un *sacrifice* nécessaire, à tout le moins de façon temporaire, pour assumer pleinement leurs responsabilités parentales.

Mon vrai métier, je suis vendeur. Je serais supposé être en dehors, vendre, faire des gros salaires puis tout ça. Faque j'ai tout sacrifié tout ça puis je me suis mis à la place... Je me suis mis là comme père. C'est ça que j'ai fait. [...] Je me suis mis sur l'aide sociale puis je me suis occupé des enfants. J'ai élevé les enfants tout seul.

PIERRE

- *Considérer malgré tout le travail comme une source de fierté*

Après la rupture, même dans un contexte de pauvreté, le travail reste une dimension importante de l'engagement paternel, source d'une grande fierté quel que soit le type de travail : rémunéré, *au noir* ou bénévolat. Plusieurs font de petits boulots, surtout la semaine où ils n'ont pas les enfants, pour arrondir les fins de mois, mais aussi pour se sentir utiles, pour aider des gens de leur entourage. Quelques-uns s'engagent également dans des organismes de leur communauté.

Un chèque de paye, c'est moins gênant qu'un chèque de bien-être à changer, hein ? [Sourire.] Puis... C'est ça, là, elle est rendue à 2 ans. Il faut... il faut qu'elle voie son père travailler... partir travailler le matin. Faut qu'elle le voie arriver le soir.

STÉPHANE

Mais regarde, c'est 100 \$, c'est ma matante. Là je vais lui monter son futon, je vais lui passer sa balayeuse, faut que je lui lave ses vitres. [...] Là je n'ai pas les enfants, puis ce 100 \$ là ça va m'aider, j'en ai de besoin. **FRANÇOIS**

Bien je travaille dans... Je fais du bénévolat un peu le vendredi dans des organismes.

PIERRE

Au moment de l'entrevue, près de la moitié des participants entrevoyent le retour au travail. Certains, par exemple, suivent déjà des cours de cuisinier ; d'autres projettent, sans trop y croire, de retourner aux études.

Mais regarde, là, je veux retourner aux études puis c'est tout ça. [...] Là je vais aller à l'école, je ne sais pas dans quoi. En tous cas, c'est fucké un peu mon histoire. [...] Puis là on dirait qu'il est comme trop tard. J'ai appelé à l'école, tout est plein puis [...]. En tout cas, je vais voir. **BENOÎT**

Les autres prévoient continuer à faire de petits boulots ou espèrent travailler bientôt dans le terrassement, sur les chantiers, avoir un poste d'aide-cuisinier ou dans l'immobilier.

➤ **Lutter contre la pauvreté sociale**

Éviter à tout prix de reproduire son histoire personnelle

Plusieurs des pères rencontrés ont eu une histoire de vie difficile : abandonnés, placés au pensionnat ou en famille d'accueil, orphelins de père ou de mère, victimes de violence. Certains sont issus d'une famille éclatée. Enfin, ceux qui ont vécu avec leurs deux parents déplorent l'absence relative du père, dont l'engagement se résumait à pourvoir aux besoins matériels de la famille et à exercer l'autorité. Si les pères rencontrés sont restés marqués par ces épisodes douloureux, ils estiment cependant être capables de s'en détacher, voire être à même d'y puiser les forces nécessaires pour éviter que leurs enfants connaissent une histoire similaire. Et si ces pères sont engagés auprès de leurs enfants, ce n'est pas sans s'être préalablement réconciliés avec leur enfance, leur souffrance et le milieu qui les a vus grandir.

Mon père n'était pas présent. [...] À 4 ans je suis arrivé chez les Rousseau ; j'avais l'âge de 4 ans. Puis mon père n'a jamais [...]. Il venait me voir une fois par année, une fois par deux ans. C'est tout. [...] J'ai été vraiment tassé là, abandonné. [...] Faque ça a créé un peu... Ça créé un problème puis une qualité en même temps, là, si tu veux. Je n'accepte pas que les enfants soient abandonnés, que les enfants soient laissés tout seuls. J'ai bien de la misère avec l'abandon. [...] Je pense que ce sont mes souffrances qui ont construit ce que je suis, là. C'est quelque chose de bien, c'est quelque chose de bien, mais j'ai de la misère à décrocher d'un bord. Il y a des défauts dedans tout ça. **PIERRE**

Parce que ça ne me tentait pas, moi j'ai été dans une famille... Mes parents se sont séparés. J'avais 6 ans quand ils se sont séparés puis j'ai subi ça puis j'ai vu beaucoup de choses, puis ça m'a marqué puis ça ne me tentait pas, ça ne me tente pas [...] de faire vivre ça à un de mes enfants, là. **JIMMY**

Certains, qui ont été élevés uniquement par des femmes, sont animés par le désir d'offrir un modèle masculin à leur enfant. Ceux qui ont connu la présence de leurs deux parents désirent tout de même offrir davantage à leurs enfants : soit un père véritablement présent, à part entière, et non un père essentiellement pourvoyeur.

Parce que moi je me dis quand j'étais jeune j'étais avec ma mère, j'aurais aimé ça être avec mon père, faire des affaires que... des affaires de gars comme qu'on dit [sourire]. Faque c'est pour ça qu'aujourd'hui, quant à faire faire ça à mon petit garçon, je sais c'est quoi, là. **JEAN**

La démonstration de l'affection pour mes gars, je pense que je l'ai plus que mon père a pu l'avoir avec moi. Puis je pense que mon père l'avait plus que son père avait pu l'avoir avec lui. Donc, probablement que ça va toujours aller comme ça, en s'accroissant. **ALEXANDRE**

Modifier au besoin son mode de vie et son environnement social

Après la rupture conjugale, quelques pères ont volontairement changé leur environnement social et modifié leur mode de vie pour le bien-être de l'enfant. Comme si, au moment de la séparation, le désir de sauvegarder leur lien avec l'enfant les avait incités à quitter une vie de jeune délinquant pour passer à une vie d'adulte plus compatible avec leurs responsabilités de parent. Ainsi, pour

offrir à leur enfant un environnement sécuritaire, certains n'ont pas hésité à éliminer les amis susceptibles de nuire à l'exercice de leur rôle de père responsable.

Bien un effet positif parce que peut-être j'ai changé plusieurs choses. [...] T'sé, je veux dire, je m'occupe plus de mes affaires, je suis plus [hésitation], je suis plus... Comment je pourrais dire ça ? [Silence.] Responsable. T'sé, depuis que je ne suis plus avec elle. **YVAN**

T'sé, en étant *fucké* avant, j'avais des amis *fuckés*, faque je change tout l'entourage de mes amis. J'ai tout fait ça aussi. [...] Tout au complet. Pas un à l'exception, rien. **FRED**

Lutter contre la disqualification sociale de son engagement paternel

Ces hommes parlent avec une certaine amertume de la disqualification dont ils sont l'objet en raison de leur situation financière précaire ou encore parce qu'ils sont des pères qui s'occupent d'un jeune enfant. Ils évoquent la culture des milieux défavorisés où les voisins surveillent la conduite de tout un chacun, jugent et dénoncent vite, et sont prompts à soupçonner des comportements inadéquats de la part du père seul avec ses enfants.

Puis un moment donné, j'avais reçu une plainte à la DPJ. [...] Faque, faque deux jours après, la DPJ a rappelé : « On s'excuse, on s'excuse. » Mais je me suis aperçu que les pères monoparentals [...] sont beaucoup plus *checkés*. **PIERRE**

L'hygiène corporelle constitue un sujet sensible. Plusieurs pères se sont d'ailleurs interrogés sur la bonne façon de donner les soins corporels à leur enfant alors qu'ils en ont l'entière responsabilité. À cet égard, des participants soulignent qu'ils ont eu à se défendre contre la méfiance et les regards accusateurs de leur entourage.

Veux, veux pas, faut qu'elle se lave. Faque c'est moi qui lui fais couler son bain. Ça je ne lui laisse pas jouer avec l'eau chaude puis tout ça. [...] « Veux-tu que je te lave les cheveux ? Te laves-tu les cheveux toute seule ? » [...] Un moment donné : « Papa, lave-toi avec moi. » Faque là, non, non. [...] C'est ça, des fois je prenais ma douche avec Abeille, mais là un moment donné elle a commencé à poser des questions à sa mère. [...] Moi je me dis : s'ils le demandent c'est parce qu'ils sont prêts à l'entendre. Faque là je lui ai montré : « C'est ça un pénis, ta, ta, ta, ta. » Là un moment donné : « Pénis, pénis, pénis, pénis. » Partout. T'sé, à la garderie. C'est juste ça qu'elle avait dans la bouche ! [...] Astheure, quand elle vient chez nous, t'sé... Il y a cette affaire-là par exemple que moi je trouve importante c'est quand, comme je te dis, je prépare son bain puis toute ça. Ok ? Mais après ça, je ferme la porte de la salle de bains et : « Tu te laves toute seule. » Sauf pour les cheveux [...] T'sé, en voulant dire, c'est plus une... un lavage vite, vite que comme chez sa mère. **JASON**

Ainsi, vivre dans un contexte de pauvreté, c'est non seulement affronter le quotidien avec un revenu insuffisant, mais aussi devoir supporter l'impuissance et l'exclusion. Le tableau 8 résume les principales stratégies des pères pour contrer les obstacles que pose la pauvreté au maintien de l'engagement paternel après la rupture.

Tableau 8. Exercer son nouveau rôle de père en affrontant la pauvreté

Affronter la pauvreté économique
Voir à ce que l'enfant ne manque de rien
Aller travailler ou s'occuper de l'enfant ?
Lutter contre la pauvreté sociale
Éviter à tout prix de reproduire son histoire personnelle
Modifier au besoin son mode de vie et son environnement social
Lutter contre la disqualification sociale de son engagement paternel

Discussion des résultats – Exercer son nouveau rôle de père en affrontant la pauvreté

Si les obstacles auxquels se heurtent les pères se résumaient à ceux qu'engendre la séparation conjugale (Hawkins et Palkovitz, 1999), ce serait un moindre mal, bien que l'on ne puisse minimiser les répercussions de la rupture comme telle. En plus d'être aux prises avec la pauvreté économique, ces hommes doivent également lutter contre leur histoire de vie difficile et les conditions concrètes qu'elle continue de provoquer (Massé, 1995). En effet, les pressions qu'ils subissent et qu'ils doivent affronter viennent tout autant de la lourdeur de leur passé que de difficultés sociales.

Tous les pères rencontrés vivent dans une pauvreté cyclique où des périodes de travail alternent avec des épisodes de chômage et d'assistance-emploi. À cette pauvreté économique caractérisée par l'insuffisance, et souvent la précarité des revenus s'ajoute un sentiment d'impuissance ou d'exclusion (Bouchard, 1989). Tous disposent de ressources financières très limitées qu'ils gèrent de façon à subvenir aux besoins matériels de l'enfant. Ils font de petits boulots pour joindre les deux bouts ou ont recours, malgré une certaine gêne, à l'aide alimentaire, aux comptoirs de vêtements ou autres ressources destinées aux « pauvres ». Lorsque leurs enfants sont bien nourris, bien vêtus et se développent bien, ces hommes se perçoivent comme des pères responsables et en ressentent une grande fierté. Ce qui corrobore les résultats d'autres études réalisées auprès de pères et de mères vivant en contexte de pauvreté (Allard et Binet, 2002 ; Colin *et al.*, 1992 ; Hamer et Marchioro, 2002). Ces pères sont restés engagés dans la vie de leurs enfants, et de ce fait contredisent plusieurs stéréotypes sociaux. Ils corroborent plutôt l'hypothèse de Roy (1999), qui soutient qu'un père non payeur de pension alimentaire n'est pas obligatoirement un père désengagé.

L'analyse des propos de ces pères met en évidence la difficile conciliation de l'engagement parental après la séparation et d'un emploi. Ils considèrent qu'il leur serait très difficile d'avoir accès à un travail compatible avec la garde (partagée ou complète) de l'enfant. Le faible niveau de scolarité apparaît comme le principal frein à la réintégration de ces hommes au monde du travail. Ils estiment ainsi qu'en raison de leur scolarité, ils ne peuvent espérer un emploi avec un horaire assez souple pour leur permettre de continuer à assumer leur part, durement acquise après la rupture, des responsabilités parentales, ou avec un salaire assez avantageux pour ne pas travailler à perte.

Dans leur réflexion sur la conciliation famille et travail, les pères considèrent à la fois : les besoins de l'enfant, l'aptitude de la mère à s'en occuper, les exigences de l'exercice des responsabilités parentales sur une base régulière ou alternée autant que la souplesse de l'employeur

éventuel. Les pères doivent donc, après la rupture, négocier leurs relations avec les enfants non seulement dans le contexte de leurs relations personnelles et familiales, mais aussi dans le contexte du travail (Hamer et Marchioro, 2002). Pour certains pères, et surtout pour ceux qui éprouvent encore de la rancœur à l'égard de leur ex-conjointe, le désir de retourner au travail semble entravé par l'obligation de payer une pension alimentaire. À cet égard, des auteurs ont déjà exprimé des craintes. Selon eux, toute hausse du plafond de contribution à la pension alimentaire pourrait être susceptible d'inciter les pères non gardiens à faible revenu à abandonner leur emploi pour rejoindre les rangs des prestataires de l'assistance-emploi (Desrosiers *et al.*, 1997), ce qui aurait pour effet d'augmenter la pauvreté économique des enfants au lieu de la réduire.

Ainsi, malgré l'importance du soutien financier du père pour l'enfant, particulièrement après une rupture d'union (Amato et Gilbreth, 1999 ; Furstenberg *et al.*, 1987), plusieurs des hommes rencontrés, à défaut de pouvoir concilier les exigences familiales et celles d'un travail précaire ont fait le choix, à tout le moins pour le moment, d'être présent à l'enfant plutôt que de chercher du travail et devenir un pourvoyeur économique. Leur choix peut en heurter d'aucuns car il propose une façon de vivre sa paternité nettement différente, autant de l'image du père désengagé, irresponsable et insensible aux besoins de ses enfants que de celle du père pourvoyeur qui travaille et qui rapporte l'argent à la maison, encore très ancrée socialement et bien prégnante malgré les transformations majeures qu'a connues la structure familiale (Strug et Wilmore-Schaeffer, 2003). D'autant que cette situation entraîne des conséquences financières à court et à long terme, tant pour le parent que pour l'enfant. Dans le contexte actuel, le « coût » d'une perte d'emploi est considérable, tant sur le plan économique qu'en raison de la difficulté de retrouver un emploi dans un marché fortement compétitif. En effet, lorsque l'offre de service est grande, la demande de main-d'œuvre est faible et les exigences de qualifications, élevées (Malenfant, 2002). Bouchard (2001) considère que la situation des pères à faible revenu et occupant un emploi précaire demeure d'une très grande vulnérabilité, et qu'il est fondamental de les soutenir concrètement.

Autant par dignité que par fierté, les participants à l'étude prennent une distance par rapport à leur condition de pauvreté. De façon générale, ils portent un regard critique sur la culture et le système de gestion de la pauvreté dans lesquels ils sont plongés. Ils évoquent avec une certaine amertume la disqualification dont ils sont l'objet dans leur rôle parental et le fait d'avoir eu à se défendre contre les regards accusateurs de l'entourage. Ils ont rapporté avoir la désagréable sensation d'être sous surveillance en particulier dans la dimension de leur rôle paternel qui concerne de plus près la relation avec l'enfant discutée précédemment. Certains donnent même l'impression de se sentir menacés et de devoir se disculper de tout soupçon de violence envers leurs enfants. Ils éprouvent en fait le net sentiment que l'entourage cherche à prendre leur conduite en défaut. Durant l'entrevue, l'attitude soudain plus défensive qu'adoptent alors les participants témoigne qu'ils s'attendent à devoir parer à d'éventuelles accusations.

Ces hommes par ailleurs ne veulent pas reproduire leur histoire personnelle et se projettent dans leur rôle paternel. Il convient de rappeler à cet égard l'intensité avec laquelle ces pères favorisent le développement de leur enfant qui porte à croire que celui-ci est perçu comme un projet de vie, comme un gage de réussite qui en sorte pourrait leur permettre de transcender la pauvreté. Ces caractéristiques s'accordent aux résultats d'autre étude réalisée auprès de pères vivant en contexte de pauvreté (Allard et Binet, 2002).

En guise de synthèse, le tableau 9 regroupe l'ensemble des stratégies de ces pères pour conserver leur droit à l'autorité parentale et établir une relation de qualité avec l'enfant après la rupture, tout en veillant à son bien-être et à sa sécurité et en tentant de le protéger contre la pauvreté. Ce sont

autant d'efforts, directs et indirects, que font les pères pour maintenir leur engagement envers leur enfant malgré cette double adversité.

Tableau synthèse 9. Ensemble des stratégies des pères participants pour rester engagés après une rupture conjugale et en contexte de pauvreté

Après l'effondrement, reprendre la maîtrise de sa vie	
	Somber dans le trou noir
	Partir et tout laisser derrière soi Souffrir de la rupture et de ses conséquences Se retirer socialement
	S'éveiller, rebondir
	Reconstruire sa famille ? Recevoir un coup de pied du parent qui les héberge! Refuser les conditions parentales limitées et régulées après la rupture S'inquiéter du bien-être et de la sécurité de l'enfant chez l'ex-conjointe
	Trouver un toit pour recevoir ses enfants
Regagner sa place auprès de l'enfant dans les espaces public et privé	
	Affirmer dans l'espace public la légitimité de son rôle parental
	Lutter contre certains préjugés faisant de la mère le parent principal Faire reconnaître sa paternité par l'État Prouver sa droiture et se disculper aux yeux de la justice Officialiser un nouveau partage des responsabilités parentales
	Redéfinir son rôle parental
	Chercher à se distinguer de l'ex-conjointe Croire en sa compétence parentale Recréer une relation positive avec la mère des enfants Être soutenu dans son rôle parental et demander de l'aide au besoin
	Vivre une nouvelle relation à l'enfant dans l'espace privé
	Compenser la discontinuité de la relation à l'enfant par la qualité S'occuper de l'enfant et interagir avec lui dans la vie quotidienne <ul style="list-style-type: none"> - Prendre soin de son enfant - Instaurer une routine - Veiller au développement de l'enfant, lui apprendre des choses - Établir des règles de discipline - Jouer avec l'enfant, mettre du jeu dans la vie - S'ennuyer de l'enfant et penser à lui
Exercer son nouveau rôle de père en affrontant la pauvreté	
	Affronter la pauvreté économique
	Voir à ce que l'enfant ne manque de rien Aller travailler ou s'occuper de l'enfant ?
	Lutter contre la pauvreté sociale
	Éviter à tout prix de reproduire son histoire personnelle Modifier son mode de vie et son environnement social Lutter contre la disqualification sociale de son engagement paternel

4.2 Les éléments qui semblent avoir favorisé le maintien de leur engagement paternel

Comment l'engagement paternel dans un contexte de pauvreté peut-il résister à une rupture? Après avoir cerner les stratégies déployées par les participants pour maintenir leur engagement, leurs propos ont été analysés afin de dégager les éléments qui semblent les avoir aidé à rester engagé dans ce contexte adverse.

De l'analyse se dégagent donc ces principaux facteurs qui semblent avoir contribué au maintien de l'engagement des pères rencontrés, soit : la valeur accordée à l'enfant, la perception que les rôles parentaux ne sont pas liés au sexe, le sentiment de compétence paternelle, la capacité de demander de l'aide et la présence constante d'un réseau de soutien.

4.2.1 La valeur centrale accordée à l'enfant et au rôle de père

Après la rupture, la majorité des pères interrogés ont placé l'enfant au cœur de leur vie, et du coup ont donné une place centrale à leur rôle de père. Comme le montrent d'autres recherches, la valeur que les hommes attribuent à leur rôle de père contribue « de manière significative à prédire leur implication auprès des enfants » (Dulac, 1996b :47). Ihinger-Tallman *et al.* (1995) soulignent pour leur part que le degré d'engagement paternel après la rupture dépend notamment de l'importance accordée à l'identité de père par rapport aux autres identités, de la valeur allouée au rôle de parent dans la hiérarchie des rôles possibles et des perceptions quant aux obligations parentales, qui sont également fonction des attentes de l'entourage. Bien que la présente recherche ne puisse confirmer la théorie de ces auteurs, il convient de rappeler que selon les pères eux-mêmes, leurs parents et leurs proches semblaient convaincus de l'importance du rôle paternel après la rupture, et les ont « brassés » et soutenus afin qu'ils le maintiennent.

Dulac (1998b) souligne que les hommes, de façon générale, ne se définissent plus exclusivement par leur capacité de pourvoir aux besoins économiques de la famille ; le rôle parental devient une composante de leur vie aussi, voire plus importante que le travail, et ce, plus particulièrement dans un contexte de précarité. La réflexion des participants à l'étude sur la conciliation famille-travail se révèle grandement tributaire de la valeur qu'ils accordent à leur rôle parental ; ce qui selon Ihinger-Tallman (1995), contribue au maintien de leur engagement après la rupture. Force est de constater qu'après la rupture s'opère chez les pères interrogés un glissement du repère identitaire. Comme si l'enfant prenait alors la place du travail et devenait la composante la plus gratifiante et centrale de leur vie, ce qui du même coup leur confère un statut social, une dignité et une reconnaissance (Colin *et al.*, 1992). D'aucuns jugent par ailleurs la conciliation famille-travail si difficile qu'à l'instar de mères en contexte de pauvreté ils choisissent, tout au moins de façon temporaire, de rester à la maison et de s'occuper de leurs enfants. L'enfant semble ainsi contribuer à insérer le père dans un espace social, autre que le travail, susceptible de le prémunir contre l'exclusion ou la *désaffiliation* (Castel, 1994).

4.2.2 La perception que les rôles parentaux ne sont pas liés au sexe

Les participants ne semblent guère avoir une vision traditionnelle et stéréotypée des rôles parentaux. Pourtant plusieurs recherches concluent que les hommes peu scolarisés des classes populaires ont des attitudes plus traditionnelles à l'égard des rôles parentaux (Seltzer et Brandreth, 1995), ou montrent que contrairement aux hommes plus scolarisés des classes moyennes, ils se sentent dévalués lorsqu'ils accomplissent des tâches ménagères ou donnent des

soins aux enfants (Dulac, 1997). Ainsi Dulac (1997) avance que contrairement aux pères des classes moyennes, les pères des milieux défavorisés n'auraient pas intégré les transformations des modèles parentaux découlant notamment des réalités liées au travail des mères et de l'affaiblissement de la capacité de l'homme à assumer le rôle de pourvoyeur.

Les propos des hommes rencontrés invitent plutôt à croire que, malgré un contexte de pauvreté et une faible scolarité, ils ont surmonté les préjugés, encore largement véhiculés, faisant de la mère le parent principal, et renoncé aux stéréotypes qui prescrivent des conduites parentales selon le sexe. Ainsi, loin de se sentir dévalorisés en s'occupant de leur enfant, ils en retirent non seulement une grande fierté, mais aussi une gratification. La pauvreté économique ne semble pas entraîner chez ces pères un stress risquant de compromettre leur engagement envers l'enfant, contrairement à ce que remarquent Elder *et al.* (1985) et Fagan (2000). Il est possible de croire que les participants à l'étude soient moins affectés par la pauvreté parce qu'ils ne considèrent plus la dimension économique comme la composante centrale et unique de leur rôle parental, qu'ils ont une vision moins traditionnelle de ce rôle et perçoivent leur engagement envers l'enfant dans l'ensemble de ses dimensions.

4.2.3 Le sentiment d'être un père compétent

Au début du processus de séparation, les participants considéraient qu'ils n'avaient rien à dire sur la façon d'élever leurs enfants ; mais loin de se décourager, ils ont puisé dans leur insatisfaction et dans leur conviction d'être capables d'être un bon père la force de résister au désengagement. Contrairement aux pères décrits par Kruck (1993) qui, très engagés envers leurs enfants avant la rupture, se désengageaient néanmoins après la rupture, les participants maintiennent leur engagement en prenant appui autant sur leurs expériences antérieures que sur leurs réussites au cours du processus de séparation et l'influence qu'ils perçoivent avoir sur le développement de l'enfant (Dudley, 1996 ; Ihinger-Tallman *et al.*, 1995 ; Hetherington et Stanley-Hagan, 2002 ; Seltzer, 1991). Loin d'être statique, le sentiment de compétence chez ces pères évolue tout au long du processus de séparation et s'accroît au contact de l'enfant. À terme, l'établissement d'un nouveau partage des responsabilités parentales légitime leurs capacités parentales et les conforte dans leur sentiment de compétence. Ces résultats corroborent ceux de nombreuses études qui reconnaissent le sentiment de compétence comme un facteur susceptible de prédire le maintien de l'engagement paternel après une séparation (Madden-Derdich et Leonard, 2000 ; Amato et Gilbreth, 1999 ; Hetherington et Stanley-Hagan, 2002).

4.2.4 La capacité de compter sur soi-même pour changer les choses, doublée de la capacité d'accepter de l'aide et d'en demander

Ces hommes se perçoivent non seulement compétents dans leur rôle parental, mais semblent, de façon générale, avoir confiance en eux. Dulac ajouterait que, à l'instar de plusieurs hommes, ils sont « socialisés à ne voir que les succès et à ne compter que sur eux-mêmes » (2000 : 28). Toutefois, la capacité de croire que l'on peut soi-même changer quelque chose est également une des caractéristiques des personnes résilientes (Lewis, 1999). Ce trait de personnalité, fortement influencé par la socialisation des hommes, a pu alimenter la détermination avec laquelle ils ont disputé la course à obstacles pour conserver leur part de l'autorité parentale. Paradoxalement, ces pères ne semblent pas s'astreindre à ne compter que sur eux-mêmes ; ils sont capables d'accepter l'aide offerte par leurs proches et d'en demander, de recourir à des services plus souvent fréquentés par des femmes.

4.2.5 La présence constante d'un réseau de soutien et l'accès à des ressources dans la communauté

Dès les premiers temps suivant la rupture, les participants ont été aidés par des parents et des proches qui semblent convaincus de la pertinence du rôle du père auprès de l'enfant après la rupture, mais aussi de leurs capacités à assumer leurs responsabilités parentales dans un nouveau contexte familial. Hébergés, soutenus, et au bout du compte « brassés » pour sortir du « trou noir » dans lequel ils s'enfonçaient, ces pères ont été encouragés, tout au long de leur course à obstacles, à continuer d'assumer leurs responsabilités parentales.

Ils ont par la suite sollicité leurs parents et leurs proches autant pour les soins quotidiens aux enfants (habillement, gardiennage) que pour du soutien moral, économique ou de nécessité (ex. : transport et logement d'urgence). Tout comme le montre une étude de Hamer et Marchioro (2002), le contexte de pauvreté des participants a pu influencer à la hausse le recours au soutien des proches après la rupture.

Avant de clore cette section sur les éléments qui semblent avoir contribué au maintien de l'engagement paternel des participants, il importe de souligner que leurs propos n'ont par ailleurs, pas permis de constater que la qualité de la relation avec l'ex-conjointe avait favorisé le maintien de leur engagement. D'autres études démontrent pourtant que la qualité et le climat de la relation entre les ex-conjoints sont déterminants pour la continuité de l'engagement paternel après une séparation (Madden-Derdich et Leonard, 2000). Les participants à l'étude révèlent plutôt l'ambivalence de la relation entre les parents, ex-conjoints, qui naît des sentiments souvent contradictoires de ces hommes à l'égard de leur ex-conjointe, et qui est alimentée par la difficile distinction, après la rupture, entre les rôles d'ex-conjoint et de parent. Au cours du processus de définition de leur rôle parental, ces hommes sont en effet tiraillés entre le désir de s'affirmer, de se soustraire au contrôle de l'ex-conjointe, et celui de la prendre comme repère parental ou encore de s'en faire une alliée. Dans d'autres cas, le climat entre eux est à l'affrontement; il se décline sous le mode d'un combat souvent judiciairisé, lequel peut être exacerbé par de fausses accusations portées par l'ex-conjointe, ce qui n'est pas sans envenimer la situation, provoquer des moments de grande tension et entraîner des coûts importants (Bala *et al.*, 2001). Malgré ces difficultés, plusieurs participants affirment avoir néanmoins établi au cours du processus suivant leur rupture une alliance parentale avec leur ex-conjointe. Ils ne semblent pas toutefois avoir cherché cette solidarité pour être soutenus dans leur engagement paternel, ni aidés dans leur prise en charge des responsabilités parentales, mais davantage pour le bien des enfants.

En guise de synthèse, le tableau 10 regroupe les éléments qui semblent avoir soutenu l'engagement de ces pères après la rupture et en contexte de pauvreté et dont certains rappellent les facteurs de protection de la résilience mentionnés précédemment notamment le locus interne de contrôle et le sentiment de compétence (Lewis, 1999 ; Meschke et Patterson, 2003 ; Stein *et al.*, 2000).

Tableau synthèse 10. Les éléments qui semblent avoir favorisé le maintien le maintien de l'engagement de ces pères vivant en contexte de pauvreté après la rupture

- La valeur accordée à l'enfant et au rôle de père ;
- La perception que les rôles parentaux ne sont pas liés au sexe ;
- Le sentiment d'être un père compétent qui s'avère renforcé au cours du processus suivant la rupture par la perception :
 - d'être important aux yeux de son enfant ;
 - d'avoir une influence positive sur son développement ;
 - d'avoir acquis avec le partage des responsabilités un certain pouvoir sur les décisions relatives aux activités et au bien-être de l'enfant ;
- La capacité de compter sur soi-même pour changer les choses, doublée de la capacité d'accepter de l'aide et d'en demander ;
- La présence constante d'un réseau de soutien et l'accès à des ressources pour les parents dans la communauté.

5. CONCLUSION

Cette étude qualitative exploratoire auprès d'un petit échantillon d'informateurs clés ne prétend aucunement cerner l'ensemble des réalités des pères restés engagés après une rupture et vivant en milieu défavorisé. Néanmoins, les résultats obtenus révèlent une pluralité de façons de maintenir son engagement paternel dans un contexte où s'additionnent les contraintes et les pressions imputables autant à la rupture qu'à la pauvreté. S'ils n'ont pas été validés par les participants à la recherche eux-mêmes, les résultats ont cependant été mis en rapport avec d'autres études quantitatives et qualitatives portant sur le phénomène étudié, puis soumis à la lecture et aux commentaires d'intervenants et de chercheurs. La convergence de certains des résultats avec les données de la littérature scientifique porte à croire à leur crédibilité.

Les hommes rencontrés dans le cadre de l'étude sont tous pères d'un enfant d'âge préscolaire. Pour continuer d'exercer leur part de l'autorité parentale, ils ont lutté contre deux facteurs susceptibles de les mener au désengagement paternel, soit : la rupture conjugale et la pauvreté. Bien que plusieurs d'entre eux aient été contraints de prouver devant la justice la légitimité de leur place auprès de l'enfant, leur compétence, leur engagement (Leduc, 2000), ils ont néanmoins continué à s'investir sans se laisser obnubiler ni par les conflits avec l'ex-conjointe, ni par la rage, l'amertume ou le découragement.

Le fait d'avoir à assumer seul le rôle de parent à part entière, quel que soit le mode de garde des enfants, a forcé ces hommes à élargir les dimensions de leur engagement rappelant les concepts définis par Lamb (1986) et ProsPère (2004). Ils ont développé une relation de qualité avec l'enfant, laquelle présente plusieurs des caractéristiques reconnues bénéfiques à son développement et favorables à l'adaptation à la séparation familiale.

Ces pères font tout pour assurer le bien-être et la sécurité de leur enfant afin que celui-ci ne manque de rien. Toutefois la pauvreté économique ne semble compromettre leur engagement envers l'enfant, contrairement à ce que remarquent Elder *et al.* (1985) et Fagan (2000). Il est possible de croire qu'ils sont moins affectés par la pauvreté parce qu'ils ne considèrent plus la dimension de pourvoyeur économique comme la composante centrale et unique de leur rôle parental. Ces pères adoptent en effet à l'égard de leur rôle paternel une vision plus large et moins traditionnelle. Ils demeurent néanmoins très soucieux de concilier les exigences de l'engagement envers leur enfant, qui apparaît prioritaire, et la précarité de l'emploi auquel ils peuvent aspirer étant donné leur faible niveau de scolarité : une tâche qui peut s'avérer complexe et ardue. Enfin, certains pères témoignent avec amertume de la méfiance de leur entourage et du discrédit dont ils sont l'objet dans l'exercice de leur rôle parental, et tout particulièrement pour les éléments qui ont trait à la relation avec l'enfant, comme les soins corporels et la discipline. Ces pères restés engagés envers leur enfant dans l'adversité peuvent donc être qualifiés de résilients (Meschke et Patterson, 2003 ; Stein *et al.*, 2000 ; Barnes, 1999).

Le maintien de l'engagement de ces pères, après la rupture et en contexte de pauvreté, loin de s'appuyer sur des qualités extraordinaires, semble plutôt reposer sur des éléments « ordinaires », mais non moins fondamentaux qui rappellent certains des facteurs de protection de la résilience, soit : a) des valeurs : plus particulièrement celle, centrale, accordée à l'enfant et au rôle de père ; b) des perceptions : que les rôles parentaux ne sont pas liés au sexe, d'être un père compétent,

sentiment qui évolue au cours du processus suivant la rupture et s'accroît au contact de l'enfant; c) des traits de personnalité : la capacité de compter sur soi-même pour changer les choses, doublée de la capacité d'accepter de l'aide et d'en demander ; d) des mécanismes de soutien ambiants : la présence constante d'un réseau de soutien et l'accès à des ressources pour les parents dans la communauté.

Ces résultats peuvent inspirer la pratique auprès des familles vivant dans un contexte de pauvreté. Ainsi, pour le bénéfice des enfants qui, après la rupture conjugale, ont besoin de pouvoir compter sur un père, il importe de mettre en œuvre les interventions nécessaires et appropriées pour reconnaître le rôle parental des hommes, prévenir leur démission et soutenir activement leur engagement parental.

6. PISTES SUGGÉRÉES PAR LES RÉSULTATS

La convergence de certains des résultats de l'étude tant avec les données issues de la littérature scientifique qu'avec l'expérience d'intervenants porte à croire à leur crédibilité. Les résultats suggèrent des pistes pour la recherche et pour la pratique.

6.1 Pour la recherche

Ces résultats sont loin d'avoir permis de saisir l'ampleur et la complexité du phénomène de l'engagement parental des hommes vivant en contexte de pauvreté après une séparation. Plusieurs pistes de recherche mériteraient d'être explorées ou approfondies dont les deux avenues suivantes :

- étudier davantage le rapport entre l'engagement paternel après la rupture et la précarité du travail, comme le proposent Hamer et Marchioro (2002) afin d'orienter le soutien à apporter, à cet égard, aux pères et à leurs enfants ;
- mieux comprendre le rôle que les mères, ex-conjointes, jouent dans le maintien de l'engagement paternel, et cerner davantage la notion déterminante de coparentalité.

6.2 Pour la pratique

Quant aux objectifs d'intervention, ils visent autant à soutenir l'engagement qu'à prévenir la démission paternelle après la rupture, afin d'éviter que les enfants pauvres subissent, en plus de la rupture de leurs parents, la séparation d'avec leur père. Trois objectifs se dégagent.

- *Reconnaître l'importance du père pour l'enfant*
Cet objectif implique de reconnaître l'importance pour l'enfant de pouvoir compter sur un père engagé le plus tôt possible dans sa vie et ce, quelles que soient la structure et la situation économique de sa famille.
- *Débusquer les stéréotypes de rôles parentaux liés au sexe*
D'aucuns auront observé que la pratique, dans plusieurs secteurs d'activité et services à la population, témoigne encore de préjugés soutenant les stéréotypes de rôles parentaux selon le sexe, le plus courant étant celui qui fait de la mère le parent principal de l'enfant. Il apparaît donc nécessaire, pour le bien de l'enfant et de ses parents, que les gestionnaires et les intervenants s'exercent à débusquer les stéréotypes de rôles parentaux liés au sexe et à reconnaître les pères, dans les faits, comme des parents à part entière.
- *Porter une attention particulière aux pères dont l'engagement est menacé à la fois par la séparation et la pauvreté*
Cet objectif implique notamment :
 - de reconnaître la détresse des pères qui s'effondrent après la séparation et de les aider à ne pas démissionner de leurs responsabilités parentales ni à refuser de recréer une relation significative avec leur enfant dans une autre structure familiale ;

- d'encourager activement les pères dont l'engagement doublement menacé en reconnaissant l'ensemble des efforts, directs et indirects, qu'ils déploient en ce sens et en les soutenant dans l'exercice de leur nouveau rôle parental en contexte de pauvreté dans les espaces public et privé ;
- d'aider les ex-conjoints à redéfinir leur parentalité, partager les responsabilités parentales et développer entre eux une solidarité pour le bien-être de leurs enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLARD F., L. BINET *et al.* *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leur jeune enfant ? Étude exploratoire qualitative*, Beauport, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, Direction de santé publique de Québec, 2002, 55 p.
- ALLARD, F. *La paternité et nos services. Principaux obstacles rapportés et pistes d'action suggérées pour améliorer concrètement la place des pères dans nos services*, rapport de travaux en ateliers d'intervenants en travail social des CLSC et du Centre jeunesse de la région de Québec, document interne, octobre 2001, 16 p.
- AMATO, P.R., et J.G. GILBRETH. « Non resident fathers and children's well-being: A Meta-Analysis », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 61, août 1999, p. 557-573.
- ARENDELL, T. *Fathers and Divorce*, New York, Sage Publications, 1995, 303 p.
- ARAMA, D., et C. BOUCHARD. « Recension des projets d'intervention ayant trait à la paternité dans la grande région de Montréal », *Les cahiers d'analyse du GRAVE*, vol. 3, n° 1, 1996, 60 p.
- BALA, N.M.C., J.J. PAETSCH, N. TROCMÉ *et al.* *Allégations de violence envers les enfants lorsque les parents sont séparés*, document de travail, Ottawa, ministère de la Justice du Canada, 2001, 90 p. (disponible sur le site Web du ministère de la Justice du Canada).
- BAKER, M., « Entre le pain et les soins : Les pères et la loi canadienne sur le divorce », *Lien social et politiques*, RIAC, vol. 37, printemps 1997, p. 63-74.
- BARNES, G.G. « Divorce transitions: Identifying risk and promoting resilience for children and their parental relationships », *Journal of Marital and Family Therapy*, vol. 25, n° 4, 1999, p. 425-441.
- BLACK, M., H. DUBOWITZ et R.H. STARR. « African American father in low-income, urban families: development behavior and home environment of their 3 year-old children », *Child Development*, vol. 70, 1997, p. 967-978.
- BOUCHARD, C. « Lutter contre la pauvreté ou ses effets ? Les programmes d'intervention précoce », *Santé mentale au Québec*, vol. XIV, n° 2, 1989, p. 138-149.
- BOUCHARD, C. « Le père développeur » in C. Bolté *et al.* (sous la dir. de), *Sur le terrain des pères. Projets de soutien et de valorisation du rôle paternel*, Montréal, GRAVE, 2001, p. 5-9.
- BRONSTEIN, P., M.F. STOLL *et al.* « Fathering after separation or divorce: Factors predicting children's adjustment », *Family Relations*, vol. 43, 1994, p. 469-479.
- BROUSSEAU, M. « Le fonctionnement familial et le modèle Mc Master : Utilité auprès des familles négligentes et à risque », *Intervention*, vol. 115, printemps 2002, p. 104-115.
- CASTEL, R. « La dynamique des processus de marginalisation : De la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 22, 1994, p. 11-27.
- CASTELAIN-MEUNIER, C. « The place of fatherhood and the parental role: Tensions, ambivalence and contradictions », *Current Sociology*, vol. 50, n° 2, mars 2002, p. 185-201.
- COLEY R.L., et J.E. MORRIS. « Comparing father and mother reports of father involvement among low-income minority families », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 64, novembre 2002, p. 982-997
- COLIN, C., F. OUELLET, G. BOYER et G. MARTIN. *Extrême pauvreté, maternité et santé*, Montréal, Saint-Martin éditeur, 1992, 259 p.
- CROCKENBERG, S., K. LYONS-RUTH et S. DICKSTEIN. « The family context of infant mental health: Infant development in multiple family relationships », in C.H. Zeanah, jr (sous la dir. de), *Handbook of Infant Mental Health*, New York, The Guilford Press, 1993, p. 38-55.

- DALY, K. « Reshaping Fatherhood: Finding the models », *Journal of Family Issues*, vol. 14, n° 4, 1993, p. 510-530.
- DUBOWITZ, H., M. M. BLACK, M.A. KERR *et al.* « Fathers and child neglect », *Archives of Pediatrics Adolescent Medicine*, vol. 154, février 2000, p. 135-141.
- DUDLEY, J. R. « Non custodial fathers speak about their parental role », *Family and Conciliation Courts Review*, vol. 34, n° 3, juillet 1996, p. 410-426.
- DUDLEY, J. R., et G. STONE. *Fathering at Risk-Helping Non Residential Fathers*, Springer Publishing Company, New-York, 2001, p. 60-105.
- DULAC, G. *La paternité : Les transformations sociales récentes*, Sainte-Foy, Conseil de la famille, 1993, 93 p.
- DULAC, G., « Rupture d'union et déconstruction du lien père-enfant », *P.R.I.S.M.E.*, vol. 5, nos 2-3, été 1995, p. 300-312.
- DULAC, G. « Les moments du processus de déliaison père-enfant chez les hommes en rupture d'union », in J. Alary et L.S. Éthier (sous la dir. de), *Comprendre la famille. Actes du 3^e Symposium québécois de la recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996a, p. 45-64.
- DULAC, G. *Les modèles et les sources d'élaboration des représentations de la paternité chez les pères en rupture d'union*, Montréal, Université McGill, 1996b, p. 35-49.
- DULAC, G. « La configuration du champ de la paternité : Politiques, acteurs et enjeux », *Lien social et politiques*, RIAC, vol. 37, printemps 1997, p. 133-143.
- DULAC, G. « Que nous disent les pères divorcés à propos des transitions familiales ? » in R. Dandurand, P. Lefebvre et J.P. Lamoureux (sous la dir. de), *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000 ?*, Montréal, L'Harmattan, 1998a, p. 175-189.
- DULAC, G. « Paternité, travail et société. Les obstacles organisationnels et socioculturels qui empêchent les pères de concilier leurs responsabilités familiales et le travail - Une recension critique des écrits », Montréal, Centre d'études appliquées sur la famille, École de service social, Université McGill, 1998b, 120 p.
- DULAC, G. « La fragilité de la paternité dans la société québécoise : Les paradoxes du père nécessaire et du père abject », *Défi jeunesse*, vol. 6, n° 3, juin 2000, p. 17-23.
- ELDER, G.H., T. NGUYEN et A. CASPI. « Linking family hardship to children's live », *Child Development*, vol. 56, [n° ?], 1985, p. 361-375.
- FAGAN, J. « Head start fathers' daily hassles and involvement with their children », *Journal of Family Issues*, vol. 21, n° 3, avril 2000, p. 329-346.
- FRAPPIER, M. « La pauvreté : Facteurs économiques », in F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin (sous la dir. de), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 565-580.
- FURSTENBERG, F.F., S.P. MORGAN et P.D. ALLISON. « Paternal participation and children's well-being after marital dissolution », *American Sociological Review*, vol. 52, octobre 1987, p. 695-701.
- FURSTENBERG, F.F., C. W. NORD *et al.* « Parenting apart: Patterns of child rearing after marital disruption », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 47, 1985, p. 893-904.
- HAAN, M., G.A KAPLAN et T. CAMACHO. « Poverty and health: Prospective evidence from Alameda County Study », *American Journal of Epidemiology*, n° 125, vol. 6, 1987, p. 989-998.
- HAMER, J., et K. MARCHIORO. « Becoming custodial dads: Exploring parenting among low-income and working-class African American fathers », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 64, février 2002, p. 116-129.
- HARRIS, K. M., et J. K. MARMEN. « Poverty, paternal involvement, and adolescent well-being », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 5, 1996, p. 614-640.

- HAWKINS, A.J., S.L. CHRISTIANSEN, K.P. Sargent *et al.* « Rethinking fathers' involvement in child Care. A developmental perspective », in W. Marsiglio (sous la dir. de), *Fatherhood. Contemporary Theory, Research, and Social Policy*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1995, p. 41-56.
- HAWKINS, A.J., et R. PALKOVITZ. « Beyond thicks and clicks: The need for more diverse and broader conceptualizations and measures of father involvement », *The Journal of Men's Studies*, vol. 8, n° 1, automne 1999, p. 11-32.
- HETHERINGTON, E. M., et M. STANLEY-HAGAN. « Divorced fathers: Stress, coping, and adjustment », in M.E. Lamb (sous la dir. de), *The Father's Role Applied Perspectives*, New York, Chichester, Brisbane, Toronto et Singapour, John Wiley & Sons, 1986, p. 103-134.
- HETHERINGTON, E. M., et M. STANLEY-HAGAN. « The effects of divorce on fathers and their children » in M.E. Lamb, *The Role of the Father in Child Development*, 3^e édition, New York, John Wiley and Sons, 1997, p. 191-369.
- HETHERINGTON, E. M., et M. STANLEY-HAGAN. « Parenting in divorced and remarried families », in M.H. Bornstein (sous la dir. de), *Handbook of Parenting, Being and Becoming a Parent*, 2^e édition, Mahwah (New Jersey) et Londres, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, 2002, p. 287-315.
- HUBERMAN, A. M., et M. B. MILES. *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*, De Boeck Université, 1991, 480 p.
- IHINGER-TALLMAN, M., K. PASLEY et C. BUEHLER. « Developing a middle-range theory of father involvement postdivorce », in W. Marsiglio (sous la dir. de), *Fatherhood, Contemporary Theory, Research, and Social Policy*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1995, p. 57-77.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Le déploiement des programmes de type Naître égaux, Grandir en santé au Québec*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2000, 46 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2002) : Les nourrissons de 5 mois*, vol. 1, n° 11, 2000, 60 p.
- JOHNSON, C.L. « La réorganisation de la parenté aux États-Unis après le divorce et le remariage », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 24, n° 3, 2000, p. 93-114.
- JOYAL, R., E. LAPIERRE-ADAMCYK, C. LE BOURDAIS et N. MARCIL-GRATTON. *Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*, Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2003, 99 p.
- KAUFMANN, J.C. *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996, 127 p.
- KELLY, J.B. « Children's adjustment in conflicted marriage and divorce: A decade review of research », *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 39, n° 8, août 2000, p. 963-973.
- KRUK, E. *Divorce and Disengagement-Patterns of Fatherhood within and beyond Marriage*, Halifax, Fernwood Publishing, 1993, 138 p.
- LACHARITÉ, C., et D. LACHANCE. « Perception de la participation du père à la vie familiale dans les familles manifestant des difficultés psychosociales », in L.S. Éthier et J. Alary (sous la dir. de), *Actes du 4^e Symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998, 136 p.
- LAMB, M.E. « The changing roles of fathers », in M.E. Lamb (sous la dir. de), *The Father's Role, Applied Perspective*, New York, John Wiley and Sons, 1986, p. 3-27.
- LAMB, M.E. « L'influence du père sur le développement de l'enfant », *Enfance*, n° 3, 1997, p. 337-349.
- LAMB, M.E. « Males roles in families "at risk": The ecology of child maltreatment », *Child Maltreatment*, vol. 6, n° 4, novembre 2001, p. 310-313.

- LAMB, M.E., J.H. PLECK, E.L. CHARNOV et L.A. LEVINE. « A biosocial perspective on paternal behavior and involvement » in J.B. Lancaster, J. Altman, A.S. Rossi et L.R. Sherrod (sous la dir. de), *Parenting across the Lifespan: Biosocial Dimensions*, New-York, Aldine de Gruyter, 1987, p. 111-142.
- LANOUE, J., et R. CLOUTIER. « La spécificité du rôle du père auprès de l'enfant », *Centre de recherche sur les services communautaires*, Association des centres jeunesse, Université Laval, 1996, 51 p.
- LEDUC, F. « Le rapport canadien *Pour l'amour des enfants* : autonomie et droits des enfants, groupes de femmes et groupes de pères », *Lien social et politiques*, RIAC, vol. 44, automne 2000, p. 141-154.
- LEVINE, J. A., D. T. MURPHY et S. WILSON. *Getting Men Involved, Strategies for Early Childhood Programs*, Scholastic, 1993, 96 p.
- LEWIS, J. « Research into the concept of resilience as a basis for the curriculum for children with emotional and behavioral difficulties (ebd) », *Emotional and Behavioral Difficulties: A Peer Reviewed Journal*, vol. 4, n°2, 1999, p. 11-22.
- LIEBOW, E. *Tally's Corner. A Study of Negro Streetcorner Men*, Boston et Toronto, Little, Brown and Company, 1967, 260 p.
- LUTHAR, S.S., D. CICHETTI et B. BECKER. « The construct of resilience: A critical evaluation and guidelines for future work », *Child Development*, vol. 71, n°3, 2000, p. 543-562.
- MADDEN-DERDICH, D.A., et S.A. LEONARD. « Parental role identity and fathers' involvement in coparental interaction after divorce: Fathers' perspectives », *Family Relations*, vol. 49, n°3, 2000, p. 311-318.
- MALENFANT, R., A. LARUE, L. MERCIER et M. VÉZINA. « Précarité d'emploi, rapport au travail et intégration sociale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, n°1, 2002, p. 111-129.
- MARCIL-GRATTON, N. *Grandir avec maman et papa ? Les trajectoires familiales complexes des enfants canadiens*, Ottawa, Statistique Canada, 1998, (89)–566 XIF au catalogue. Disponible sur le site Web de Statistique Canada.
- MARCIL-GRATTON, N. et C. LE BOURDAIS. *Garde des enfants, droits de visites et pension alimentaires : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes*, Montréal, Centre universitaire d'études démographiques, Université de Montréal, INRS, 1999, 38 p.
- MARCIL-GRATTON, N., C. LE BOURDAIS et H. JUBY. « Être père au XXI^e siècle : Vers une redéfinition du rôle des hommes auprès des enfants » in V. Piché et C. Le Bourdais (sous la dir. de), *La démographie québécoise. Enjeux du XXI^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 145-175.
- MARSIGLIO, W. « Paternal engagement activities with minor children », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, novembre 1991, p. 973-986.
- MARSIGLIO, W. « Fathers' diverse life course patterns and roles » in W. Marsiglio (sous la dir. de), *Fatherhood, Contemporary Theory, Research, and Social Policy*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1995, p. 78-101.
- MARSIGLIO, W., et M. COHAN. « Contextualizing father involvement and paternal influence: Sociological and qualitative themes », *Marriage and Family Review*, vol. 29, 2/3, 2000, p. 75-95.
- MARSIGLIO, W., P. AMATO, R.D. DAY et M.E. LAMB. « Scholarship on fatherhood in the 1990s and beyond », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, novembre 2000a, p. 1173-1191.
- MARSIGLIO, W., DAY, R.D. et M.E. LAMB. « Exploring fatherhood diversity: Implications for conceptualizing father involvement », *Marriage and Family Review*, vol. 29, n°4, 2000b, p. 269-293.
- MASSÉ, R. *Culture et santé publique : Les contributions de l'anthropologie à la prévention et à la promotion de la santé*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 1995, 499 p.
- MESCHKE, L.L., et J.M. PATTERSON. « Resilience as a theoretical basis for substance abuse prevention », *The Journal of Primary Prevention*, vol. 23, n°4, 2003, p. 483-514.

- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC. *Un Québec fou de ses enfants*, rapport du groupe de travail pour les jeunes, Québec, 1991, 179 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC. *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1997, 103 p.
- MOSLEY, J., et E. THOMPSON. « Fathering behavior and child outcomes: The role of the race and poverty » in W. Marsiglio (sous la dir. de), *Fatherhood and Contemporary Theory, Research, and Social Policy*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1995, p. 149-165.
- OUELLET, F., et C. GOULET. *Être père en milieu d'extrême pauvreté*, Projet Pôpa (en préparation), Direction de santé publique de Montréal-Centre et Université de Montréal, 1998, 8 p.
- OUELLET, F., G. TURCOTTE et N. DESJARDINS. *À Rosemont, ça coopère. Analyse d'implantation d'un projet d'action intersectorielle sur la paternité*, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 2000, 108 p.
- PRUETT, M.K., et K.D. PRUETT. « Fathers, divorce, and their children », *Child and Adolescent Psychiatric Clinics of North America*, vol. 7, n° 2, avril 1998, p. 389-407.
- QUÉNIART, A., et F. FOURNIER. « Les pères "décrocheurs" : Au-delà des apparences et des discours », *Actes du 3^e Symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 66-78.
- QUÉNIART, A. « Le désengagement paternel : Un phénomène social aux multiples visages », in H. Dorvil et R. Mayer (sous la dir. de), *Problèmes sociaux. Tome II - Études de cas et interventions sociales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2001, p. 81-100.
- RADHARISHNA, A., I.E. BOU-SAADA, M. M. HUNTER *et al.* « Are father surrogates a risk factor for child maltreatment? », *Child Maltreatment*, vol. 6, n° 4, novembre 2001, p. 281-289.
- RONDEAU, G. *Les hommes : S'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*, rapport du Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes, présenté au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en janvier 2004, 41 p.
- ROTTER, J.B. « Internal versus external control of reinforcement: A case history of a variable », *American Psychologist*, vol. 45, n° 4, 1990, p. 489-493.
- ROY, K. « Low-income single fathers in an african american community and the requirements of welfare reform », *Journal of Family Issues*, vol. 20, n° 4, juillet 1999, p. 432-457.
- SELTZER, J.A. « Relationships between fathers and children who live apart: The father's role after separation », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, février 1991, p. 79-101.
- SELTZER, J.A., et Y. BRANDRETH. « What fathers say about involvement with children after separation? », in W. Marsiglio (sous la dir. de), *Fatherhood. Contemporary Theory, Research, and Social Policy*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1995, p. 166-192.
- STEIN, H., P. FONAGY, K.S. FERGUSON et M. WISMAN. « Lives through time : An ideographic approach to the study of resilience », *Bulletin of the Menninger Clinic*, 2000, vol. 64, n° 2, p. 281-305.
- SKINNER, D.A., et J.K. KOHLER. « Parental rights in diverse family contexts: Current legal Developments », *Family Relations*, vol. 51, n° 4, 2002, p. 293-300.
- STRUG, D., et R. WILMORE-SCHAEFFER. « Fathers in social work literature: Policy and practice implications », *Families in Society*, octobre-décembre 2003, vol. 84, n° 4, p. 503-511.
- TREMBLAY, G. « L'intervention psychosociale auprès des hommes : Un modèle émergent d'intervention clinique », *Intervention*, vol. 116, juin 2002, p. 13-25.
- TREMBLAY, S. *Condition des pères et place des pères dans la famille*, document de travail, ministère de la Famille et de l'Enfance, octobre 2002 (à paraître).

TURCOTTE, G. *L'implication paternelle : Déterminants et modèles d'intervention* », *Les cahiers d'analyse du GRAVE*,
Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, Université du Québec à Montréal, vol. 1, n° 4, 1994, 48 p.

WILLIAMS, C. « Incidence de la famille éclatée sur le bonheur de l'enfant », *Tendances sociales canadiennes*, vol. 62,
n° 62, automne 2001, p. 2-5.

ZONABEND, F. « De la famille. Regard ethnologique sur la parenté et la famille », in A. Burguière, C. Klapish-Zuber,
M. Segalen et F. Zonabend (sous la dir. de), *Histoire de la famille. Volume 1*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 15-75.

LIENS ÉLECTRONIQUES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2003, « Statistiques. Les familles et les enfants au Québec »,
<http://www.mfe.gouv.qc.ca/famille/statistiques/index.asp> (page consultée le 03/07/03)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA, 2003, « Annexe C : Rapport sur les ateliers du Québec », *Droits de garde et de
visite et pension alimentaire au Canada. Rapport sur les consultations fédérales-provinciales-territoriales*,
http://canada.justice.gc.ca/fr/cons/ftp_cons/quebec.html (page consultée le 04/06/03)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC, « Pensions alimentaires pour enfants –Table de fixation de la contribution
alimentaire parentale de base –2004-2003 » <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/generale/table04.htm>
(page consultée de 21/06/04)

L'ÉQUIPE PROSPÈRE, Définition de l'engagement paternel
<http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/vision.htm> (page consultée le 10/01/04)

Annexe 1

Liste des organismes du territoire du CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier ayant participé au recrutement des participants (sans pour autant en avoir tous recruté)

1. La Bouchée généreuse
2. Parent Unique de Limoilou
3. Société Saint-Vincent de Paul Saint-Charles de Limoilou et Sainte-Odile
4. Centre local d'emploi Limoilou, Quartiers Historiques
5. CPE L'Anse-aux-lièvres
6. Mères et Monde
7. Halte-Garderie du Centre Durocher
8. Le Relais d'espérance
9. Ressource Parent Vanier
10. Ressource Familles Lévasion St-Pie X
11. Le Maillon St-Pie X
12. Centre Accès-Médiation
13. CLSC Basse-Ville - Limoilou - Vanier (secteur Limoilou)
14. CPE Jardin Bleu
15. CPE La butte à moineaux
16. CPE Québec Centre
17. CPE L'Essentiel
18. CPE Allô mon ami
19. CPE Roc-Amadour
20. Entraide-Parents
21. Pignon Bleu
22. AutonHommie
23. Centre Jacques-Cartier
24. Resto La Grenouille St-Pie X
25. Maison de la Famille de Québec
26. Joujouthèque Basse-Ville
27. Faim sans frontière
28. Communauté Agapè de Québec
29. Carrefour Jeunesse-emploi de la Capitale Nationale
30. Centre Action-Travail
31. Groupe Intégration Travail

Annexe 2

Quelques caractéristiques sociodémographiques des participants, de leurs enfants et de leurs ex-conjointes

Tableau A. Âge, sources de revenu et scolarité des participants

Âge	Nombre de participants (n=15)
20-24	1
25-29	3
30-34	2
35-39	4
40-44	3
45-49	2
Source de revenu	
Assurance-emploi (assurance chômage)	2
Indemnités d'accident (CSST, SAAQ)	2
Assistance-emploi (aide sociale)	9
Aucune source de revenu	2
Scolarité complétée	
3 ^e secondaire	3
4 ^e secondaire	5
5 ^e secondaire	5
Études professionnelles	2

Tableau B. Caractéristiques des unions antérieures des participants

Durée de l'union antérieure	Nombre de participants (n = 15)
2-4 ans	6
5-9 ans	7
10-14 ans	1
14-19 ans	0
19 ans ou +	1
Temps écoulé depuis la rupture	
6-12 mois	4
2 ans	5
3 ans ou +	5
Imprécis	1
Modalités de garde des enfants après la rupture	
Garde partagée	6
Garde complète des enfants par le père	4
Garde complète des enfants par la mère	3
Modalités non définies	1
Modalités non attribuées	1

Annexe 2

Quelques caractéristiques sociodémographiques des participants, de leurs enfants et de leurs ex-conjointes (*Suite*)

Tableau C. Âge et sexe des *enfants biologiques* des participants

Âge	Nombre de participants (n = 23)
0-5 ans	16
6-10 ans	4
11-15 ans	1
16 ans ou +	2
Sexe	
Fille	12
Garçon	11

Tableau D. Âge, sources de revenu et scolarité des *ex-conjointes* des participants

Âge	Nombre de participants (n = 15)
20-24	1
25-29	8
30-34	2
35-39	3
40-44	0
45-49	1
Source de revenu	
Revenu d'emploi	7
Assistance-emploi	6
Assurance-emploi	2
Scolarité complétée	
1 ^{er} secondaire	2
2 ^e secondaire	0
3 ^e secondaire	1
4 ^e secondaire	2
5 ^e secondaire	2
Études professionnelles	2
Études collégiales	3
Universitaires	1
Inconnu	2